

---

**CONVENTION SUR  
LA DIVERSITÉ  
BIOLOGIQUE**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/8/10  
6 février 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION  
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE  
Huitième réunion  
Curitiba, Brésil, 20-31 mars 2006  
Point 26.2 de l'ordre du jour provisoire\*

**RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**

*Note du Secrétaire exécutif*

1. Conformément au mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui figure à l'annexe de la décision III/8, le Conseil du FEM établit un rapport qu'il présente à chaque réunion ordinaire de la Conférence des Parties. La section 3 du Mémorandum énumère les renseignements précis, détaillés et autres qui doivent être présentés dans le rapport.
2. Dans la décision VII/20, paragraphe 1, la Conférence des Parties a décidé que le rapport du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial, adressé à la Conférence des Parties, devrait être prêt et remis trois mois avant une réunion ordinaire de la Conférence des Parties, accompagné des mises à jour le cas échéant, et conformément aux règles 28 et 54 du Règlement des réunions de Conférence des Parties, le Secrétaire exécutif s'arrange pour fournir ce document dans toutes les six langues officielles des Nations Unies.
3. Dans sa recommandation I/4, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention a prié le Secrétaire exécutif d'inviter le Président du Fonds pour l'environnement mondial à fournir à la huitième réunion de la Conférence des Parties des renseignements détaillés sur le Dispositif d'allocation des ressources (DAR), adopté lors d'une réunion extraordinaire du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial, qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2005, et sur ses répercussions et impacts potentiels au niveau de la mise en oeuvre de la Convention. Le Secrétaire exécutif a fait parvenir l'invitation au Président du FEM le 7 octobre 2005 et a reçu une réponse datée du 13 octobre 2005 indiquant que le Secrétariat du FEM serait heureux de procurer les informations demandées concernant le DAR en vue de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.
4. A la lumière de ce qui précède, le Secrétaire exécutif transmet par la présente le rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la huitième réunion de la Conférence des Parties.

---

\* UNEP/CBD/COP/8/1.

5. La Conférence des Parties est invitée à prendre note du rapport du Conseil du FEM, à l'examiner et à tenir compte des informations qu'il renferme au moment de prendre une décision au sujet de la nécessité de fournir des orientations supplémentaires au mécanisme de financement, ainsi que de l'efficacité de ce mécanisme, en vertu du point 25 et d'autres points pertinents de l'ordre du jour de la présente réunion.

**Fonds pour l'environnement mondial**

10 février 2006  
Version révisée

---

RAPPORT DU FEM À LA HUITIÈME RÉUNION  
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
À LA CONVENTION SUR LA  
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport rend compte des activités du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le domaine de la diversité biologique pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et le 30 décembre 2005. Mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique (CDB), le FEM finance des activités lancées à l'initiative des pays conformément aux directives de la Conférence des parties. Le présent document décrit les activités entreprises par le FEM pour faire suite aux directives formulées par la Conférence des parties à sa septième réunion, qui s'est tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) en février 2004, ainsi qu'à d'autres décisions antérieures de la Conférence. Parmi les décisions adoptées par la Conférence à sa septième réunion, plusieurs portent sur des questions financières, et deux s'adressent plus particulièrement au FEM. Il s'agit de la décision VII/20, qui fournit des orientations supplémentaires au mécanisme de financement, et de la décision VII/22, qui décrit les arrangements relatifs au troisième examen de l'efficacité du mécanisme financier. Par ailleurs, certains paragraphes de la décision VII/21, qui porte sur les besoins de ressources financières additionnelles, visent également le FEM.

Pendant la période examinée, le FEM a approuvé 113 projets de grande ou moyenne envergure et activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique (y compris la prévention des risques biotechnologiques). Le montant total de l'aide financière allouée par le FEM au cours de la période considérée s'élève à environ 392,4 millions de dollars. Près de 1,3 milliard de dollars de cofinancement ont été mobilisés pour ces projets auprès des Agents et Organismes d'exécution, des organismes d'aide bilatérale, des pays bénéficiaires et du secteur privé. Par ailleurs, 88 financements ont été accordés au titre de la préparation de projets pendant cette même période, pour un montant total d'environ 18,5 millions de dollars. Le présent rapport expose également les activités financées par le FEM dans ses autres domaines d'intervention – projets et programmes consacrés aux eaux internationales, à la gestion intégrée des écosystèmes et à la gestion durable des sols, notamment – qui contribuent aussi, directement ou indirectement, aux objectifs et à l'application de la Convention sur la diversité biologique. Le présent rapport décrit enfin les activités du Bureau du suivi et de l'évaluation (BSE) dans le domaine de la diversité biologique pendant la période examinée. Le BSE a réalisé quatre grandes études, l'une pour le bilan global du fonctionnement du FEM et trois dans le domaine de la diversité biologique et de la prévention des risques biotechnologiques. Elles seront diffusées à cette huitième réunion de la Conférence des parties sous la forme de documents d'information.

On trouvera également ici des informations sur d'autres travaux du FEM, en rapport notamment avec le Dispositif d'allocation des ressources (DAR) et la quatrième reconstitution des ressources de la Caisse.

## Table des matières

I.	Introduction.....	6
II.	Activités financées dans le domaine de la diversité biologique .....	6
III.	Activités résultant des directives formulées par la Conférence des parties à sa septième réunion .....	9
IV.	Activités menées dans les autres domaines d'intervention du FEM et intéressant le présent rapport .....	27
V.	Résultats des activités de suivi et d'évaluation.....	29
VI.	Questions nouvelles intéressant le domaine de la diversité biologique.....	35

### Tableaux :

Tableau 1 : .....	Projets du FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique », y compris la prévention des risques biotechnologiques, approuvés entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2003 et le 30 juin 2005 .....	7
Tableau 2 : .....	Projets sur la prévention des risques biotechnologiques approuvés durant la période examinée .....	26

### Annexes :

Annexe 1 :	Projets de grande envergure approuvés par le FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant la période examinée.....	38
Annexe 2 :	Projets de moyenne envergure approuvés par le FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant la période examinée.....	43
Annexe 3 :	Activités habilitantes approuvées par le FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant la période examinée.....	46
Annexe 4 :	Résumé des projets .....	48
Annexe 5 :	Liste des documents du FEM disponibles à la huitième réunion de la Conférence des parties .....	75

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été rédigé pour la huitième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique. Il rend compte des activités du FEM dans le domaine de la diversité biologique et de la prévention des risques biotechnologiques pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 décembre 2005. Il décrit les principales activités du FEM et les questions auxquelles il s'est intéressé durant cette période dans les domaines visés par la Convention. Les données relatives aux projets couvrent les exercices budgétaires 04 et 05 (du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2005).

2. En complément du présent rapport, un certain nombre d'informations sont fournies dans des documents et publications du FEM qui seront mis à la disposition de la Conférence des parties à sa huitième réunion. La liste de ces documents figure ci-après à l'annexe 5. Tous les documents peuvent être consultés sur le site du FEM ([www.thegef.org](http://www.thegef.org)).

## II. ACTIVITÉS FINANCIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

3. Mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique, le FEM finance des activités lancées à l'initiative des pays conformément aux directives de la Conférence des parties. Les projets financés par le FEM sont administrés par les trois Agents d'exécution du FEM qui sont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale. Les informations sur tous les projets du Fonds sont disponibles sur le site du FEM ([www.Thegef.org](http://www.Thegef.org)) à la rubrique *Project Database*.

4. Au 30 juin 2005, le Fonds avait alloué 2,1 milliards de dollars à titre gracieux à des activités dans le domaine de la diversité biologique. Au moment de l'approbation des projets, le montant des cofinancements mobilisés avoisinait les 4,4 milliards de dollars, soit un total de 6,5 milliards de dollars pour le portefeuille de projets « diversité biologique » du FEM.

5. Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et le 30 juin 2005 (exercices 04 et 05), le Fonds a approuvé 113 projets consacrés à la diversité biologique et à la prévention des risques biotechnologiques. Le montant alloué par le FEM à ces projets s'est élevé à environ 392,4 millions de dollars, auxquels se sont ajoutés près de 1,3 milliard de dollars de cofinancement mobilisés auprès des Agents et Organismes d'exécution, des organismes d'aide bilatérale, des pays bénéficiaires et du secteur privé.

6. Les projets approuvés par le FEM dans le domaine de la diversité biologique se rattachent à cinq programmes d'opérations, établis dans le droit fil des politiques, stratégies et secteurs d'action prioritaires définis par la Conférence des parties. Au niveau des pays toutefois,

les activités doivent correspondre aux priorités du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité. Ces cinq programmes d'opérations portent sur les écosystèmes arides et semi-arides (programme d'opérations 1), les écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles (programme d'opérations 2), les écosystèmes forestiers (programme d'opérations 3), les écosystèmes montagneux (programme d'opérations 4) et la préservation de la biodiversité agricole et l'utilisation durable de ses composantes (programme d'opérations 13). Les aspects transectoriels approuvés par la Conférence des parties sont intégrés dans les projets du FEM en fonction des priorités établies par les pays bénéficiaires.

7. Dans le cadre général des programmes d'opérations<sup>1</sup>, les priorités stratégiques définissent les grands axes de programmation des ressources dans chaque domaine d'intervention. Elles sont le fruit d'un cadrage plus ciblé. Les projets approuvés au cours de la période FEM-3 se répartissent de la manière suivante entre les priorités stratégiques : 52 % pour la priorité stratégique 1 (promotion de la viabilité à long terme des zones protégées) et 33 % pour la priorité stratégique 2 (prise en compte systématique de la préservation de la biodiversité dans les zones et secteurs d'activité productive), les 15 % restants étant partagés entre les priorités stratégiques 3 et 4<sup>2</sup>.

8. Le tableau 1 présente la répartition des projets approuvés par catégorie, et les annexes 1 à 4 donnent une liste et un descriptif succinct des projets approuvés. Sur l'ensemble des projets approuvés pendant la période examinée, 59 étaient des projets de grande envergure (projets pour lesquels le financement du FEM dépasse un million de dollars), 34 des projets de moyenne envergure (projets pour lesquels le financement du FEM est inférieur à un million de dollars), et 20 des activités habilitantes, comme il ressort du tableau 1. Par ailleurs, les activités financées par le FEM dans ses autres domaines d'intervention, en particulier les projets et programmes consacrés aux eaux internationales, à la gestion intégrée des écosystèmes et à la gestion durable des sols, contribuent directement ou indirectement aux objectifs et à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

**Tableau 1 : Projets du FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique », y compris la prévention des risques biotechnologiques, approuvés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et le 30 juin 2005**

Nature des activités	Nombre	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)	Financement total (USD M)
Projets de grande envergure	59	356,76	1 233,61	1 590,37
Projets de moyenne envergure <sup>3</sup>	34	31,32	64,23	95,55
Activités habilitantes <sup>4</sup>	20	4,32	0,88	5,20

<sup>1</sup> Voir le document GEF/C.21/Inf.11 intitulé *Strategic Business Planning: Direction and Targets*. Avril 2003.

<sup>2</sup> Priorité stratégique 3 : renforcement de la capacité d'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Priorité stratégique 4 : définition et diffusion de méthodes de référence dans le domaine de la biodiversité.

<sup>3</sup> Y compris les projets de moyenne envergure approuvés dans le cadre de la procédure accélérée.

<sup>4</sup> Sans les activités habilitantes approuvées dans le cadre de la procédure accélérée.

<b>Total</b>	<b>113 projets</b>	<b>392,41</b>	1 298,73	1 691,13
--------------	------------------------	---------------	----------	----------

### **Projets de grande envergure**

9. L'annexe 1 donne la liste complète des 59 projets de grande envergure. Trente-huit d'entre eux sont des projets nationaux, 12 des projets régionaux et quatre des projets mondiaux. Sur cette liste, dix projets touchent principalement ou partiellement à la biodiversité des écosystèmes arides et semi-arides (programme d'opérations 1), 35 autres à la biodiversité des écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles (programme d'opérations 2), 18 à la biodiversité des écosystèmes forestiers (programme d'opérations 3), huit à la biodiversité des écosystèmes montagneux (programme d'opérations 4) et six à la préservation de la biodiversité agricole et l'utilisation durable de ses composantes (programme d'opérations 13). D'autre part, quatre projets de grande envergure ont été approuvés au titre des activités habilitantes selon la procédure ordinaire. Ils concernent des activités de renforcement des capacités dans le cadre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

### **Projets de moyenne envergure**

10. La liste des 34 projets de moyenne envergure figure à l'annexe 2. Vingt-sept d'entre eux sont des projets nationaux, quatre des projets mondiaux et trois des projets régionaux. Sur cette liste, neuf projets touchent principalement ou partiellement à la biodiversité des écosystèmes arides et semi-arides (programme d'opérations 1), neuf autres à la biodiversité des écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles (programme d'opérations 2), 21 à la biodiversité des écosystèmes forestiers (programme d'opérations 3), six à la biodiversité des écosystèmes montagneux (programme d'opérations 4), et cinq à la préservation de la biodiversité agricole et l'utilisation durable de ses composantes (programme d'opérations 13).

### **Activités habilitantes**

11. L'annexe 3 donne la liste des 20 activités habilitantes qui ont été approuvées par le FEM pendant la période considérée. Sur ces 20 activités, toutes exécutées à un échelon national, huit ont porté sur l'évaluation des capacités à renforcer pour pouvoir mener différentes actions en application de la Convention sur la diversité biologique. Dans trois cas sur huit, il s'est agi de modules complémentaires. Les 12 autres activités avaient pour objet d'aider les pays à rédiger leurs rapports nationaux et à préparer leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.

12. À ce jour, le FEM a investi au total 92,4 millions de dollars et mobilisé près de 22 millions de dollars de cofinancement au profit de pays en développement ou en transition pour 290 activités habilitantes<sup>5</sup>. Ces activités visent à aider les pays à mettre en place les structures nécessaires pour élaborer et appliquer des mesures efficaces en vue d'atteindre les objectifs de la CDB au niveau national. Elles viennent prêter main-forte aux États répondant aux conditions requises pour leur permettre de définir leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, visés à l'article 6 de la Convention. Ces activités aident également les pays

<sup>5</sup> Ce chiffre comprend toutes les activités habilitantes, approuvées ou non dans le cadre de la procédure accélérée (la procédure accélérée s'applique aux activités pour lesquelles le financement du FEM est inférieur à 450 000 dollars.



à autoévaluer les capacités qu'ils doivent renforcer, présenter des rapports en application de la Convention sur la diversité biologique, et participer au Centre d'échange (CDE) de la Convention.

13. Au cours de l'exercice 05, le FEM a alloué 102 financements à des pays pour les aider à élaborer leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, soit un montant total de 23,6 millions de dollars, qui ont permis de mobiliser environ 3,6 millions de dollars de cofinancement. Pendant la période examinée, quatre activités habilitantes ont été entreprises pour permettre à la Bosnie-Herzégovine, aux Comores, à la Serbie-et-Monténégro et à la Turquie de préparer une stratégie et un plan d'action national dans ce domaine. Le FEM a alloué 1,2 million de dollars à ces activités.

### **Financements accordés pour la préparation de projets**

14. Le FEM commence souvent par accorder un financement pour aider les pays bénéficiaires à développer une idée de projet et à préparer la demande qu'ils présenteront. C'est selon cette formule qu'ont été préparés la plupart des projets de grande envergure et bon nombre de projets de moyenne envergure. Quatre-vingt-huit financements pour la préparation de projets ont été approuvés pendant la période considérée, pour un montant total de 18,5 millions de dollars au profit de 42 pays. Par ailleurs, d'autres dotations ont été allouées au titre de la préparation de projets pour 12 projets mondiaux et 20 projets régionaux.

### **Programme de microfinancements**

15. Administré par le PNUD, le Programme de microfinancements du FEM a été lancé en 1992. Il appuie l'application de la Convention sur la diversité biologique et a été amélioré au fil des ans à la demande de la Conférence des parties<sup>6</sup> pour devenir un mécanisme d'aide souple et rapide permettant aux Parties de recevoir une assistance pour la mise en œuvre de la Convention à l'échelon national. Le Programme intervient au niveau de la société civile en proposant des financements à concurrence de 50 000 dollars à des organisations locales et non gouvernementales pour les rendre plus aptes à exécuter des projets environnementaux (les collectivités locales peuvent également obtenir des fonds du Programme de microfinancements, mais uniquement par le biais de partenariats avec des ONG bénéficiaires). Au cours de l'exercice 05, 92 millions de dollars d'aide financière du FEM et 51 millions de dollars de cofinancement (en espèces, plus 40 millions de dollars en nature) sont ainsi allés à 3 571 projets dans le domaine de la biodiversité. Pendant la période considérée, le Programme de microfinancements a financé 1 017 projets portant sur la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans 55 pays. Le montant total des financements alloués par le Fonds à ces projets s'est élevé à 23,2 millions de dollars, et 27,4 millions de dollars de cofinancement (en espèces et en nature) ont été mobilisés auprès de différents partenaires dans le monde entier. D'autres informations sur le Programme de microfinancements sont disponibles sur le site Web <http://sgp.undp.org>.

## **III. ACTIVITÉS RÉSULTANT DES DIRECTIVES FORMULÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À SA SEPTIÈME RÉUNION**

---

<sup>6</sup> Voir les décisions III/5, VI/17 et VII/20.

16. À toutes ses réunions, la Conférence des parties fournit au FEM des directives sur les politiques, stratégies, secteurs d'action prioritaires et critères d'attribution applicables à l'aide financière qu'il accorde aux pays en développement parties à la Convention en vue de l'application de cet instrument. Ces directives sont intégrées aux politiques et aux opérations du FEM. Dans chacun de ses rapports à la Conférence, le FEM rend compte de la suite donnée à ces directives.

17. Lors de sa septième réunion, la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique a fourni au FEM des directives supplémentaires<sup>7</sup>. Parmi les décisions adoptées à cette dernière réunion (qui s'est tenue à Kuala Lumpur, en Malaisie, en février 2004), deux concernent directement le FEM<sup>8</sup>. Globalement, la Conférence des parties a invité le FEM à apporter son concours dans les secteurs d'action prioritaires liés à la diversité biologique marine et côtière, au suivi et à ses indicateurs, à l'approche écosystémique, à la diversité biologique et aux changements climatiques, à l'Initiative taxonomique mondiale, à l'utilisation durable de la biodiversité, aux espèces exotiques envahissantes, aux aires protégées, au Plan stratégique de la Convention, au transfert de technologies et à la coopération technique, aux Objectifs de développement pour le millénaire, aux rapports nationaux, à l'éducation et la sensibilisation du public, à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation, et à la prévention des risques biotechnologiques. Ces questions sont couvertes par le FEM dans le cadre de sa stratégie opérationnelle et des activités qu'il mène au titre de son domaine d'intervention « diversité biologique ». On trouvera ci-après les grandes lignes du travail déjà entrepris par le Fonds en réponse aux directives de la Conférence à sa septième réunion. Chaque section propose des exemples de projets illustrant le type d'activités menées sur le terrain. Il convient de rappeler que l'annexe 4 présente un résumé de tous les projets approuvés durant la période considérée, et que les exemples donnés ici ne représentent pas l'ensemble des activités conduites dans le domaine concerné<sup>9</sup>.

### **Biodiversité côtière et marine**

18. Reconnaisant l'importance de la biodiversité côtière et marine pour le bon fonctionnement des écosystèmes à l'échelle mondiale<sup>10</sup> et en application des directives de la Convention<sup>11</sup>, le FEM consacre une part importante de ses ressources aux zones côtières et marines dans le cadre du programme d'opérations 2 de son domaine d'intervention « diversité biologique », ainsi que dans le cadre de son domaine d'intervention « eaux internationales ». Au cours de la période considérée, le FEM a alloué 77,58 millions de dollars à 17 projets touchant principalement ou partiellement aux écosystèmes marins et côtiers, et mobilisé 279,27 millions de dollars supplémentaires de cofinancement. Sur ces 17 projets, 16 étaient des projets de portée

<sup>7</sup> Voir la décision VII/20, *Orientations supplémentaires au mécanisme de financement*.

<sup>8</sup> Il s'agit de la décision VII/20, *Orientations supplémentaires au mécanisme de financement*, et de la décision VII/22, *Arrangements relatifs au troisième examen de l'efficacité du mécanisme de financement*. Le FEM est également visé par certains paragraphes de la décision VII/21, *Ressources financières additionnelles*.

<sup>9</sup> On trouvera également aux annexes 1 à 3 des données sur les projets approuvés pendant la période examinée et faisant suite aux directives de la Conférence des parties lors de précédentes réunions. Ces données seront aussi récapitulées dans la version préliminaire de la publication *Catalyzing Sustainable Biodiversity Conservation: The GEF Biodiversity Portfolio 1991-2005*, qui sera diffusée à la huitième réunion de la Conférence des parties.

<sup>10</sup> Les océans couvrent plus de 71 % de la surface du globe et abritent 97 % de la vie sur terre.

<sup>11</sup> Voir les décisions I/2, V/13, VI/17 et VII/20.

nationale, le dernier étant un projet régional. Les projets présentés ci-dessous constituent des exemples des activités financées par le FEM pendant la période examinée en rapport avec la préservation et l'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers.

- (a) En Afrique du Sud, le projet *Préservation et utilisation durable de la biodiversité de la Wild Coast*, administré par le PNUD, aide le Gouvernement sud-africain à préserver et gérer de façon viable la diversité biologique d'importance mondiale à l'intérieur de l'une des plus importantes zones côtières du pays située dans la province du Cap oriental. Il applique une stratégie de gestion à long terme de la Wild Coast et organise les diverses utilisations des sols en s'intéressant plus spécialement à un réseau de zones protégées devant servir de noyau central à la préservation de la biodiversité. Le projet finance un programme de préservation de la biodiversité assurant des moyens de subsistance à la population, et délimitera des zones d'aménagement gérées de manière à minimiser les effets négatifs sur l'environnement. Les activités du projet portent en grande partie sur la mangrove.
- (b) En Indonésie et aux Philippines, le projet régional *Initiative de transformation du marché des aquariums marins* est administré par la Société financière internationale (SFI), la branche de la Banque mondiale qui travaille sur le secteur privé. Ce projet fait participer le secteur privé et les populations locales à l'utilisation et à la gestion durables des espèces de poissons d'aquarium. Il englobe différentes activités visant à faire de ce marché l'un des principaux moteurs de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine, de l'établissement de moyens de subsistance durables, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté pour les populations du littoral des pays concernés. Il s'attaque à des questions liées à la demande dans les pays développés.
- (c) À Maurice, le projet de moyenne envergure *Partenariats à l'appui de zones marines protégées*, administré par le PNUD, aide le Gouvernement mauricien à améliorer les modes de gestion et de préservation de la biodiversité de ces zones, et à promouvoir un partage équitable des avantages liés à ce capital au profit des populations locales. À cette fin, il élabore et expérimente un modèle de cogestion des zones par les pouvoirs publics, les populations locales et le secteur privé, et crée un environnement favorisant l'application de cette formule dans l'ensemble du pays.

19. Le Programme de microfinancements du FEM a apporté une aide financière d'environ 3,27 millions de dollars à 141 projets au titre du programme d'opérations 2. Un cofinancement de 3,18 millions de dollars a été mobilisé à l'appui des écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles. L'un des projets en cours, *Programme intégré de proximité pour la remise en état de la mangrove et le redressement économique dans les villages touchés par le tsunami à Pulau Weh (Aceh, Indonésie)*, aide à la reconstitution des ressources du littoral après le passage du tsunami, dans l'optique d'assurer des moyens de subsistance durables aux riverains. Le projet comprend plusieurs volets axés sur la transplantation du corail, le suivi de l'état des récifs par les populations locales et l'écotourisme. Un voyage d'étude a également été prévu afin de permettre l'observation des méthodes ayant fait leurs preuves dans le cadre d'un autre projet local consacré à la régénération des écosystèmes récifs par la transplantation du corail, que le Programme de microfinancements finance à Bali. Les indicateurs d'impact définis concernent l'intensification

des actions de proximité visant à régénérer le milieu, la croissance du corail, la génération de revenus, et le renforcement des capacités institutionnelles des populations côtières. Des activités de régénération de la mangrove sont par ailleurs financées par d'autres organismes d'aide.

### **Le suivi et ses indicateurs**

20. La décision VII/20, paragraphe 4, « reconnaît que l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs, notamment à la phase de formulation, nécessitent des engagements financiers et techniques de la part des Parties et demande, par conséquent, au mécanisme de financement et encourage les agences de financement bilatérales et multilatérales à aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et les petits États insulaires, ainsi que les pays à économie en transition, en leur fournissant assistance technique et formation, selon les besoins, afin qu'ils puissent élaborer et mettre en œuvre des indicateurs efficaces de la diversité biologique ».

21. Le FEM reconnaît l'importance d'un suivi complet et prévoit par conséquent dans les projets qu'il finance la mise en place d'un dispositif à cette fin. Il apporte un concours financier à toutes les étapes du cycle de vie du projet afin d'aider les pays les moins avancés et les petits États insulaires à mettre au point et à utiliser des indicateurs de suivi efficaces dans le domaine de la biodiversité. Dans beaucoup de cas, ces dispositifs deviennent des canaux importants pour rendre les pays bénéficiaires mieux à même d'élaborer leurs propres dispositifs de suivi au niveau national. Au cours de la période considérée, plusieurs projets sont à signaler pour l'envergure des dispositifs de suivi prévus dans les plans d'exécution :

- a) Le projet *Démonstration de la préservation durable de la biodiversité des quatre zones protégées de l'oblast du Kamchatka (Phase I)*, administré par le PNUD, crée un programme intégré de suivi à long terme de l'état de la biodiversité, de la pollution et d'autres menaces présentes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone protégée.
- b) Un autre projet en République de Corée, *Protection de zones humides d'importance mondiale*, prévoit la mise en place d'un dispositif complet d'indicateurs de suivi de l'évolution de la diversité biologique liés à des processus environnementaux déterminants pour la santé et la productivité des zones humides.

### **Approche écosystémique**

22. La stratégie actuellement suivie par le FEM en matière de biodiversité vise à préserver la diversité biologique en suivant une approche intégrée au niveau de l'écosystème. Une démarche de ce type a été adoptée en 2000 par la Conférence des parties à sa cinquième réunion (Nairobi, Kenya). Elle a pour finalité d'assurer un équilibre entre la préservation, l'utilisation durable et le partage équitable des ressources génétiques, dans une perspective qui dépasse le périmètre des zones protégées pour s'étendre à tout l'écopaysage et qui place l'homme au centre des actions menées. L'approche écosystémique fait partie intégrante de tous les projets financés par le FEM dans le domaine de la biodiversité, mais l'institution l'applique également à des projets témoins entrepris dans le cadre de son programme d'opérations 12 « gestion intégrée des écosystèmes », qui est financé par les ressources des domaines d'intervention du FEM qui tirent parti des projets concernés.

23. Toutefois, dans la programmation de ses ressources, le FEM s'oriente désormais vers un processus d'intégration, l'idée étant d'unir les forces de ses différents domaines d'intervention pour aider les pays clients à résoudre le mieux possible les problèmes les plus urgents qu'ils rencontrent en matière de gestion des ressources naturelles, en utilisant un ensemble d'approches intégrées destinées à préserver, utiliser et gérer de façon durable les ressources naturelles, notamment la biodiversité. Cette intégration entre plusieurs domaines d'intervention à différents niveaux, bassin – écopaysage – écosystème – pays – région, permettra au FEM de remplir au mieux son rôle de catalyseur et de facilitateur du développement mondial durable et le rendra mieux à même d'aider les pays à honorer leurs engagements nationaux tout en améliorant l'environnement mondial.

24. Cette dynamique d'intégration a été appliquée – de façon ponctuelle, il est vrai – au portefeuille « biodiversité », principalement dans le cadre du programme d'opérations 3 sur les écosystèmes forestiers, qui a intégré ses activités à celles du programme 12, et du programme d'opérations 15 sur la gestion durable des sols. Le programme d'opérations 2 sur les écosystèmes marins, côtiers et dulcicoles fusionne ses activités essentiellement avec le programme d'opérations 9 sur la gestion intégrée des terres et des eaux, qui se rattache au domaine d'intervention « eaux internationales ».

25. Le FEM contribue également à promouvoir la gestion intégrée des écosystèmes par le biais d'activités relevant de plusieurs domaines d'intervention. Ces projets sont approuvés au titre des activités plurisectorielles. Au cours de la période examinée, deux projets en rapport avec la diversité biologique ont été approuvés à ce titre, pour un montant de 7,5 millions de dollars alloués par le FEM, auxquels se sont ajoutés 20,7 millions de dollars de cofinancement mobilisés auprès d'autres partenaires. Le premier, *Agriculture villageoise et gestion des bassins hydrographiques*, est un projet mondial administré par la Banque mondiale au Tadjikistan qui vise à promouvoir la biodiversité agricole et l'utilisation durable des sols dans les écosystèmes de montagne en adoptant une approche intersectorielle et écosystémique intégrée. Le second projet, *Évaluation internationale de la contribution de l'agronomie et des technologies agricoles au développement*, est également un projet mondial géré par la Banque mondiale, qui procède selon la même approche pour aborder les problèmes de préservation de la biodiversité et d'utilisation durable des sols en faisant intervenir tous les programmes d'opérations rattachées au domaine d'intervention « diversité biologique », et les programmes 8 et 9 relevant du domaine « eaux internationales ».

26. Pendant la période considérée, le Programme de microfinancements du FEM a également alloué 377 609 dollars à 14 projets jugés « plurisectoriels ». Ces projets ont mobilisé par ailleurs 1,58 million de dollars de cofinancement.

### **Diversité biologique et changements climatiques**

27. D'autres modifications de l'environnement mondial telles que les changements climatiques continuent de faire peser une lourde menace sur la diversité biologique mondiale en raison des effets négatifs qu'elles ont sur la biodiversité d'écosystèmes aussi fragiles que les montagnes, les récifs coralliens ou les forêts. Le FEM intervient ici en finançant des projets ciblés sur la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique menacée par les changements climatiques, ainsi que sur le partage des avantages associés. Les paragraphes

suivants présentent deux modes d'intervention particulièrement intéressants pour le financement des projets, l'un basé sur les activités plurisectorielles, l'autre sur la nouvelle priorité stratégique « adaptation aux changements climatiques ».

28. La stratégie opérationnelle indique que « la stratégie suivie pour les activités financées par le FEM dans le domaine des changements climatiques est axée principalement sur un soutien à des mesures durables, qui limitent le plus possible les dommages causés par les changements climatiques en réduisant le risque de tels changements ou leurs effets néfastes. Le FEM financera des activités convenues et acceptables d'encouragement, d'atténuation et d'adaptation dans les pays bénéficiaires répondant aux critères d'agrément. » Le FEM prête son concours financier aux Phases I et II des activités d'adaptation au changement climatique (telles que définies par la Conférence des parties à la CCNUCC) dans le contexte de la préparation des communications nationales en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Conformément aux directives de la Conférence, le Conseil a décidé en novembre 2004 de faire de l'adaptation aux changements climatiques une nouvelle priorité stratégique. Celle-ci permettra d'expérimenter les complémentarités et les synergies entre les domaines d'intervention du FEM et les conventions correspondantes, au moyen de projets témoins concrets visant à faire face aux effets des changements climatiques.

29. Le paragraphe 6 de la décision VII/20 adoptée par la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique à sa septième réunion fait expressément référence au lien entre la modification du climat et la préservation de la diversité biologique. Il appelle les instances des différentes conventions à s'attaquer plus efficacement aux problèmes environnementaux en utilisant une approche écosystémique. La gestion intégrée des écosystèmes, en particulier la forêt, est depuis longtemps reconnue comme un élément important pour maintenir des « puits » absorbant les gaz à effet de serre. Aujourd'hui, la capacité des écosystèmes à réduire la vulnérabilité d'un pays aux effets négatifs des changements climatiques est de plus en plus mise en avant. En élaborant les critères applicables aux activités d'adaptation, le FEM a mis en évidence les effets positifs sur l'environnement mondial que peut avoir la prise en compte des changements climatiques dans chacun de ses domaines d'intervention. Dans le domaine d'intervention « diversité biologique », ces retombées positives seront : une diminution des risques d'appauvrissement de la biodiversité mondiale, une meilleure protection des écosystèmes et des espèces qu'ils abritent, et une utilisation plus durable des éléments constitutifs de ce capital. Les moyens alloués par le FEM dans ce secteur pourraient servir à mettre en œuvre des mesures destinées à réduire la vulnérabilité des écosystèmes naturels à l'évolution du climat et augmenter leur capacité d'adaptation. En outre, le FEM a entrepris de mettre au point des outils qui permettront de prendre en compte plus systématiquement l'impact de la modification du climat sur la biodiversité dans son portefeuille de projets, notamment au niveau des zones protégées et des écosystèmes côtiers et marins.

### **Initiative taxinomique mondiale**

30. Plusieurs projets du portefeuille du FEM comprennent des composantes taxinomiques qui contribuent aux actions menées pour préserver et utiliser de façon durable la diversité biologique. Le FEM appuie l'Initiative taxinomique mondiale par le biais d'activités habilitantes qui aident les pays à évaluer leurs capacités nationales. Beaucoup de pays ont eu recours à cette assistance financière pour évaluer et identifier leurs besoins en la matière. Le FEM apporte

également son concours au Programme d'évaluation nationale des capacités à renforcer grâce auquel les pays peuvent recenser les capacités qu'ils doivent renforcer dans le domaine de la taxinomie. Par ailleurs, des travaux taxinomiques sont prévus dans les activités de surveillance de la diversité biologique des projets du FEM et dans certains projets indépendants.

31. Quelques programmes et projets financés par le FEM, par exemple, *Inventaire, évaluation et surveillance de la diversité botanique d'Afrique australe : un réseau régional de renforcement des capacités et des institutions (SABONET)*, sont directement axés sur des études taxinomiques. Le projet cité vise à informatiser les données sur les spécimens d'espèces végétales conservées dans les herbiers et les jardins botaniques nationaux et régionaux et à identifier les taxons ou les zones insuffisamment étudiés ou mal connus. Le projet *Réseaux taxinomiques botaniques et zoologiques en Afrique de l'Est (BOZONET)*, calqué sur le premier, est en cours dans cette région. Son objectif est d'aider les pays d'Afrique de l'Est à supprimer les obstacles à la circulation des données taxinomiques en encourageant le développement de centres de référence travaillant en réseaux, en élargissant l'éventail des utilisateurs de ces informations, en les aidant à s'en servir pour préserver la biodiversité, et en mettant en place des mécanismes d'inventaire, de description, de surveillance et de diffusion.

32. Certains projets approuvés durant la période examinée comportent des activités incluant des travaux taxinomiques. Au Cambodge, par exemple, le projet *Création de secteurs à protéger par gestion des écopaysages dans les plaines du nord du Cambodge*, administré par le PNUD, établit un programme de surveillance biologique destiné à suivre l'évolution de l'état de ce patrimoine ; il comprend des études taxinomiques. Dans de nombreux projets, des ressources sont allouées dans le cadre d'une composante « surveillance de la biodiversité ». Un autre projet mondial en instance et en cours de préparation au PNUE contribuera aux objectifs de l'Initiative taxinomique mondiale. Il s'agit de la *Mise en œuvre de la stratégie mondiale de conservation des espèces végétales : identification des espèces végétales menacées et protection des zones d'importance botanique*, un projet qui vise à entreprendre des évaluations nationales de l'état de conservation du patrimoine végétal en se fondant sur les catégories et critères appliqués par l'UICN à la Liste rouge (UICN, 2001) et sur les Lignes directrices pour l'application au niveau régional des critères utilisés par l'UICN pour la Liste rouge dans six pays. Ces évaluations sont indispensables pour pouvoir identifier les zones importantes en termes de patrimoine végétal et contribuent à atteindre les objectifs du projet. Des indicateurs et des procédures seront mis au point pour surveiller l'état de conservation des espèces aux niveaux national et régional.

### **Utilisation durable de la biodiversité**

33. Le FEM consacre une partie de ses ressources à promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité dans les zones et paysages protégés. Les projets qu'il finance comportent des activités portant sur l'aménagement forestier, l'agriculture et la pêche écologiquement viables. Depuis peu, le FEM s'intéresse de plus près à l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écopaysages au titre de la priorité stratégique 2 qui vise à promouvoir la préservation de la biodiversité en l'intégrant aux secteurs d'activité économique.

34. Pendant la période considérée, 13 projets ont été approuvés à ce titre et financés par le FEM à hauteur d'environ 160 millions de dollars. Ainsi, en Géorgie, le projet *Régénération, préservation et utilisation durable de la biodiversité des paysages agricoles* porte sur la

préservation et l'utilisation durable d'espèces botaniques locales menacées importantes pour l'alimentation et l'agriculture dans ce pays. Au Brésil, au Cameroun et au Mexique, le projet mondial *Amélioration du régime de certification à l'appui de l'aménagement durable des forêts tropicales* prépare des outils et des mesures d'incitation propres à aider les petits aménageurs forestiers, les populations locales et les cueilleurs (exploitant des produits forestiers autres que le bois d'œuvre) à identifier et protéger la biodiversité de leurs forêts tropicales au moyen d'un système de certification. Ces outils seront ensuite diffusés au niveau international par une série de formations régionales s'adressant à des groupes chargés d'élaborer et de promouvoir des normes de certification dans au moins dix pays tropicaux.

### **Espèces exotiques envahissantes<sup>12</sup>**

35. L'introduction d'espèces nouvelles est considérée comme l'un des plus graves dangers pesant sur la diversité biologique<sup>13</sup>. Elle a entraîné la disparition d'un grand nombre d'espèces indigènes et provoqué des bouleversements majeurs dans la structure générale et le fonctionnement de nombreux écosystèmes de par le monde. Le FEM appuie actuellement 51 projets de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, qu'il finance à hauteur de 311 millions de dollars. Ces projets sont de deux types : ceux qui comportent une composante « lutte contre les espèces exotiques envahissantes », et ceux qui sont des programmes nationaux expressément conçus pour combattre et éradiquer les espèces envahissantes. Pendant la période examinée, 12 projets nationaux et un projet régional financés par le FEM à hauteur d'environ 53,7 millions de dollars concernaient directement ou indirectement la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

36. L'un des projets financés par le FEM dans ce domaine, *Élimination des obstacles à la lutte contre les espèces végétales envahissantes en Afrique*, est un projet régional qui vise à protéger les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique contre les espèces exotiques envahissantes, dans l'intérêt de l'environnement mondial, national et local. Le projet y contribue en éliminant les facteurs qui empêchent de prévenir et de combattre efficacement les espèces exotiques envahissantes dans quatre pays pilotes : l'Éthiopie, le Ghana, l'Ouganda et la Zambie. Il est ciblé prioritairement sur les espèces végétales qui constituent actuellement le danger le plus sérieux, un certain nombre de plantes envahissantes identifiées dans les quatre pays exigeant une attention immédiate. Le projet porte sur les écosystèmes aussi bien terrestres qu'aquatiques. En Hongrie, un autre projet, *Protection et régénération de la biodiversité d'importance mondiale des plaines inondables de la Tisza par une gestion intégrée de la zone*, sert à élaborer un programme de lutte coordonnée et systématique des espèces envahissantes dans cette immense plaine alluviale.

### **Zones protégées<sup>14</sup>**

<sup>12</sup> Voir la décision VII/20.

<sup>13</sup> Figure 4.3 *Millennium Ecosystem Assessment, 2005: General Synthesis: Ecosystems and Human Well-being*. Island Press, Washington. Autres rapports produits dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (EEM), tels que *Vivre au-dessus de nos moyens : Déclaration du Conseil d'administration de l'EEM, 2005*, Washington.

<sup>14</sup> Voir la décision VII/20.



37. La Conférence des parties a fourni des directives concernant les zones protégées. Les plus récentes sont récapitulées dans la décision VII/20, paragraphe 10. Dans le droit fil de ces directives, le FEM a renforcé la viabilité à long terme des zones protégées, clé de voûte des priorités stratégiques de son domaine d'intervention « diversité biologique », l'objectif étant de préserver la biodiversité en étendant, consolidant et rationalisant les réseaux nationaux de zones protégées, avec le souci majeur d'assurer leur viabilité financière à long terme. Au cours de l'exercice 04, le FEM a financé des initiatives dans 1 432 zones protégées couvrant près de 300 millions d'hectares dans le monde entier. Pendant cette période, le Fonds a investi plus de 1,2 milliard de dollars dans des projets au profit de zones protégées et mobilisé 3,1 milliards de dollars de cofinancement. Durant la période couverte par le présent rapport, le FEM a alloué 225,8 millions de dollars à des projets au titre de la priorité stratégique 1 (zones protégées)<sup>15</sup>. Vingt-sept projets nationaux et cinq projets régionaux ont été approuvés. Par ailleurs, d'autres initiatives du FEM telles que le Programme de microfinancements et le Fonds du partenariat pour les écosystèmes vitaux, administré par Conservation International, ont apporté une contribution importante aux zones protégées. Selon les chiffres du Programme de microfinancements du FEM, quelque 904 projets financés par ce mécanisme durant l'exercice 05 ont porté sur des zones protégées. L'approche COMPACT appliquée depuis 2000 par le Programme consiste à regrouper plusieurs microfinancements autour de zones protégées reconnues au plan international (principalement des sites du patrimoine mondial) ; cette approche pilote entre aujourd'hui dans sa seconde phase quinquennale<sup>16</sup>.

38. Pour porter l'effort de préservation de la biodiversité au-delà des zones protégées, le FEM a financé des projets qui ont permis de créer des liens de nature multiple entre les périmètres protégés et les espaces environnants. Les zones tampons, les couloirs, les liens culturels et la gestion intégrée des zones côtières et des aires protégées transnationales s'inscrivent dans cette dynamique. On a ainsi pu constater que les zones tampons et les couloirs pouvaient offrir un moyen efficace d'améliorer la gestion et la préservation de la biodiversité. Le FEM a eu largement recours à ces mécanismes de planification et de gestion dans des activités telles que le projet *Lutte contre la pauvreté en zone rurale, gestion des ressources naturelles (projet 2), et renforcement du couloir biologique méso-américain*, au Panama, qui appuie les actions menées par ce pays pour prendre en compte la viabilité environnementale et sociale dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté mises en œuvre par les collectivités territoriales des côtes pacifique et atlantique. Il s'agit de favoriser la décentralisation en renforçant les administrations locales, de consolider les institutions et d'aider les populations démunies à privilégier les activités génératrices de revenus dans le respect de la biodiversité. Un autre projet, *Création de secteurs à protéger par gestion des écopaysages dans les plaines du nord du Cambodge*, a pour objectif d'élaborer et d'appliquer un programme de préservation de la biodiversité au niveau de l'écopaysage par une approche dite de « paysages vivants » afin de préserver des éléments uniques à cet espace et une aire de distribution vitale.

39. L'approche du FEM en matière de zones protégées montre qu'il est important de systématiquement inclure celles-ci dans les projets en les associant à d'autres priorités de développement grâce à un dialogue continu entre les divers acteurs aux niveaux international,

---

<sup>15</sup> Projets uniquement consacrés à la priorité stratégique 1, à l'exclusion des projets hybrides s'articulant sur plusieurs priorités stratégiques.

<sup>16</sup> Pour la phase 2005 à fin 2009, le nombre de sites du patrimoine mondial bénéficiant du Programme est passé de six à huit.

national, local et villageois. Pour que cette vision devienne la règle, il est indispensable de susciter le soutien des populations en les sensibilisant à l'importance des zones protégées et en leur faisant prendre conscience de la valeur de ces dispositifs. L'objectif est de forger des partenariats y associant des secteurs d'activité non reliés directement aux zones protégées, et de susciter de nouveaux appuis afin de mieux faire apprécier la valeur de ce patrimoine. Toutefois, le désenclavement des zones protégées ne correspond pas nécessairement à une opération bien déterminée et peut intervenir de différentes manières en fonction du contexte. Cette dimension peut par exemple être prise en compte dans le régime des activités sectorielles hors zones protégées, ce qui aura des effets positifs à la fois sur les aires protégées et sur l'économie.

40. Environ 12 % des terres émergées du globe sont aujourd'hui incluses dans des zones protégées, un résultat remarquable auquel l'aide financière du FEM a largement contribué, ainsi que l'a fait observer l'étude sectorielle 2004 sur la diversité biologique. Toutefois, le réseau mondial de zones protégées comporte encore de nombreuses failles, en particulier dans les milieux marin et dulcicole. Le paragraphe 3 de la décision VII/20 « invite le Fonds pour l'environnement mondial, les autres institutions de financement et les organismes de développement à procurer l'appui financier voulu pour mettre en œuvre le programme de travail élaboré sur la diversité biologique marine et côtière ». Pendant la période considérée, plusieurs initiatives financées par le FEM ont appuyé la création de zones marines protégées. Comme on l'a vu plus haut, 17 projets nationaux, dans 16 pays, et un projet régional vont être consacrés exclusivement à la préservation et à l'utilisation durable de zones côtières et marines, notamment de zones marines protégées.

41. Au Chili, le projet *Préservation de la biodiversité d'importance mondiale le long du littoral*, financé par le FEM et administré par le PNUD, aide le Gouvernement chilien à préserver et à gérer de façon durable la biodiversité marine et côtière grâce à la création de zones côtières protégées à usage multiple dans des zones vitales de la côte chilienne. L'objectif des pouvoirs publics est d'éliminer les obstacles à la définition et à la mise en place d'un système de gestion intégrée de la biodiversité marine et côtière et de ses ressources biologiques. Pour cela, le gouvernement veut créer trois de ces zones côtières protégées à usage multiple dans trois sites témoins d'importance mondiale et développer des outils et des mécanismes qui faciliteront la reproduction de cette initiative dans d'autres régions du pays. L'élimination des obstacles existants devrait permettre de démontrer les bénéfices que peuvent apporter, tant au secteur privé qu'à la collectivité, des actions énergiques en faveur de la préservation de la biodiversité, et donc favoriser la transposition de ces méthodes au Chili et dans d'autres pays de la région.

42. À Maurice, le projet *Partenariats à l'appui de zones marines protégées* aide le pays à améliorer les modes de gestion et de préservation de la biodiversité dans ces zones et à promouvoir un partage plus équitable des avantages liés à ce capital dans l'intérêt des populations locales. Dans cette optique, il élabore et expérimente un modèle de cogestion des zones par les pouvoirs publics, les populations locales et le secteur privé, et crée un environnement favorisant l'application de cette formule dans l'ensemble du pays.

### **Plan stratégique de la Convention**

43. À sa septième réunion, la Conférence des parties a élaboré un cadre de travail pour renforcer l'évaluation des acquis et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan

stratégique et notamment sa mission qui consiste à réaliser une réduction importante du rythme actuel de l'appauvrissement de la diversité biologique aux plans mondial, régional et national. Elle a également identifié des indicateurs provisoires pour évaluer les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif 2010. Ce plan contient quatre buts et objectifs stratégiques formulés dans les termes suivants à l'annexe à la décision VI/26 :

- a) La Convention joue son rôle de chef de file pour les questions touchant à la diversité biologique au niveau international.
- b) Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour l'application de la Convention.
- c) Les stratégies et les plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et l'intégration des préoccupations touchant à la diversité biologique dans les secteurs pertinents servent de cadre efficace pour la mise en œuvre des objectifs de la Convention.
- d) L'importance de la diversité biologique et de la Convention est mieux comprise, ce qui s'est traduit par un engagement plus large dans toute la société en faveur de la mise en œuvre.

44. À sa septième réunion, la Conférence des parties a fourni des directives au FEM sur cette question au paragraphe 11 de sa décision VII/20. Faisant suite à ces directives, le PNUE/WCMC a préparé un projet intitulé *Mise en place d'un partenariat pour la réalisation des objectifs de résultats mondiaux de 2010*, qui est en instance d'approbation et devrait être inclus dans le programme de travail de l'exercice 06. Il aura pour objet de favoriser l'instauration d'un partenariat qui contribuera à la réalisation des objectifs de résultats fixés pour 2010.

45. Le FEM prend en compte les objectifs 2010 de la CDB dans la programmation des ressources proposée pour FEM-4 (2006-2010) et utilisera les indicateurs adoptés pour mesurer les réalisations.

### **Transfert de technologies et coopération technique<sup>17</sup>**

46. Les transferts de technologies et la coopération technique occupent souvent une place de choix dans les projets d'investissement du domaine d'intervention « diversité biologique ». Ces activités sont encouragées de différentes manières et notamment : a) par la promotion des réseaux d'information (par exemple : le Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité et le Réseau de la diversité botanique de l'Afrique australe) ; b) par la création d'environnements nationaux plus porteurs, notamment au moyen de l'aide fournie à la préparation des cadres nationaux de promotion de la biosécurité ; c) par le développement des capacités et des connaissances techniques, comme dans le projet régional sur le couloir biologique méso-américain ; d) par la mise en évidence de méthodes faisant autorité et leur application à d'autres projets et d'autres régions (projet costa-ricien *Écomarchés* sur les services écologiques, par exemple) ; e) par la mise au point et l'utilisation de moyens de lutte naturels contre les espèces

---

<sup>17</sup> Tiré du document GEF/C 27/4 intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions*. Septembre 2005.

exotiques envahissantes, comme dans le projet sur le lac Victoria ; et f) par l'aide à l'utilisation de technologies comme les systèmes d'information géographique (SIG) pour planifier l'occupation de l'espace, gérer les ressources foncières et prendre les décisions nécessaires en la matière, des aspects souvent réclamés et approuvés dans un grand nombre de projets en cours d'exécution. Le FEM continuera de satisfaire les besoins prioritaires en matière de transfert de technologies en finançant des projets proposés par les pays comme il le fait actuellement.

47. Par le biais de sa stratégie de mobilisation du secteur privé, le FEM va également encourager les pays et les sociétés privées nationales et multinationales<sup>18</sup> à promouvoir et à fournir les outils, les pratiques et les formations nécessaires pour renforcer le transfert de technologies et la coopération technique. Cette stratégie de mobilisation du secteur privé vise aussi à améliorer la gestion du savoir et la diffusion des expériences avec le secteur privé, afin que ces actions profitent le plus possible au nombreux secteurs qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Convention.

48. Au cours de la période examinée, le transfert de technologies était une composante essentielle de 19 projets. En Roumanie, par exemple, le projet *Renforcement du réseau de zones protégées sur le modèle des réalisations du partenariat État-ONG dans le parc naturel de Marmatie*, fait appel aux nouvelles technologies pour voir en quoi la production de chaleur à partir de la biomasse influe sur les problèmes d'élimination des déchets de bois, et facilite l'application de cette technologie dans d'autres secteurs de la région par transfert de savoir-faire entre collègues. Au Kenya, le projet *Promotion de la participation des populations locales à la préservation de la forêt par la commercialisation d'insectes utiles* permet le développement de l'apiculture et de la sériciculture par des techniques à faible contenu technologique mises au point et expérimentées au niveau local. Une aide sociale et commerciale fera de ces méthodes de production des activités économiquement viables.

### **Objectifs de développement pour le millénaire (ODM)**

49. Le FEM a réalisé une publication (*Achieving the Millennium Development Goals – A GEF Progress Report*, septembre 2005) mettant en évidence le concours apporté par l'institution à la réalisation des ODM. Ce rapport sera mis à la disposition de la Conférence des parties à sa prochaine réunion. Tous les projets du FEM tiennent compte des plans nationaux de développement et appuient les programmes de développement durable des parties à la Convention. Ils contribuent ainsi notablement à la réalisation des ODM. Le projet mondial *Partenariat pour un marché du développement*, administré par la Banque mondiale, a pour principal objectif d'aider l'ensemble de la communauté du développement à atteindre les ODM en trouvant de nouvelles voies pour lutter contre la pauvreté grâce à la mobilisation de différents acteurs habituellement non sollicités par les organismes d'aide au développement.

### **Rapports nationaux**

---

<sup>18</sup> Le développement de technologies commerciales, notamment de biotechnologies, est déjà important dans des domaines tels que la gestion des ressources naturelles, l'agriculture et la santé, pour n'en citer que quelques-uns. En raison du coût élevé des activités de recherche et développement, le secteur privé a davantage travaillé sur des applications concrètes que le secteur public, en particulier dans les biotechnologies.

50. Les rapports présentés en application de l'article 26 de la Convention visent à fournir des informations sur les dispositions adoptées pour mettre en œuvre la Convention et sur les résultats que ces mesures ont permis d'obtenir. Cette obligation est donc essentielle pour permettre à la Conférence des parties d'évaluer l'état d'avancement général de l'application de la Convention<sup>19</sup>. La présentation de ces rapports aide également les pays à suivre la manière dont ils s'acquittent de leurs engagements en tant que Parties contractantes. Au 6 octobre 2005, le Secrétariat de la Convention avait reçu le premier rapport national de 140 pays, le deuxième rapport de 118 pays et le troisième de 29 pays. Il était aussi en possession de 116 stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (dont deux en présentaient une deuxième version). Le Secrétariat de la Convention a reçu en outre 60 rapports thématiques sur les espèces exotiques envahissantes, 17 sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui y sont liés, 47 sur les écosystèmes forestiers, 40 sur les écosystèmes de montagne, 28 sur le transfert de technologies et la coopération technique, 56 sur les zones protégées, et 49 sur l'Initiative taxinomique mondiale. Le Secrétariat a reçu 63 rapports envoyés par des gouvernements depuis mars 2005. La quasi-totalité des communications des pays en développement ont été rédigées avec une aide du FEM au titre des activités habilitantes.

51. Pendant la période examinée, l'aide financière du FEM s'est traduite par :
- a) Quatre activités habilitantes engagées en Bosnie-Herzégovine, en Serbie-et-Monténégro, au Rwanda et en Turquie pour contribuer, entre autres, à la préparation des rapports nationaux. L'activité habilitante financée par le FEM au Rwanda sera consacrée à la rédaction du deuxième rapport national en application de la Convention sur la diversité biologique ;
  - b) Quarante financements destinés à appuyer la préparation des premiers rapports nationaux en application de la Convention sur la diversité biologique ;
  - c) Dix-neuf financements destinés à appuyer la préparation des deuxièmes rapports nationaux en application de la Convention sur la diversité biologique ;
  - d) Trois projets nationaux de moyenne envergure qui aident 150 pays à préparer leurs troisièmes rapports nationaux en application de la Convention sur la diversité biologique conformément aux directives de la Conférence des parties. À la date de rédaction du présent rapport, une centaine de pays avaient bénéficié de cette assistance.

### **Éducation et sensibilisation du public**

52. La majorité des projets financés par le FEM ont une composante ou des activités en rapport avec l'éducation et la sensibilisation du public. Au cours des quatre dernières années, les plans d'exécution des projets comportent une stratégie de communication. Dans 95 % des cas, les projets approuvés pendant la période examinée comprennent une composante ou des activités axées sur l'éducation et l'information du public. Au Libéria, par exemple, le projet *Mise en place du cadre de préservation de la biodiversité du parc national de Sapo au sud-est du pays* comporte un volet important de campagnes d'éducation et de sensibilisation ciblées sur la

---

<sup>19</sup> Voir le site Web de la CDB : <http://www.biodiv.org/world/intro.asp>.

gestion des zones protégées et la préservation de la diversité biologique. En Malaisie, le projet *Préservation de la biodiversité des réserves marines par une gestion renforcée et un développement durable et intégré des îles* prévoit un programme complet d'éducation et d'information dirigé sur les personnes ayant l'impact le plus important sur la biodiversité marine.

### **Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation (régime APA)**

53. À sa septième réunion, la Conférence des parties a fourni des directives au FEM sur l'aide financière qu'il doit accorder aux projets qui participent à l'application du plan d'action en soutien à la mise en œuvre des Lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation, et qui renforcent les capacités pour les besoins du transfert de technologies de sorte à permettre aux fournisseurs d'apprécier pleinement et de participer activement aux arrangements de partage des avantages au moment de l'octroi des permis d'accès (décision VII/20, paragraphe 19).

54. Pendant la période considérée, plus de 30 pays ont travaillé à évaluer leurs capacités en matière d'APA avec l'appui des activités habilitantes du FEM déjà en place. Cet appui permet aux Parties pouvant y prétendre de préparer les fondements nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures concrètes qu'il convient de prendre pour atteindre les objectifs du régime APA. Il s'agit habituellement de procéder à un état des lieux en étudiant et en évaluant les informations disponibles afin d'avoir une meilleure compréhension de la nature et de l'importance des enjeux, et d'identifier les options disponibles en établissant des priorités et en préparant et en réalisant des exercices de planification destinés à prendre en compte les questions de biodiversité dans les schémas de développement nationaux. Quelques pays ayant bénéficié d'une aide ont également procédé à une évaluation de leur cadre législatif et de leurs dispositifs d'exécution.

55. Depuis sa création, le FEM a financé plus de 50 projets consacrés au régime APA dans le cadre de ses activités ordinaires pour un montant total de 229 millions de dollars, et mobilisé quelque 580,1 millions de dollars de cofinancement pour ces projets.

56. Parmi les projets sur la biodiversité agricole comportant une composante APA, on peut citer :

- a) *Conservation in situ des parents sauvages des espèces cultivées par une amélioration de la gestion de l'information et des applications sur le terrain ;*
- b) *Utilisation et protection in situ dans les exploitations agricoles de la biodiversité agricole (cultures horticoles et plantes à fruit sauvage) en Asie centrale ;*
- c) *Mise au point et application d'outils d'aide à la décision pour la préservation et l'utilisation durable de la diversité génétique du bétail local et des espèces sauvages apparentées ;*
- d) *Préservation et utilisation durable de la diversité des espèces cultivées et sauvages de fruits tropicaux par la promotion de moyens de subsistance viables, de la sécurité alimentaire et de services écosystémiques ;*

- e) *Préservation et utilisation de la diversité génétique des cultures pour lutter contre les ravageurs et les maladies et promouvoir une agriculture écologiquement viable.*

57. D'autres projets en cours de préparation touchent principalement aux questions du régime APA. Il s'agit par exemple :

- a) Du projet *Application d'un régime national APA dans des pays en développement pilotes* qui prévoit d'aider 15 pays parties à la Convention à renforcer les capacités dont ils ont besoin pour rédiger, finaliser et/ou réviser les textes réglementaires nécessaires ;
- b) D'encourager l'élaboration et la mise en œuvre d'un régime APA en Afrique ;
- c) D'un processus de consultation nationale, harmonisé au plan régional, pour l'application des Lignes directrices de Bonn dans les États membres de l'ANASE.

### **Prévention des risques biotechnologiques**

58. La décision VII/20 a demandé instamment au Fonds pour l'environnement mondial « de veiller à la mise en œuvre rapide de sa stratégie initiale d'aide aux pays afin qu'ils se préparent à ratifier et à mettre en œuvre le Protocole, d'appuyer la création de capacités et la mise en place, en souplesse, des composantes nationales du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, et d'accorder un soutien accru au développement et/ou au renforcement des éléments suivants : centres de formation nationaux et régionaux existants ; autorités de tutelle ; gestion et évaluation des risques ; infrastructures pour détecter, tester, identifier et surveiller à long terme les organismes vivants modifiés ; conseils juridiques ; prise de décisions ; traitement des questions socioéconomiques ; sensibilisation et transfert de technologies pour la prévention des risques biotechnologiques ». Elle a également fourni au FEM d'autres directives, en particulier aux paragraphes 24 et 26.

59. À sa réunion de mai 2004, le Conseil du FEM s'est réjoui des directives données par la Conférence des parties à la CDB, qui a invité le FEM à étendre à d'autres pays réunissant les conditions requises l'appui qu'il apporte aux projets témoins d'application des cadres nationaux de promotion de la biosécurité.

60. À sa réunion de novembre 2004, le Conseil du FEM a chargé le Bureau du suivi et de l'évaluation d'évaluer les activités financées dans le cadre de la stratégie initiale. Cette évaluation, prévue pour novembre 2005, devait fournir des données et des leçons précieuses pour l'appui futur du FEM aux activités de renforcement des capacités en vue de la préparation des cadres nationaux de promotion de la biosécurité.

61. À sa réunion de juin 2005, le Conseil a approuvé un mode de financement provisoire des activités de renforcement de la capacité à prévenir les risques biotechnologiques, dans l'attente de la conclusion de l'évaluation. Le Conseil a également chargé le Secrétariat de travailler en consultation avec les Agents d'exécution et en tenant compte des résultats de l'évaluation pour préparer un projet de stratégie sur les moyens les plus efficaces et les plus économiques d'aider davantage les pays à renforcer leur capacité d'appliquer leur cadre national de promotion de la biosécurité, conformément aux directives reçues au titre de la Convention.

62. Le mode de financement provisoire approuvé vise à aider des pays confrontés à des difficultés urgentes à progresser dans l'application de leur cadre national de promotion de la biosécurité par le biais de dix à 15 projets de moyenne envergure similaires, du point de vue de leur dimension, de leurs activités et de leur financement, aux projets témoins mis en œuvre dans le cadre de la stratégie initiale. Il a été convenu en outre qu'une aide serait apportée sous la forme d'un ou de deux projets consacrés au renforcement de centres d'excellence régionaux dans les pays en développement, afin que ces centres soient à même d'épauler les pays de la région dans la mise en œuvre de leur cadre national de promotion de la biosécurité.

63. Lors de sa seconde réunion tenue en mai-juin 2005, la Conférence des parties, siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, a approuvé la décision BS-II/5 qui encourage le FEM et le Secrétariat de la Convention à poursuivre leur coopération dynamique pour promouvoir l'appui à la mise en œuvre du Protocole et encourage le FEM à mieux définir ses modalités de financement pour organiser son appui au Protocole de manière systématique et flexible. Cette décision sera soumise à la prochaine réunion de la Conférence des Parties pour examen et transmission éventuelle au FEM.

#### **Bureau du suivi et de l'évaluation (BSE) : évaluation de la stratégie initiale de prévention des risques biotechnologiques du FEM**

64. L'évaluation a mis en relief quatre questions fondamentales :

- a) L'appui du FEM est-il conforme au Protocole de Cartagena, tient-il compte des besoins des pays bénéficiaires et est-il à la hauteur des attentes des spécialistes ?
- b) L'appui du FEM aux activités de renforcement des capacités, y compris la participation des acteurs et la collaboration régionale, est-il utile et efficace ?
- c) Quels sont les progrès accomplis dans les pays en matière de renforcement des capacités en vue de la ratification et de l'application du Protocole de Cartagena ?
- d) Les modalités et méthodes d'appui du FEM sont-elles efficaces et viables par rapport à d'autres projets du même genre ?

65. L'évaluation effectuée par le BSE fournit des données et des leçons précieuses pour l'appui futur du FEM au renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre des cadres nationaux de promotion de la biosécurité, conformément à la demande de la Conférence des parties. Actuellement, le projet sur les cadres nationaux de promotion de la biosécurité est exécuté dans plus de 120 pays dans le but de renforcer les bases qui permettront aux Parties d'entreprendre une mise en œuvre plus approfondie et intégrée du Protocole de Cartagena. Dans le même temps, le projet *Renforcement des capacités pour une participation efficace des Parties au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques* fonctionne comme un complément de cet effort et fournit aux pays participants les outils dont ils ont besoin pour contribuer pleinement au Centre d'échange du Protocole de Cartagena.

66. D'après l'évaluation, ces deux projets ont eu un impact positif à différents niveaux, créant une dynamique qui facilite les progrès liés à l'application du Protocole de Cartagena.



Quelques-unes des réalisations les plus significatives relevées par les auteurs de l'évaluation figurent ci-après :

- a) Les activités visant à préparer de nouvelles lois et réglementations en vue de l'application du Protocole ont démarré, fournissant une base aux cadres nationaux de promotion de la biosécurité.
- b) Les participants clés aux projets tels que le gouvernement, le secteur privé et la société civile sont plus sensibles aux risques biotechnologiques.
- c) Le dialogue et les relations entre les entités publiques et les milieux universitaires sont plus faciles, associant souvent les secteurs d'activité et la société civile.
- d) Aux niveaux régional et sous-régional, des réunions ont été organisées donnant lieu à des débats, au partage de l'information et à des échanges de vues entre les pays participants.

67. L'évaluation a permis aussi de voir que des progrès restent à faire dans certains secteurs et/ou que, dans d'autres, le FEM doit modifier son mode d'intervention pour contribuer à l'application du Protocole de Cartagena :

- a) Des objectifs clairs et réalistes doivent être fixés sur la base de l'analyse et de l'évaluation du bilan réalisé.
- b) L'appui financier doit être estimé sur la base des besoins du pays et couvrir suffisamment les secteurs où l'aide fait défaut compte tenu des conclusions du bilan du pays. Les besoins de financement varient en fonction du nombre d'éléments couverts par le projet proposé et de leur complexité, ainsi que de la formule régionale ou nationale recommandée.
- c) La coopération et l'harmonisation régionales demandent plus d'attention.
- d) Pour apporter l'appui nécessaire aux pays, il faut la participation directe des personnes dotées de l'expérience requise en matière d'application des cadres nationaux de promotion de la biosécurité.
- e) Pour exploiter les synergies et assurer la continuité, il est nécessaire de veiller à coordonner les projets entre les ministères et à obtenir l'adhésion de ceux-ci.
- f) Pour les pays souhaitant recevoir une aide, les méthodes, le degré de mise en œuvre, les besoins et les enjeux varient considérablement en fonction des différents aspects traités dans le Protocole ; une formule générale ne convient donc pas.

### **Composantes de la stratégie de prévention des risques biotechnologiques en vue de l'application du Protocole de Cartagena**

68. Sur la base i) des directives de la Conférence des parties à la CDB, ii) du mandat, de la stratégie opérationnelle, des procédures du FEM et des décisions du Conseil, iii) des conclusions

de l'évaluation du BSE, et iv) du document de programmation de FEM-4, le Secrétariat a proposé plusieurs grands axes pour une stratégie FEM de prévention des risques biotechnologiques en vue de favoriser l'application du Protocole. Ces grands axes sont présentés dans le document GEF/C.27/12 qui peut être consulté sur le site Web du FEM.

69. À sa réunion de novembre 2005, le Conseil du FEM a examiné le document susmentionné et approuvé les grands axes proposés comme base de développement d'une stratégie qui permettra d'orienter l'aide du FEM en vue de l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, en tenant compte des observations formulées par le Conseil. Le Secrétariat a été chargé de travailler en consultation avec les Agents et Organismes d'exécution pour préparer un projet de stratégie de prévention des risques biotechnologiques à soumettre par courrier à l'examen et à l'approbation du Conseil au début de l'année 2006.

70. Sur le plan des opérations, le FEM a approuvé cinq nouveaux projets sur la prévention des risques biotechnologiques pendant la période couverte par le présent rapport, au titre de la stratégie provisoire adoptée. Ils figurent au tableau 2.

71. Le tableau 2 fait apparaître qu'entre le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et le 30 juin 2005, cinq projets portant sur la prévention des risques biotechnologiques ont été approuvés pour un montant total de 26,3 millions de dollars.

**Tableau 2 : Projets sur la prévention des risques biotechnologiques approuvés durant la période examinée**

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Contribution du FEM (USD M)
Projet mondial	Préparation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité (20 pays supplémentaires) – module d'appoint	PNUE	5,218
Projet mondial	Préparation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité (dix pays supplémentaires) – module d'appoint	PNUE	2,609
Projet mondial	Renforcement des capacités pour une participation efficace des Parties au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	PNUE	4,615
Projet mondial	Renforcement des capacités pour une participation efficace des Parties au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (projet complémentaire, 89 autres pays supplémentaires)	PNUE	8,906
Projet régional	Prévention des risques biotechnologiques dans les centres d'origine des plantes cultivées : renforcement des capacités techniques en Amérique latine pour l'adoption sans risques de cultures transgéniques	Banque mondiale	5,000
	<b>Total</b>		26,348

#### IV. ACTIVITÉS MENÉES DANS LES AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION DU FEM ET INTÉRESSANT LE PRÉSENT RAPPORT<sup>20</sup>

72. Comme on l'a vu plus haut, certaines activités menées dans d'autres domaines d'intervention du FEM contribuent également à la stratégie et aux objectifs énoncés dans la Convention sur la diversité biologique, en particulier celles engagées dans le cadre des domaines d'intervention « eaux internationales » et « dégradation des sols » (programme d'opérations 9 et 15, respectivement) et du programme d'opérations 12 (gestion intégrée des écosystèmes).

##### Eaux internationales

73. Pendant la période examinée, on a recensé 14 projets relevant du domaine d'intervention « eaux internationales » et contenant une composante « diversité biologique ». Le montant total des engagements correspondants s'élève à 174,76 millions de dollars. Il s'agit notamment d'interventions concernant la politique des eaux nationales et transnationales, qui devraient avoir des effets positifs sur la diversité biologique mondiale. Elles touchent par exemple la protection des zones de pêche et des zones humides, la gestion du savoir et la préservation des zones marines protégées. Certains projets ont pour objet d'étudier des écosystèmes particuliers tels que les récifs coralliens. La moitié de ces projets ont été approuvés au titre du programme d'opérations 9<sup>21</sup>.

74. Le projet mondial *Récifs coralliens : renforcement des capacités de gestion et recherches ciblées*, administré par la Banque mondiale, devrait générer d'immenses bénéfices sur le plan de la biodiversité. Il devrait permettre de réaliser des études très précises pour combler des lacunes essentielles dans la connaissance fondamentale des écosystèmes coralliens, et d'améliorer ainsi les politiques et les modes de gestion dans le monde entier. Ces études ciblées vont tester certaines hypothèses relatives à d'importants facteurs humains et naturels qui menacent la santé des récifs coralliens.

75. En Afrique centrale et orientale, le projet de moyenne envergure *État des lieux transnational et programme d'action stratégique pour le bassin du lac Victoria* réalisera un état des lieux transnational du bassin du lac Victoria et élaborera un plan d'action/investissement stratégique destiné à s'attaquer aux principaux problèmes environnementaux et à réduire la pauvreté en favorisant une croissance économique viable. Ce plan sera approuvé par le comité directeur de la politique régionale et par le comité ministériel pour le programme de mise en valeur du lac Victoria ; le Rwanda et le Burundi seront impliqués autant que de besoin. Ce projet s'inscrit dans le prolongement d'un premier investissement du FEM sur le lac Victoria, consacré aux questions de surpêche, d'eutrophisation, de pollution et d'espèces exotiques envahissantes telles que la jacinthe d'eau. Bon nombre des composantes du projet ont permis d'obtenir d'excellents résultats, luttant contre la pollution et les espèces envahissantes, favorisant le développement de proximité et contribuant à des activités génératrices de revenus pour les riverains.

---

<sup>20</sup> Il s'agit ici de projets dont les activités principales s'inscrivent dans un programme d'opérations relevant d'un autre domaine d'intervention du FEM. Certains projets financés au titre du domaine d'intervention « diversité biologique » peuvent comprendre des composantes plurisectorielles, mais ne sont pas compris dans cette section : ils sont évoqués à la section II du présent document.

<sup>21</sup> Programme d'opérations 9 : programme intersectoriel de gestion intégrée des terres et de l'eau.

76. En Tanzanie, le projet intersectoriel *Gestion du milieu marin et côtier* réunit les programmes d'opérations 2 (diversité biologique) et 8 (eaux internationales)<sup>22</sup>. Il vise à améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance des populations côtières de Tanzanie continentale et de Zanzibar en créant des activités économiques et en organisant l'aménagement intégré et concerté du littoral, tout en préservant durablement les ressources côtières. Il utilise une approche globale qui associe une planification intégrée de la gestion du littoral, la promotion de nouvelles activités génératrices de revenus respectant les objectifs de préservation de la biodiversité, et l'amélioration de l'accès aux marchés et du potentiel économique des ressources côtières.

### Dégradation des sols

77. Le domaine d'intervention « dégradation des sols » englobe des projets visant à lutter contre la dégradation des sols dans le cadre d'une démarche intégrée qui contribue au développement durable<sup>23</sup>. Par conséquent, certains projets inclus dans ce domaine d'intervention peuvent avoir pour objet la dégradation des forêts ou d'autres types de problèmes en rapport avec la diversité biologique. Pendant la période considérée, on a recensé dix projets approuvés au titre du domaine d'intervention « dégradation des sols » qui contenaient des éléments liés à l'appauvrissement de la diversité biologique, en particulier dans les écosystèmes forestiers. L'engagement total au titre de ces projets s'établit à environ 45 millions de dollars.

78. Au Bhoutan, le projet *Régime et mécanismes d'incitation plurisectoriels pour une gestion durable des sols*, administré par la Banque mondiale, favorise la mise en place de mécanismes novateurs susceptibles d'améliorer les pratiques de gestion durable des sols et d'avoir un impact positif sur l'environnement local, régional et mondial. Le projet fait aussi appel aux synergies entre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique au niveau national.

79. Au Kenya, le projet de moyenne envergure *Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion durable des ressources du mont Marsabit et des bassins hydrographiques connexes*, géré par le PNUE, a pour but d'assurer la préservation à long terme et l'utilisation durable des écosystèmes de montagne uniques de la région de Marsabit. Il prévoit pour cela d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion susceptible d'être reproduit dans des environnements du même type dans la corne de l'Afrique.

### Gestion intégrée des écosystèmes

80. Les projets menés dans le cadre du programme d'opérations 12 « gestion intégrée des écosystèmes » sont également approuvés au titre des activités intersectorielles. Ce programme d'opérations a pour but d'optimiser les effets bénéfiques au plan mondial tout en contribuant à la réalisation des objectifs de plusieurs conventions et traités internationaux conformément aux priorités nationales. Il aide aussi à multiplier les effets positifs sur l'environnement mondial dans plusieurs domaines d'intervention du FEM, à savoir la diversité biologique, les changements climatiques, les eaux internationales et la dégradation des sols (désertification et déboisement). Pendant la période objet du présent rapport, on a recensé huit projets approuvés au titre du

---

<sup>22</sup> Programme d'opérations 8 : programme relatif aux masses d'eau.

<sup>23</sup> Voir CNULD, article 2, paragraphe 1.

programme d'opérations 12 et ayant des éléments bénéfiques pour la diversité biologique mondiale. Ils représentent 24 millions de dollars d'engagements.

81. En Chine, un projet de grande envergure géré par le PNUE, *Protection de la nature et lutte contre les inondations dans le bassin du Yang Tse Kiang*, vise à atténuer les effets des inondations en restaurant ou en préservant les fonctions des écosystèmes, en améliorant simultanément la préservation et l'utilisation durable des ressources biologiques d'importance mondiale et en contribuant à la fixation des gaz à effet de serre. Le projet a également pour but de rendre l'administration centrale et les collectivités territoriales mieux à même d'appliquer à l'ensemble de la région les méthodes qui auront ainsi été mises au point, d'une manière souple et durable.

82. Au Bélarus, le projet *Régénération et gestion durable des tourbières du Bélarus pour combattre la dégradation des sols, préserver la diversité biologique d'importance mondiale et atténuer les effets du changement climatique* a été lancé pour lutter contre les effets de la modification du climat, empêcher la dégradation des sols, préserver la biodiversité et prévenir la pollution radioactive en ramenant les tourbières à leur état naturel et en assurant leur protection et leur utilisation durables.

## V. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

83. Entre juillet 2003 et juin 2005, le Bureau du suivi et de l'évaluation du FEM a réalisé trois études intéressant la Convention sur la diversité biologique : le troisième bilan global du FEM (2005), la deuxième étude sectorielle sur la diversité biologique (2004) et une étude sur le rôle des avantages découlant localement des projets dans les programmes de protection de l'environnement mondial. Un résumé des rapports de ces trois études est présenté ci-après. Les rapports complets peuvent être consultés actuellement sur le site Web du FEM et seront disponibles à la réunion de la Conférence des parties.

### Troisième bilan global du FEM

84. Le rapport du troisième bilan global du FEM a été achevé en juin 2005. L'étude a été réalisée par le cabinet international ICF Consulting et administrée par le Bureau du suivi et de l'évaluation du FEM. La version préliminaire du rapport a été présentée au Conseil du FEM le 3 juin 2005 pour examen et avis, ainsi qu'aux participants à l'exercice de reconstitution des ressources du FEM à titre d'information, le 9 juin 2005. Ce Troisième bilan, réalisé pour le compte du Conseil du FEM, avait pour objet de déterminer dans quelle mesure le FEM a atteint ou est en passe d'atteindre les principaux objectifs énoncés dans l'Instrument du FEM et les décisions ultérieures prises par le Conseil et l'Assemblée, y compris dans des documents clés tels que la Stratégie opérationnelle et les Recommandations pratiques de la troisième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM. La portée du Troisième bilan est définie dans le mandat correspondant, approuvé par le Conseil du FEM le 21 mai 2004. Cette étude s'articule sur les cinq thèmes suivants : i) résultats des opérations et des programmes ; ii) pérennité des résultats au niveau des pays ; iii) influence des opérations du FEM sur d'autres institutions et questions connexes ; iv) incidence de la structure institutionnelle et des procédures du FEM sur les résultats ; et v) influence des modalités d'exécution du FEM.

85. Les principales constatations et recommandations de la mission d'évaluation chargée de dresser le Troisième bilan sont les suivantes :

- a) *Résultats dans chaque domaine d'intervention.* Le FEM obtient des résultats appréciables, surtout au niveau des effets produits, dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques », « eaux internationales » et « appauvrissement de la couche d'ozone ». Il devrait connaître le même succès dans le cadre de ses deux nouveaux domaines d'intervention, « dégradation des sols » et « polluants organiques persistants ». Le rapport présente les principales réalisations du FEM dans chacun d'entre eux.
- b) *Programmation stratégique et résultats au niveau des domaines d'intervention.* La mission d'évaluation constate que le FEM a fait de réels progrès sur la voie d'un abandon de l'approche basée sur le nombre de projets approuvés au profit d'une démarche axée sur les impacts et la qualité, et qu'il a obtenu des résultats substantiels en la matière, mais elle estime qu'il reste encore beaucoup à faire pour privilégier les résultats et la gestion de ces résultats. Dans cette optique, il conviendrait de préciser et de renforcer la cohérence des orientations stratégiques de chaque domaine d'intervention pour améliorer la programmation et établir des indicateurs de résultats fiables.
- c) *Programmation stratégique et résultats au niveau des pays.* Les projets du FEM sont souvent préparés au cas par cas – voire, parfois, de façon opportuniste – et ne s'inscrivent pas systématiquement dans une stratégie globale au niveau des pays. Par conséquent, faute de portefeuilles nationaux homogènes, les résultats ne sont pas toujours optimisés ou atteints de la manière la plus efficace par rapport aux coûts. La mission recommande que le FEM adopte une approche-programme : i) axée sur la recherche de synergies intersectorielles ; ii) hiérarchisant les projets nationaux ; iii) prévoyant systématiquement d'examiner expressément les effets positifs sur l'environnement ; et iv) mettant davantage l'accent sur la pérennité et les effets catalyseurs des activités.
- d) *Capacité à réagir aux directives reçues au titre des Conventions.* La mission d'évaluation considère que le FEM donne bien suite aux directives reçues au titre des conventions dont elle est le mécanisme financier. Elle recommande de renforcer la communication entre le Secrétariat du FEM et les Secrétariats des différentes Conventions.
- e) *Gestion de l'information dans le réseau du FEM.* Les systèmes de gestion de l'information du FEM – gestion du savoir, systèmes intégrés de gestion et infrastructure connexe – ne répondent pas aux besoins et doivent être améliorés.
- f) *Fonctionnement et administration du réseau du FEM.* Le FEM, par sa composition, sa structure et la répartition de ses rôles et responsabilités, a une structure de réseau, dans laquelle des entités indépendantes ou, du moins, semi-autonomes travaillent ensemble pour atteindre un objectif commun. Cette organisation en réseau est le modèle institutionnel qui convient au FEM et lui permet de remplir sa mission et d'exécuter ses activités. La mission d'évaluation recommande de : i) renforcer le rôle

- du Secrétariat du FEM en tant qu'organe d'administration du réseau ; ii) préciser le rôle et les attributions de tous les partenaires du FEM, en particulier des Agents et Organismes d'exécution ainsi que du STAP ; iii) favoriser le suivi et l'évaluation à tous les niveaux ; iv) lancer une initiative de mobilisation du secteur privé.
- g) *Programme de microfinancements.* Le Programme est bien accueilli par les pays bénéficiaires et accroît la visibilité du FEM. Sa souplesse a permis de concevoir des activités novatrices répondant aux besoins et aux capacités des pays dans les PEID et les PMA. La mission recommande d'allouer des ressources supplémentaires au Programme.

### **Deuxième étude sectorielle sur la diversité biologique (2004)**

86. L'une des principales missions du Bureau du suivi et de l'évaluation du FEM consiste à faire le point sur les progrès et les résultats obtenus dans les domaines d'intervention du FEM et ce, tous les quatre ans, au moment où se déroule l'exercice de reconstitution des ressources de la Caisse. Des études indépendantes ont été réalisées en 2003 et 2004 sur les activités du FEM dans les domaines de la diversité biologique, des changements climatiques et des eaux internationales. Elles peuvent être consultées sur le site Web de l'institution, avec les réponses de la direction préparées par le Secrétariat du FEM et les Agents d'exécution. Ces trois études constituent les principales sources d'information utilisées pour le Troisième bilan. L'étude évaluant les activités du FEM dans le domaine de la diversité biologique a été achevée en juin 2004 et présentée au Conseil du FEM en novembre 2004.

87. L'évaluation a porté sur le portefeuille de projets du FEM (tous les projets approuvés par le Conseil du FEM, qu'ils soient achevés ou encore en cours) mais aussi sur les stratégies et les programmes d'opérations, les principes directeurs et les politiques et procédures de suivi et d'évaluation appliquées par le FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique », à la date du 30 juin 2003. Cette étude avait donc pour objet de fournir une évaluation de la performance de l'ensemble du programme « biodiversité » et de formuler des recommandations sur son mode de développement ultérieur. L'évaluation a mis en lumière les résultats suivants :

- a) Le programme « biodiversité » a notablement contribué à la préservation et à l'utilisation durable de ce patrimoine, en favorisant et en permettant une évolution positive des comportements et des activités, qui a eu des effets positifs sur la biodiversité.
- b) Le FEM est probablement le plus grand mécanisme de financement public de la préservation de la biodiversité dans les pays en développement. Depuis sa création en 1991 jusqu'en 2003, le FEM a apporté une aide financière directe de 1,7 milliard de dollars à 605 projets, et mobilisé quelque 3,3 milliards de dollars de cofinancement. Au 1<sup>er</sup> juillet 2003, le Programme de microfinancements du FEM avait alloué 3 076 financements au titre de la biodiversité, soit un montant total de 63 millions de dollars alloués par le FEM et de 64,6 millions de dollars sous forme de cofinancements en espèces ou en nature dans quelque 83 pays. Environ 75 % des projets du FEM en rapport avec la biodiversité (exercices 91 à 03) étaient au moins partiellement consacrés à des zones protégées, environ 50 % d'entre eux portant sur

- des zones non protégées en bonne et due forme. De nombreux sites d'importance mondiale ont bénéficié de projets du FEM. Environ 55 % des sites du patrimoine mondial pouvant prétendre à un financement du FEM ont effectivement reçu une aide du Fonds. Soixante-cinq projets portaient sur environ 40 % des réserves du programme « L'homme et la biosphère » qui répondaient aux critères de financement (106 sites), et 65 projets du FEM ont concerné 90 sites Ramsar.
- c) Les dix pays ayant reçu le plus de financements du FEM pour la biodiversité (environ un tiers du total des fonds alloués par le FEM à la biodiversité) sont des pays dits à « mégabiodiversité » (pays abritant 70 % de la diversité biologique mondiale).
  - d) Il existe une forte corrélation entre les activités financées par le FEM et l'augmentation notable de la superficie des zones placées sous un régime de protection au cours de la dernière décennie. Le FEM a contribué à atteindre l'objectif fixé, en aidant à placer 10 % des terres émergées du globe sous un tel régime. À la fin de l'exercice 03, le FEM avait financé des investissements dans 1 232 aires protégées, couvrant près de 257 millions d'hectares, soit environ 15 % des terres émergées classées en zones protégées dans le monde. Un grand nombre de projets du FEM dans le domaine de la biodiversité ont permis de garantir un statut juridique à certaines de ces zones protégées.
  - e) Le FEM paraît avoir donné suite aux directives de la Conférence des parties à la CDB dans la plupart des domaines, finançant des initiatives en rapport avec la diversité biologique dans un grand nombre de secteurs et de pays du monde. Les directives formulées sur les écosystèmes forestiers et le renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques ont été particulièrement bien prises en compte.
  - f) Beaucoup de projets ont permis des avancées au plan des politiques publiques et des législations, notamment par un renforcement du cadre juridique des réseaux de zones protégées, et une progression de la législation relative à l'utilisation des sols, à la sécurité foncière et à la gestion des ressources naturelles. Des projets ont également eu un impact positif sur les politiques publiques et les législations dans des secteurs impliqués dans l'utilisation durable de la biodiversité, notamment la chasse, la pêche, l'exploitation forestière, l'agriculture et le tourisme. Bien que la majorité des projets aient été axés sur la sensibilisation du public aux niveaux local ou national, les spécialistes s'accordent à dire que le FEM a contribué notablement à augmenter le degré de sensibilisation de la communauté internationale à la préservation de la biodiversité.
  - g) Un grand nombre de partenariats florissants ont été créés avec des gouvernements locaux et nationaux, des ONG locales, nationales et internationales, des universités, des organismes du secteur privé, des bailleurs de fonds, et d'autres projets et initiatives internationales. Le FEM a su rassembler différents acteurs dans un même effort en créant des liens entre collectivités, ONG et structures gouvernementales, en encourageant la coopération et en améliorant la compréhension et le dialogue entre les différents échelons territoriaux.



88. Cela étant, l'étude a révélé plusieurs faiblesses et insuffisances du programme « biodiversité », qui ont été analysées par le Secrétariat du FEM et les Agents d'exécution dans la réponse de la direction au Conseil du FEM, et prises en compte dans la programmation des ressources du Fonds pour FEM-4 :

- a) L'absence d'une stratégie d'ensemble, qui permettrait d'évaluer objectivement les résultats obtenus jusqu'à aujourd'hui, a été pointée comme l'une des faiblesses majeures du programme « biodiversité » actuel, dont elle pourrait rester le talon d'Achille si rien n'est fait pour y remédier. La manière dont le FEM distribue ses ressources, substantielles quoique limitées, doit obéir beaucoup plus à une stratégie et à une démarche réfléchie. Le programme n'a toujours pas adopté de logique ou de système objectif assorti de critères clairs permettant de hiérarchiser ou d'équilibrer les priorités, par exemple de manière à prendre en compte les méthodes les plus prometteuses, les menaces les plus urgentes et les régions les plus importantes du monde ;
- b) Plus de 50 % des rapports d'achèvement ou d'évaluation finale ne présentaient aucune mesure ou conclusion sur l'impact final du projet sur l'état de la diversité biologique, même si, très souvent, des données indirectes significatives, par exemple la superficie des habitats protégés, étaient fournies. Ce constat est révélateur de carences au niveau de la conception et de l'exécution des projets ainsi que de l'application de normes générales d'évaluation et de l'établissement de rapports. Mesurer l'impact d'un projet sur la diversité biologique reste un vrai défi pour tous les acteurs de ce secteur d'activité ;
- c) Une meilleure application des directives de la CDB permettrait de mettre en place des mesures d'incitation et des plans d'action et des stratégies nationales efficaces, d'élaborer des indicateurs et des données de référence pour pouvoir surveiller l'évolution de la diversité biologique, et d'adopter des mécanismes aidant à pérenniser les résultats des projets. Le FEM est confronté à d'autres difficultés en ce qui concerne l'application de la CDB : i) les directives de la Conférence des parties sont trop générales et peu hiérarchisées, ce qui explique que chaque décision ait donné lieu à un ou deux projets ; ii) le FEM, les Parties, les Agents d'exécution et les autres acteurs clés ne cherchent pas suffisamment à clarifier et à hiérarchiser ensemble les directives de la Conférence des parties ; iii) on s'attend semble-t-il à ce que le FEM mette en œuvre toutes les directives de la Conférence des parties, de façon uniforme et permanente ;
- d) Le processus d'approbation des projets du FEM (de leur entrée dans le portefeuille de projets en instance à leur exécution) est encore trop long (entre quatre et cinq ans pour les projets de grande envergure, et deux ans pour ceux de moyenne envergure) et complexe, extrêmement déroutant pour le demandeur moyen et très alourdi par les coûts de transaction. En outre, la durée actuellement privilégiée pour les projets (quatre à cinq ans) rend impossible l'obtention des effets visés sur le long terme pour la plupart des projets, même si elle n'empêche pas d'obtenir de nombreux produits ainsi que certains résultats ;

- e) On n'est pas encore parvenu à mettre au point et à sélectionner des indicateurs convenables pour évaluer les tendances biologiques et socioéconomiques à tous les niveaux (du projet au programme), d'où la difficulté de mesurer les réalisations ou les effets dans le temps. De plus, il reste à établir comment l'impact sur la préservation de la diversité biologique varie en fonction de la qualité de la gestion dans les projets portant sur des zones protégées ;
- f) Il faut chercher davantage à intensifier et resserrer la collaboration avec les acteurs du secteur privé qui travaillent dans des secteurs d'activité pouvant avoir des répercussions négatives sur la diversité biologique ;
- g) Les coûts élevés associés à la préservation de la diversité biologique et le fait que les ressources de la biodiversité sont souvent accessibles à tous ne favorisent pas la viabilité financière des progrès réalisés avec l'aide du FEM.

### **Étude sur le rôle des avantages découlant localement des projets dans les programmes de protection de l'environnement mondial**

89. Cette étude analyse les liens réciproques entre, d'une part, les avantages qui découlent à l'échelle locale des projets et de la stratégie du FEM et, d'autre part, les effets positifs des interventions du FEM sur l'environnement mondial. On constate en effet que, dans plusieurs domaines d'intervention du FEM, les avantages tirés localement des projets, en d'autres termes le produit du coût de la protection de l'environnement à l'échelle locale, contribuent de manière déterminante aux effets positifs et durables de ces projets sur l'environnement mondial.

90. L'étude s'articulait sur trois démarches distinctes, mais néanmoins interdépendantes : la réalisation d'une série d'études de cas, dont certaines sur le terrain ; l'examen des évaluations existantes de projets, programmes ou domaines thématiques donnés ; l'analyse de l'expérience des organismes bailleurs de fonds, des ONG et des chercheurs concernés.

91. Quatre grandes conclusions se dégagent de l'étude. Premièrement, dans nombre des domaines d'intervention, les effets salutaires des activités du FEM sur l'environnement planétaire et les avantages qui découlent de ses projets au niveau local sont étroitement liés. Deuxièmement, certains projets du FEM ont parfaitement réussi à créer des incitations locales à protéger l'environnement. Troisièmement, on constate que de nombreux projets n'ont pas pris en compte les synergies locales-mondiales autant qu'ils étaient censés le faire, si bien que les avantages tirés des projets au niveau local et leurs effets positifs sur l'environnement mondial n'ont pas été aussi importants que prévu. Quatrièmement, il s'est très souvent avéré impossible de créer des situations qui auraient permis d'avoir des effets positifs à la fois pour le pays et la planète.

92. À la lumière de ces conclusions, l'étude avance les quatre recommandations suivantes :

- a) Dès lors que les avantages découlant localement des projets contribuent de manière déterminante aux effets positifs et durables des interventions du FEM sur l'environnement mondial, ils doivent être intégrés de manière plus étroite à la programmation des ressources du FEM.

- b) Les avantages tirés localement des projets du FEM doivent être pris en compte de manière plus systématique à tous les stades du cycle du projet.
- c) Les activités du FEM doivent être assorties de mécanismes permettant d'opérer des arbitrages entre les avantages découlant localement des projets et leurs effets positifs sur l'environnement mondial lorsque la situation interdit de gagner sur tous les fronts.
- d) Le FEM doit veiller à associer comme il convient les spécialistes des questions sociales et institutionnelles à toutes les étapes du cycle de projet, afin de promouvoir les synergies entre les effets positifs des projets du FEM sur l'environnement mondial et leurs retombées au niveau local.

93. L'étude souligne par ailleurs que le FEM doit définir de manière plus précise le lien entre environnement et développement dans son mandat. Elle montre que, dans nombre de situations, les objectifs écologiques du FEM ne peuvent se concrétiser dans la mesure où ils ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un processus de développement plus large. L'incapacité à prendre pleinement en compte cette dimension a pesé sur l'aptitude des projets du FEM à atteindre leurs objectifs environnementaux de dimension mondiale. Il importe de réévaluer le mode de calcul du surcoût des projets et la définition connexe de ce que le FEM a ou non vocation à faire, sans remettre en cause le principe selon lequel les financements du FEM doivent être intégralement consacrés à la mise en œuvre d'activités aux effets salutaires sur l'environnement de la planète. Le Bureau du suivi et de l'évaluation réalisera une évaluation de l'application de la formule du surcoût, s'appuyant notamment sur les informations contenues dans l'étude. Il soumettra ses conclusions au Conseil pour examen.

## **VI. QUESTIONS NOUVELLES INTÉRESSANT LE DOMAINE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

94. Au cours de la période examinée, le FEM a mené d'autres activités ayant des répercussions sur son portefeuille de projets et intéressant la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique. Le FEM poursuit son effort de simplification du cycle de projets, et le Conseil est en train d'examiner un plan d'action destiné à donner suite aux recommandations formulées sur les projets de moyenne envergure. Les négociations relatives à la reconstitution des ressources de la Caisse se poursuivent. Une décision a été adoptée concernant le dispositif d'allocation des ressources du FEM.

### **Poursuite des efforts de simplification du cycle de projets – Manuel des opérations des projets**

95. Le FEM achève la rédaction d'un Manuel des opérations des projets destiné à donner aux Parties des notions de base sur la mission du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les politiques et les procédures qui lui permettent de s'acquitter de cette mission – la protection de l'environnement par la fourniture de conseils techniques et d'un appui financier aux pays qui entreprennent des projets dans ce domaine –, ainsi que sur le déroulement des projets. Ce manuel se compose de deux parties. La première donne des renseignements généraux sur la structure, les principes, les stratégies et les politiques qui guident l'exécution des projets. La deuxième décrit en détail les processus et les procédures de réalisation des projets, ainsi que le processus

d'approbation et la documentation nécessaire à chaque phase du cycle des projets. Le Manuel des opérations des projets rassemble tous les renseignements dont les Parties ont besoin pour accéder aux ressources du FEM selon les différentes modalités à leur disposition, sous une forme facilement utilisable. Il sera accessible à toutes les Parties sur le site Web du FEM.

#### **Quatrième reconstitution des ressources du FEM**

96. À sa réunion de novembre 2004, le Conseil a chargé l'Administrateur de la Caisse du FEM, en collaboration avec le directeur général et président du FEM, de convoquer une réunion de planification au début du mois de mars 2005 pour lancer les travaux de la quatrième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM (FEM-4). À cette réunion, qui s'est tenue le 3 mars 2005, le processus suivi pour la Quatrième reconstitution a été examiné et accepté par les bailleurs de fonds.

97. Les ressources de FEM-3 financent les programmes de travail et les budgets de fonctionnement du Conseil pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et le 30 juin 2006. Les travaux de préparation de FEM-4 ont démarré en 2005 de sorte que le FEM puisse poursuivre ses activités sans interruption après la fin de FEM-3 et que les ressources de FEM-4 soient disponibles pour financer les activités de l'institution du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2010. Le calendrier des travaux de préparation de FEM-4 tient également compte de la nécessité d'aboutir d'ici le début de 2006 afin que les gouvernements donateurs puissent soumettre suffisamment tôt à l'approbation du législateur les dispositions les autorisant à acquitter leurs contributions annuelles à la Caisse du FEM sans interruption.

98. Tous les pays qui ont fait part de leur intention de fournir une contribution équivalant à quatre millions de droits de tirage spéciaux (DTS) au minimum pour cette reconstitution sont invités à participer aux travaux. Les bailleurs de fonds potentiels qui ne comptent pas fournir cette contribution minimale sont conviés à y assister en tant qu'observateurs.

99. Cinq réunions se sont tenues sur le sujet les 9-10 juin 2005, 2 septembre 2005, 5-7 octobre 2005, 11 novembre 2005 et 21-22 novembre 2005. À la lumière des résultats du Troisième bilan, les participants ont négocié le texte des Recommandations pratiques et du document de programmation de FEM-4, ainsi que le texte du projet de résolution relative à la Quatrième reconstitution. Une dernière réunion est prévue début 2006.

#### **Dispositif d'allocation des ressources du FEM**

100. Les Recommandations pratiques formulées lors de la troisième reconstitution des ressources du FEM et approuvées par le Conseil en octobre 2002 demandaient au « Secrétariat de travailler en collaboration avec le Conseil pour établir un mécanisme qui permette de répartir au mieux les ressources limitées du FEM entre les domaines d'intervention et à l'intérieur de ceux-ci afin que les financements alloués aient le plus grand impact possible sur l'amélioration de l'environnement mondial et favorisent l'adoption de politiques et méthodes environnementales rationnelles à l'échelle mondiale ». En outre, ces recommandations disposaient que « le mécanisme retenu permettra d'affecter des ressources aux pays et aux priorités arrêtées en matière d'environnement mondial, selon des critères de performance. Il prévoira différents niveaux et types d'aide, déterminés par une évaluation transparente des

aspects des capacités, des politiques et des pratiques des pays qui se prêtent le mieux à une intervention efficace du FEM. Tous les pays membres devront être tenus informés de la façon dont sont prises les décisions d'allocation des ressources. »

101. Lors d'une réunion extraordinaire qui s'est tenue le 31 août et le 1<sup>er</sup> septembre 2005, le Conseil du FEM a approuvé un dispositif d'allocation des ressources du FEM destiné à allouer les ressources de façon transparente et cohérente sur la base de priorités environnementales à caractère mondial et en fonction des politiques et pratiques des pays et de leur capacité à exécuter efficacement des projets du FEM (voir le document intitulé *Compte rendu conjoint des présidents, Réunion extraordinaire du Conseil*, sur le site Web du FEM).

102. Dans un premier temps, le Dispositif s'appliquera aux ressources allouées pendant FEM-4 (à partir de juillet 2006) dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques ». Après deux ans d'application, le Conseil dressera un bilan du Dispositif pour examiner les résultats opérationnels obtenus. Le Secrétariat du FEM et les Agents d'exécution préparent les modalités d'application du Dispositif d'allocation des ressources pendant FEM-4.

103. À sa réunion de novembre 2005, le Conseil s'est félicité des travaux lancés par le Secrétariat et les Agents d'exécution pour donner suite à la décision adoptée en septembre sur le Dispositif d'allocation des ressources. Il a prié le Secrétariat de lui rendre compte des progrès accomplis à sa réunion de juin 2006, de poursuivre ses consultations avec les pays afin de les aider à adopter le Dispositif, et de faire participer les organismes d'exécution – notamment les banques régionales de développement – au processus de planification.

**ANNEXE 1**

**PROJETS DE GRANDE ENVERGURE APPROUVÉS PAR LE FEM  
DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION « DIVERSITÉ BIOLOGIQUE »  
PENDANT LA PÉRIODE EXAMINÉE**

<b>Pays</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Financement du FEM (USD M)</b>	<b>Cofinancement (USD M)</b>	<b>Financement total (USD M)</b>
Afrique du Sud	PNUD	Préservation et utilisation durable de la biodiversité de la Wild Coast	6,50	24,32	30,82
Azerbaïdjan	Banque mondiale	Environnement et zones rurales	5,00	11,88	16,88
Bénin	Banque mondiale	Gestion par les riverains de la biodiversité du littoral et du milieu marin	4,30	9,80	14,10
Bésil	Banque mondiale	Gestion intégrée des ressources aquatiques du bassin de l'Amazone (AquaBio)	7,18	9,97	17,15
Bulgarie	Banque mondiale	Valorisation de la forêt	7,75	46,71	54,46
Cambodge	PNUD	Création de secteurs à protéger par gestion des écopaysages dans les plaines du nord du Cambodge	2,30	2,67	4,97
Cameroun	Banque mondiale	Crédit d'ajustement du secteur forestier et environnemental	10,00	116,53	126,53
Chili	PNUD	Préservation de la biodiversité d'importance mondiale le long du littoral	3,87	7,91	11,79
Chine	BA5D	Protection des zones humides de la plaine de Sanjiang	12,14	42,25	54,39
Corée, République de	PNUD	Protection de zones humides d'importance mondiale	2,12	11,02	13,15
El Salvador	Banque mondiale	Services écologiques	5,00	9,50	14,50
Fédération de Russie	PNUD	Préservation de la biodiversité des zones humides du cours inférieur de la Volga	6,67	9,03	15,70
Fédération de Russie	PNUD	Préservation de la biodiversité dans la partie russe de l'écorégion de l'Altai et des monts Saïan	3,52	12,16	15,68
Fédération de Russie	Banque mondiale	Gestion des incendies dans les forêts à la biodiversité riche des écorégions de l'Amour et de Sikhote-Alin	7,90	36,24	44,14
Fédération de Russie	PNUD	Démonstration de la préservation durable de la biodiversité des quatre zones protégées de l'oblast du Kamchatka (phase I)	5,50	9,93	15,43
Gabon	Banque mondiale	Aide au Programme sectoriel forêts et environnement (PSFE)	10,00	21,30	31,30
Guinée	Banque mondiale	Gestion de la biodiversité des zones côtières	5,00	13,05	18,05
Honduras	BID	Renforcement de la gestion des écosystèmes et préservation de la biodiversité des îles de la Baie	2,50	13,80	16,30
Inde	PNUD	Mise en valeur écologiquement durable des îles Andaman et Nicobar	3,39	6,00	9,39

<b>Pays</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Financement du FEM (USD M)</b>	<b>Cofinancement (USD M)</b>	<b>Financement total (USD M)</b>
Iran, République islamique d'	PNUD	Préservation des zones humides	2,92	10,32	13,24
Iran, République islamique d'	PNUD	Préservation de la biodiversité dans la zone de sauvegarde du paysage du centre du Zagros	3,80	6,04	9,84
Lettonie	PNUD	Préservation de la biodiversité dans la réserve de biosphère du nord de la Livonie	2,66	10,74	13,40
Madagascar	Banque mondiale/PNUD	Troisième programme de protection de l'environnement	13,50	135,35	148,85
Malaisie	PNUD	Préservation de la biodiversité par l'amélioration des outils d'aménagement forestier	2,26	3,44	5,70
Malaisie	PNUD	Préservation de la biodiversité des réserves marines par une gestion renforcée et un développement durable et intégré des îles	1,95	2,01	3,97
Mali	Banque mondiale/FIDA	Protection de la biodiversité et gestion participative durable des ressources naturelles dans le delta intérieur du Niger et ses zones de transition (région de Mopti)	6,00	13,59	19,59
Mongolie	PNUD	Préservation de proximité de la biodiversité dans l'écorégion de l'Altaï et des monts Saïan	2,72	7,70	10,42
Mozambique	Banque mondiale	Zones transnationales de préservation de la biodiversité et développement durable du tourisme	10,00	24,00	34,00
Namibie	Banque mondiale	Gestion et préservation de la biodiversité des côtes du Namib (NACOMA)	4,90	55,79	60,69
Namibie	PNUD	Renforcement du réseau de zones protégées	8,20	33,68	41,88
Népal	PNUD	Préservation et utilisation durable des zones humides	1,96	2,10	4,06
Ouganda	PNUD	Préservation de la biodiversité des forêts du rift albertin	3,40	7,80	11,20
Pakistan	PNUD	Protection et gestion des zones humides	2,99	8,79	11,78
Panama	Banque mondiale	Lutte contre la pauvreté en zone rurale, gestion des ressources naturelles (projet 2), et renforcement du couloir biologique méso-américain	6,00	44,00	50,00
Philippines	BA5D	Gestion intégrée des ressources côtières	9,00	54,00	63,00
Projet mondial	PNUE	Renforcement des capacités pour une participation efficace des Parties au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	4,62	0,35	4,97

<b>Pays</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Financement du FEM (USD M)</b>	<b>Cofinancement (USD M)</b>	<b>Financement total (USD M)</b>
Projet mondial	PNUE	Préparation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité (module d'appoint)	5,22	0,00	5,22
Projet mondial	PNUE	Renforcement des capacités pour une participation efficace des Parties au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (projet complémentaire, 89 autres pays supplémentaires)	8,91	1,05	9,96
Projet mondial	PNUE	Préparation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité (module d'appoint, dix pays supplémentaires)	2,61	0,75	3,36
Projet régional (Amérique latine et Caraïbes)	Banque mondiale	Mise en place du réseau d'information interaméricain sur la biodiversité	6,00	30,29	36,29
Projet régional (Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie)	Banque mondiale	Zones protégées et moyens de subsistance durables connexes dans les pays de l'OEAO	3,70	3,87	7,57
Projet régional (Cameroun, Congo, Gabon)	PNUD	Préservation de la biodiversité transnationale dans la zone de Minkebe-Odala-Dja	10,12	34,62	44,74
Projet régional (Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela,)	PNUE	Préservation de la biodiversité du páramo dans le nord et le centre des Andes	8,19	10,53	18,72
Projet régional (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua)	PNUD	Marchés centraméricains de la biodiversité (CAMBio) : intégration de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité à la création et au financement des microentreprises et des PME	10,23	17,75	27,98



<b>Pays</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Financement du FEM (USD M)</b>	<b>Cofinancement (USD M)</b>	<b>Financement total (USD M)</b>
Projet régional (Afrique du Sud, Estonie, Gambie, Hongrie, Lituanie, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Tanzanie, Turquie, Yémen)	PNUE	Renforcement de la protection du réseau de zones humides indispensable aux oiseaux d'eau empruntant les voies de migration entre l'Afrique et l'Eurasie	6,00	6,77	12,77
Projet régional (Éthiopie, Ghana, Ouganda, Zambie)	PNUE	Élimination des obstacles à la lutte contre les espèces végétales envahissantes en Afrique	5,00	6,17	11,17
Projet régional (Gambie, Guinée, Mali, Sénégal)	PNUD	Protection <i>in situ</i> des ruminants endémiques en Afrique de l'Ouest	10,00	19,59	29,59
Projet régional (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama)	Banque mondiale/BID	Gestion intégrée des écosystèmes des régions autochtones	9,00	39,89	48,89
Projet régional (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan)	PNUE	Utilisation et protection <i>in situ</i> dans les exploitations agricoles de la biodiversité agricole (cultures horticoles et plantes à fruit sauvage) en Asie centrale	5,72	6,15	11,86
Projet régional (Honduras, Nicaragua)	Banque mondiale	Réserve de biosphère transnationale du cœur du couloir méso-américain	12,00	21,00	33,00
Projet régional (Indonésie, Philippines)	Banque mondiale/SFI	Initiative de transformation du marché des aquariums marins	6,62	15,37	21,99
Rwanda	PNUD	Renforcement des capacités de préservation de la biodiversité des zones forestières protégées	5,45	7,98	13,43
Sénégal	Banque mondiale	Gestion intégrée des ressources marines et côtières	5,00	12,00	17,00
Tanzanie	Banque mondiale	Gestion du milieu marin et côtier (MACEMP)	10,00	48,13	58,13
Tunisie	Banque mondiale	Protection des ressources marines et côtières du golfe de Gabès	6,06	2,74	8,80

<b>Pays</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Financement du FEM (USD M)</b>	<b>Cofinancement (USD M)</b>	<b>Financement total (USD M)</b>
Turkménistan	PNUD	Préservation et utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale de la réserve naturelle de Khazar sur la côte caspienne (projet représenté)	1,43	1,60	3,03
Uruguay	Banque mondiale	Gestion intégrée des ressources naturelles et de la biodiversité	7,00	12,00	19,00
Viet Nam	Banque mondiale	Développement du secteur forestier	9,00	65,59	74,59
Zambie	PNUD	Gestion efficace du réseau national de zones protégées	6,00	36,01	42,01

ANNEXE 2

**PROJETS DE MOYENNE ENVERGURE APPROUVÉS PAR LE FEM  
DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION « DIVERSITÉ BIOLOGIQUE »  
PENDANT LA PÉRIODE EXAMINÉE**

<b>Pays</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Financement du FEM (USD M)</b>	<b>Cofinancement (USD M)</b>	<b>Financement total (USD M)</b>
Afghanistan	BAsD	Lutte contre la pauvreté et protection des ressources naturelles	0,98	0,75	1,73
Argentine	PNUD	Préservation <i>in situ</i> des espèces cultivées des Andes et de leurs parents sauvages de la vallée d'Humahuaca, à l'extrémité sud des Andes centrales	0,94	0,91	1,85
Bulgarie	Banque mondiale	Préservation, régénération et gestion durable du lac de Pomorie	0,86	1,12	1,98
Chili	PNUD	Préservation de la biodiversité du massif de Cantillana	0,96	1,14	2,09
Fédération de Russie	PNUD	Préservation et utilisation durable de la biodiversité de la péninsule du Taymir : maintien de la connectivité écologique du paysage	0,97	2,04	3,01
Géorgie	PNUD	Régénération, préservation et utilisation durable de la biodiversité des paysages agricoles	0,96	1,72	2,68
Guatemala	PNUD	Renforcement du réseau des parcs municipaux régionaux du plateau occidental	0,97	1,26	2,23
Hongrie	PNUD	Préservation et régénération de la biodiversité d'importance mondiale des plaines inondables de la Tisza par une gestion intégrée de la zone	0,94	1,75	2,69
Indonésie	Banque mondiale	Préservation de la forêt de Lambusango (Sulawesi)	0,98	3,49	4,47
Kenya	PNUD	Promotion de la participation des populations locales à la préservation de la forêt par la commercialisation d'insectes utiles	1,00	2,25	3,25
Libéria	Banque mondiale	Mise en place du cadre de préservation de la biodiversité du parc national de Sapo au sud-est du pays	0,98	1,44	2,41
Maurice	PNUD	Partenariats à l'appui de zones marines protégées	0,98	3,37	4,34

Pays	Agent d'exécution	Intitulé du projet	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)	Financement total (USD M)
Nicaragua	PNUD	Préservation de la forêt sèche et de la biodiversité côtière du Pacifique au sud du Nicaragua : mise en place de partenariats publics-privés	0,96	3,89	4,86
Ouzbékistan	PNUD	Préservation de la « forêt de Tugai » et renforcement du réseau des zones protégées du delta de l'Amu Darya au Karakalpakstan	0,97	1,14	2,11
Pérou	Banque mondiale/SFI	Inka Terra : partenariat innovant pour l'autofinancement de la préservation de la biodiversité et du développement de proximité	0,73	11,37	12,09
Pérou	PNUD	Préservation et utilisation durable de la biodiversité de l'Amazonie péruvienne par les populations autochtones Ashaninka	0,98	0,56	1,53
Projet mondial	PNUE	Aide du PNUE aux parties à la CDB pour la préparation des troisièmes rapports nationaux en application de la Convention	1,00	0,00	1,00
Projet mondial	PNUD	Aide à la préparation des troisièmes rapports nationaux en application de la CDB	1,00	0,00	1,00
Projet mondial	Banque mondiale	Marché du développement	1,00	2,34	3,34
Projet mondial (Brésil, Cameroun, Mexique)	PNUE	Amélioration du régime de certification à l'appui de l'aménagement durable des forêts tropicales	0,96	0,47	1,43
Projet régional (Hongrie, Pologne, République tchèque)	PNUE	Préservation et utilisation durable de la biodiversité par la promotion de l'écotourisme dans les réserves de biosphère d'Europe centrale et orientale	0,94	1,18	2,12
Projet régional (Burkina Faso, Kenya)	PNUE	Élevage extensif et environnement à l'interface des zones protégées et non protégées (DLWEIP)	0,98	2,36	3,33
Projet régional (Biélorus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Ukraine)	PNUE	Renforcement du réseau de centres de formation pour la gestion des zones protégées par la démonstration de méthodes éprouvées	0,98	1,37	2,34
République démocratique populaire lao	Banque mondiale	Gestion intégrée des écosystèmes et des espèces sauvages dans la province de Bolikhamxay	0,97	0,61	1,59

<b>Pays</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Financement du FEM (USD M)</b>	<b>Cofinancement (USD M)</b>	<b>Financement total (USD M)</b>
République tchèque	PNUD	Préservation de la biodiversité des prairies de montagne des Carpates par l'application ciblée de nouveaux mécanismes de financement de l'Union européenne	0,97	9,38	10,35
Roumanie	PNUD	Renforcement du réseau de zones protégées sur le modèle des réalisations du partenariat État-ONG dans le parc naturel de Marmatie	0,98	1,33	2,31
Tadjikistan	Banque mondiale	Préservation de la biodiversité dans la région du Dashtidzhum	0,75	0,20	0,95
Tanzanie	Banque mondiale/SFI	Aide à la préservation de la biodiversité de la région de Lolkisale	0,45	0,41	0,86
Tanzanie	PNUD	Préservation et gestion du couloir naturel de Selous-Niassa	0,99	1,06	2,05
Tanzanie	Banque mondiale	Nouveaux modes de gestion intégrée des animaux d'élevage et des espèces sauvages en bordure de zones protégées en Afrique	0,88	1,33	2,21
Vanuatu	PNUD	Facilitation et renforcement de l'effort de protection de l'environnement des propriétaires fonciers coutumiers et de leurs villages pour la réalisation d'objectifs de préservation de la biodiversité	0,75	0,71	1,46
Venezuela	Banque mondiale	DHEKUANA NONOODO : préservation et utilisation durable des ressources naturelles des terres des Dhekuana	0,75	0,35	1,10
Viet Nam	PNUD	Connectivité écologique et gestion durable des réserves naturelles de Kon Ka Kinh et Kon Cha Rang	0,88	2,09	2,96
Viet Nam	PNUD	Préservation de la biodiversité et utilisation durable des ressources marines du parc national de Con Dao	0,97	0,88	1,85

**ANNEXE 3**

**ACTIVITÉS HABILITANTES APPROUVÉES PAR LE FEM  
DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION « DIVERSITÉ BIOLOGIQUE »  
PENDANT LA PÉRIODE EXAMINÉE**

<b>Pays</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Financement du FEM (USD M)</b>	<b>Cofinancement (USD M)</b>	<b>Financement total (USD M)</b>
Albanie	Banque mondiale	Évaluation des capacités à renforcer pour la prise en compte des priorités du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité (phase II)	0,32	0,07	0,39
Barbade	PNUE	Évaluation des capacités à renforcer et des priorités nationales en matière de préservation de la biodiversité et participation au centre d'échange	0,29	0,06	0,34
Bosnie-Herzégovine	PNUE	Activité habilitante pour la biodiversité : préparation du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité, des rapports nationaux et du centre d'échange	0,29	0,04	0,33
Botswana	PNUD	Diversité biologique (projet complémentaire)	0,11	0,02	0,13
Comores	PNUD	Évaluation des capacités à renforcer pour l'application de la stratégie nationale pour la biodiversité et aide au centre d'échange	0,27	0,00	0,27
Fidji	PNUD	Complément de financement au titre de l'activité habilitante pour la protection de la biodiversité	0,24	0,16	0,40
Honduras	PNUD	Évaluation des capacités à renforcer pour l'application du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité (projet complémentaire)	0,19	0,04	0,23
Madagascar	PNUE	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique (projet complémentaire) : évaluation des capacités à renforcer et mise en place d'un centre d'échange	0,19	0,05	0,24
Namibie	PNUE	Évaluation des capacités à renforcer pour la préservation de la biodiversité (projet complémentaire)	0,21	0,06	0,27
Nauru	PNUD	Plan d'action et stratégie nationale pour la biodiversité, rapports nationaux en application de la CDB et centre d'échange	0,14	0,01	0,15

<b>Pays</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Financement du FEM (USD M)</b>	<b>Cofinancement (USD M)</b>	<b>Financement total (USD M)</b>
Ouzbékistan	PNUD	Évaluation des capacités à renforcer pour l'application du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité – projet complémentaire et mise en place des structures pour le centre d'échange	0,21	0,02	0,23
Paraguay	PNUD	Évaluation des capacités à renforcer et des priorités nationales (projet complémentaire)	0,24	0,08	0,32
République tchèque	PNUE	Évaluation des capacités à renforcer : accès aux ressources génétiques et partage des avantages, préservation rationnelle et durable de la biodiversité importante pour l'agriculture, la sylviculture et la recherche	0,20	0,04	0,24
Rwanda	PNUD	Évaluation du deuxième rapport national sur la biodiversité pour la sixième réunion de la Conférence des parties (2002)	0,03	0,01	0,04
Serbie-et-Monténégro	PNUD	Plan d'action et stratégie nationale pour la biodiversité et communication nationale	0,29	0,02	0,32
Tadjikistan	PNUD	Complément de financement pour évaluer les capacités à renforcer dans les domaines prioritaires liés à la biodiversité	0,22	0,03	0,25
Tchad	PNUD	Évaluation des capacités à renforcer pour l'application du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité (projet complémentaire)	0,20	0,00	0,20
Tunisie	PNUE	Évaluation des capacités à renforcer pour la préservation de la biodiversité et participation à la mise en place d'un centre d'échange (projet complémentaire)	0,19	0,08	0,26
Turkménistan	PNUD	Évaluation des capacités à renforcer et amélioration de la gestion de l'information sur la biodiversité (projet complémentaire)	0,13	0,01	0,14
Turquie	PNUE	Consultations en vue des rapports nationaux, participation au centre d'échange et amélioration du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité	0,37	0,10	0,46

## ANNEXE 4

### RÉSUMÉ DES PROJETS

#### *Projets de grande envergure*

**Afrique du Sud : *Préservation et utilisation durable de la biodiversité de la Wild Coast.*** Ce projet vise à créer une vaste aire de zones protégées représentative sur des terres communales le long de la Wild Coast, dans la province du Cap oriental. Ces zones protégées seront gérées dans le cadre d'accords de cogestion entre les autorités provinciales, locales et nationales, les populations locales et le secteur privé, en tenant compte des problèmes de gestion posés par les différents sites. Trois grands domaines d'intervention ont été recensés : a) renforcer le cadre institutionnel en vue de la cogestion ; b) renforcer l'efficacité de la gestion dans le cadre d'un système simplifié et représentatif de zones protégées ; et c) créer un réseau opérationnel de zones protégées bien gérées dont les ressources seront utilisées à des fins multiples, en active collaboration avec les communautés locales. Cette activité s'inscrira dans un plan d'utilisation des terres pour la Wild Coast intégrant la gestion des zones protégées au cadre de développement durable de la région. (PNUD ; financement du FEM : 6,50 millions de dollars ; financement total : 30,818 millions de dollars.)

**Azerbaïdjan : *Environnement et zones rurales.*** Ce projet propose un nouveau modèle d'utilisation à des fins multiples des zones protégées de façon à préserver les ressources de la biodiversité, concept inédit en Azerbaïdjan. L'objectif de développement du projet est d'introduire une meilleure gestion des ressources naturelles et des activités économiques connexes dans deux zones montagneuses du pays afin de protéger l'environnement et d'encourager l'utilisation rationnelle des forêts et pâturages à haute altitude. Le projet a pour objectif global de préserver la biodiversité d'importance mondiale des montagnes du Caucase et de Zangezour, et d'expérimenter un mode intégré pour la gestion des zones protégées en Azerbaïdjan. (Banque mondiale ; financement du FEM : cinq millions de dollars ; financement total : 16,88 millions de dollars.)

**Bénin : *Gestion par les riverains de la biodiversité du littoral et du milieu marin.*** Ce projet vise à faciliter la gestion durable des zones côtières et de la biodiversité d'importance nationale et mondiale, dans le cadre du développement durable du pays. Le projet comprend quatre composantes interdépendantes qui devront favoriser l'établissement de conditions techniques, institutionnelles, organisationnelles, socioéconomiques et de gouvernance permettant la préservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité et de ses ressources. Ces composantes sont les suivantes : a) renforcement des capacités et des institutions pour une gestion intégrée des zones côtières ; b) préservation de la biodiversité par les populations locales ; c) suivi et évaluation des zones humides côtières et de l'environnement marin ; et d) gestion et coordination du projet. (Banque mondiale ; financement du FEM : 4,30 millions de dollars ; financement total : 14,10 millions de dollars.)

**Brésil : *Gestion intégrée des ressources aquatiques du bassin de l'Amazonie (AquaBio).*** Ce projet a pour objectif de développement d'encourager la prise en compte d'une méthode de gestion intégrée multipartite pour la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité des eaux douces dans les programmes et stratégies publics concernant le bassin de l'Amazonie. Pour



ce faire, il faudra, notamment, préparer des activités sous-régionales favorisant et facilitant l'exécution du projet dans le bassin de l'Amazonie, et diffuser les enseignements acquis. (Banque mondiale ; financement du FEM : 7,18 millions de dollars ; financement total : 17,15 millions de dollars.)

**Bulgarie : *Valorisation de la forêt.*** Ce projet vise à augmenter la contribution des forêts à l'économie nationale et au bien-être des populations rurales par le biais d'une gestion durable des forêts publiques, privées et communales. Son objectif global est de renforcer la préservation des écosystèmes forestiers en intégrant la préservation de la biodiversité à la gestion des forêts, et en renforçant la protection des écosystèmes importants. (Banque mondiale ; financement du FEM : 7,74 millions de dollars ; financement total : 54,45 millions de dollars.)

**Cambodge : *Création de secteurs à protéger par gestion des écopaysages dans les plaines du nord du Cambodge.*** Ce projet prépare et exécute des activités de préservation des paysages ayant recours à la méthode des « paysages vivants » qui permet de préserver des éléments clés de la biodiversité propres à un paysage donné, ou dont ce paysage est un milieu naturel déterminant. (PNUD ; financement du FEM : 2,30 millions de dollars ; financement total : 4,96 millions de dollars.)

**Cameroun : *Crédit d'ajustement du secteur forestier et environnemental.*** Ce projet vise à renforcer les mesures prises par les secteurs public et privé pour l'exploitation rationnelle sur le plan socioéconomique et écologique des forêts et des ressources naturelles nationales. Pour ce faire, le projet a les objectifs suivants : a) promouvoir la gestion durable des forêts tropicales humides et de la savane ; b) faire participer davantage les populations locales à la gestion durable des ressources naturelles et augmenter les avantages qu'elles en tirent ; c) renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles requises pour appliquer les nouvelles stratégies et réglementations relatives à la gestion des forêts et à la mise en valeur de l'industrie du bois ; et d) mieux protéger la biodiversité et fournir des services écologiques de portée nationale et mondiale. L'objectif global du projet est d'améliorer les perspectives à long terme de la biodiversité d'importance mondiale du réseau camerounais d'écosystèmes. (Banque mondiale ; financement du FEM : dix millions de dollars ; financement total : 126,53 millions de dollars.)

**Chili : *Préservation de la biodiversité d'importance mondiale le long du littoral.*** Ce projet aide le Gouvernement chilien à préserver et utiliser durablement la biodiversité marine et côtière par la création de zones protégées côtières et marines utilisées de diverses façons dans les régions clés de la côte chilienne. Grâce à ces activités, le gouvernement espère supprimer les obstacles à l'élaboration et à l'application d'un système de gestion intégrée de la biodiversité marine et côtière et des ressources biologiques. À cet effet, trois zones protégées de ce type seront créées dans trois sites témoins d'importance mondiale ; des outils et mécanismes seront établis pour faciliter leur transposition de ces zones ailleurs dans le pays. En principe, une fois les obstacles supprimés, il sera possible de montrer que le secteur privé tout comme les populations locales bénéficient de ces méthodes associées à des efforts solides visant à protéger la biodiversité et cela permettra de reproduire ces expériences au Chili et ailleurs dans la région. (PNUD ; financement du FEM : 3,87 millions de dollars ; financement total : 11,79 millions de dollars.)

**Chine : *Protection des zones humides de la plaine de Sanjiang.*** Ce projet a pour but d'aider le Gouvernement chinois et la province du Heilongjiang à créer des mécanismes visant à régénérer

et protéger la biodiversité et les ressources naturelles des bassins versants en prenant en compte les intérêts de toutes les parties prenantes clés. Les objectifs du projet sont les suivants : i) renforcer l'écrêtage des crues des zones humides ; et ii) préserver l'habitat et la biodiversité uniques d'importance mondiale de la plaine de Sanjiang. Le projet vise à : a) augmenter la couverture végétale des hautes terres fragiles afin de protéger les sols, les pentes et les bassins versants tout en permettant aux paysans disposant de faibles revenus d'avoir des cultures rentables et d'autres solutions d'emploi ; b) favoriser une meilleure productivité des écosystèmes et de l'économie en utilisant les terres plus judicieusement et en permettant aux acteurs locaux, nationaux, régionaux et mondiaux de tirer parti de la régénération des écosystèmes ; c) trouver des modèles de régénération des zones humides (tout en préservant les moyens de subsistance des populations locales), de gestion des ressources hydriques des bassins versants, et de régénération et de gestion des espèces et de l'habitat ; et d) mieux faire connaître les questions de préservation et renforcer considérablement les capacités humaines et institutionnelles en vue d'une gestion durable des zones humides. (BASD ; financement du FEM : 12,14 millions de dollars ; financement total : 54,39 millions de dollars.)

**Corée (République de) : *Protection de zones humides d'importance mondiale.*** Ce projet aide le Gouvernement coréen à mieux préserver et enrichir la biodiversité des zones humides et à utiliser durablement leurs biens et services. À cet effet, le projet cherche à renforcer les systèmes de planification et de gestion nationaux et locaux de façon à réduire, voire inverser, la tendance à la dégradation. Il intensifie les activités de coopération entre le gouvernement et les populations locales de façon à protéger et à gérer certaines zones humides et établit des partenariats entre plusieurs secteurs ou acteurs. Des activités sont lancées à l'échelon national pour influencer les décideurs ; elles ont pour but d'augmenter la coopération et la coordination entre acteurs et de renforcer leurs capacités pour prendre en compte les questions relatives aux zones humides, en ayant recours à des méthodes systématiques basées sur les écosystèmes. Les sites témoins incluent le cours inférieur du Nakdong (comprenant le site Ramsar Woopo) sur la côte sud-est, le cours inférieur du Geum sur la côte ouest, et le fleuve Cheorwon dans la zone démilitarisée. (PNUD ; financement du FEM : 2,12 millions de dollars ; financement total : 13,15 millions de dollars.)

**El Salvador : *Services écologiques.*** Ce projet vise à protéger les écosystèmes naturels du pays et à préserver la biodiversité d'importance mondiale par la création d'un système de paiement des services écologiques et par la consolidation, l'expansion et la régénération des zones protégées naturelles. (Banque mondiale ; financement du FEM : cinq millions de dollars ; financement total : 14,50 millions de dollars.)

**Fédération de Russie : *Préservation de la biodiversité des zones humides du cours inférieur de la Volga.*** Ce projet aide le Gouvernement russe à protéger la biodiversité du cours inférieur de la Volga par les activités suivantes : a) renforcer les capacités existantes de planification et de gestion des zones humides, et de préservation de la biodiversité ; b) évaluer les options et proposer des solutions de rechange aux modes de gestion actuels de l'eau, des sols et des ressources de façon à formuler des politiques et pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité ; c) renforcer les bases existantes juridiques et réglementaires ainsi que les moyens d'application des lois afin de lutter contre la surexploitation des ressources naturelles locales ; d) mieux faire connaître aux différentes parties les questions relatives à la protection des zones humides et aux richesses de la biodiversité, y compris les décideurs, les secteurs d'activité, les

ONG et le grand public ; e) mettre en place de nouveaux moyens de subsistance à l'intention de certaines couches de la population locale pour réduire la pression sur les ressources naturelles ; et f) créer un mécanisme de financement durable pour protéger la biodiversité. (PNUD ; financement du FEM : 6,67 millions de dollars ; financement total : 15,69 millions de dollars.)

**Fédération de Russie : *Préservation de la biodiversité dans la partie russe de l'écorégion de l'Altaï et des monts Saïan.*** Ce projet vise à préserver la biodiversité d'importance mondiale de l'écorégion de l'Altaï et des monts Saïan par l'expansion, la consolidation et l'exploitation d'un véritable réseau de zones protégées dans la partie russe de l'écorégion ; il compte sur la coordination étroite avec les efforts similaires dans d'autres pays de la région. Ce projet contribue à préserver la biodiversité d'importance mondiale en ajoutant 900 000 hectares de zones protégées (zones protégées nationales et régionales). Par ailleurs, le projet permettra d'arrêter la disparition des espèces rares d'importance mondiale voire d'inverser la tendance. Plusieurs phases sont prévues. La première s'inscrit dans le cadre d'une initiative à long terme et vise essentiellement à protéger des territoires clés identifiés pour la préservation de la biodiversité dans l'écorégion ; arrêter la détérioration actuelle et renforcer les capacités institutionnelles de façon à assurer la protection de la biodiversité et le développement durable. La deuxième phase passe à la vitesse supérieure et transpose les leçons et meilleures pratiques découlant des projets témoins réussis et des autres activités de la première phase. (PNUD ; financement du FEM : 3,52 millions de dollars ; financement total : 15,67 millions de dollars.)

**Fédération de Russie : *Gestion des incendies dans les forêts à la biodiversité riche des écorégions de l'Amour et de Sikhote-Alin.*** Ce projet vise à renforcer la protection des forêts riches en biodiversité de l'écorégion de l'Amour et de Sikhote-Alin. Il veut améliorer la gestion des incendies de forêts et réduire la fréquence, l'ampleur et l'intensité des feux catastrophiques dans les aires de conservation d'importance mondiale. Le projet élabore et applique des politiques et pratiques relatives à la gestion intégrée, à la surveillance et prévention des feux de forêts à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées. Il fait pendant au volet « gestion des incendies » du projet pilote russe sur la mise en valeur durable des forêts (prêt de la Banque mondiale) et a trois objectifs précis : a) créer un système de gestion des incendies de forêts à l'échelon de l'écorégion ; b) améliorer l'efficacité de la gestion des incendies dans les forêts riches en biodiversité en renforçant le cadre réglementaire et la coordination entre les services, en appliquant une gestion intégrée des écosystèmes, et en renforçant les capacités de lutte contre les incendies catastrophiques et leurs conséquences ; et c) sensibiliser le public aux questions de prévention des incendies et de lutte contre les incendies, et obtenir la participation du public par une gestion de proximité des incendies et de nouveaux programmes de gestion des terres ou des écosystèmes. (Banque mondiale ; financement du FEM : 7,90 millions de dollars ; financement total : 44,14 millions de dollars.)

**Fédération de Russie : *Démonstration de la préservation durable de la biodiversité des quatre zones protégées de l'oblast du Kamchatka (phase I).*** Ce projet a pour but de protéger les richesses de la biodiversité d'importance mondiale de la péninsule du Kamchatka. Son objectif immédiat est d'appliquer des modes viables et transposables de préservation de la biodiversité dans quatre zones protégées différentes, qui serviront de modèle pour un réseau viable de zones protégées au Kamchatka. (PNUD ; financement du FEM : 5,50 millions de dollars ; financement total : 15,42 millions de dollars.)

**Gabon : Appui au Programme sectoriel forêts et environnement (PSFE).** Ce projet vise à protéger et gérer durablement la biodiversité et il contribue à diversifier l'économie nationale en renforçant les capacités de l'administration des parcs et de la nature. Il complète le programme sectoriel forêts et environnement (PSFE) du Gabon, programme sectoriel multidonateurs dirigé par le ministère des Forêts. Le programme compte cinq composantes : a) gestion durable des forêts y compris de la faune et de la flore dans les zones de production ; b) gestion des pêcheries et des zones côtières ; c) création d'un réseau national de parcs ; d) mise en valeur d'autres biens et services environnementaux ; et e) renforcement des institutions pour la recherche et la formation. (Banque mondiale ; financement du FEM : dix millions de dollars ; financement total : 31,30 millions de dollars.)

**Guinée : Gestion de la biodiversité des zones côtières.** Ce projet fait la promotion d'une gestion de la biodiversité pour, d'une part, la préserver et, d'autre part, assurer un développement durable, en s'attachant particulièrement à aider les populations locales vivant à l'intérieur ou autour des sites prioritaires clés à prévoir, utiliser et préserver de nouveaux moyens de subsistance durables faisant intervenir l'ensemble de la société. Les objectifs du projet sont les suivants : a) créer des zones protégées en collaboration avec les parties prenantes et les ONG internationales ; b) améliorer la collaboration entre les parties prenantes aux niveaux national et sous-régional ; c) proposer des moyens de subsistance écologiquement viables faisant intervenir l'ensemble de la société ; d) permettre aux parties prenantes locales d'établir, exécuter et suivre leurs propres plans de développement durable ; et e) gérer efficacement les ressources du projet. (Banque mondiale ; financement du FEM : cinq millions de dollars ; financement total : 18,05 millions de dollars.)

**Honduras : Renforcement de la gestion des écosystèmes et préservation de la biodiversité des îles de la Baie.** Ce projet aide le Gouvernement hondurien à protéger et gérer durablement les écosystèmes marins et côtiers de l'archipel des îles de la Baie (Utila, Roatan, Guanaja et plus d'une soixantaine de petites îles). L'archipel comprend un système marin complexe s'étendant sur plus de 500 km<sup>2</sup> composé de barrières récifales et de formations de coraux de feu juxtaposant de vastes herbiers marins et des lagunes. La biodiversité de cette région est très riche et le projet fait pendant à des investissements du FEM dans des projets de gestion de la barrière récifale méso-américaine et des zones côtières du Belize. Les objectifs clés du projet sont les suivants : a) préparer et appliquer les dispositions institutionnelles sous-régionales (à l'échelle de l'archipel) requises pour intégrer la préservation de la biodiversité aux fonctions plus générales de gestion de l'environnement des administrations locales et centrales ; b) mettre en place les fondements opérationnels et les capacités de cogestion du réseau de zones protégées marines et côtières sur l'ensemble de l'archipel ; c) introduire des mesures incitatives économiques pour la préservation et la régénération des ressources naturelles menacées ; et d) créer et appliquer des mécanismes financiers pour la préservation de la biodiversité. (BID ; financement du FEM : 2,50 millions de dollars ; financement total : 16,30 millions de dollars.)

**Inde : Mise en valeur écologiquement durable des îles Andaman et Nicobar.** Ce projet appuie des activités visant la protection des côtes, la gestion et l'utilisation durable des ressources coralliennes et la mise en place d'activités économiques durables pour les populations côtières vivant dans ces écosystèmes insulaires d'importance mondiale. (PNUD ; financement du FEM : 3,39 millions de dollars ; financement total : 9,3872 millions de dollars.)

**Iran (République islamique d') : *Préservation des zones humides.*** Ce projet vise à promouvoir la viabilité du réseau iranien de zones humides protégées de façon à renforcer son efficacité en tant qu'outil de préservation de la biodiversité d'importance mondiale. Le projet a pour objectif de supprimer systématiquement ou de réduire considérablement les menaces à l'encontre de deux sites témoins d'importance mondiale, et de faire en sorte que les enseignements tirés de cette activité soient appliqués dans la gestion des zones protégées de tout le pays, et plus particulièrement dans un ensemble de sites ciblés pour la transposition. Il s'agit des derniers sites protégés (Ramsar) d'importance nationale et internationale en Iran. (PNUD ; financement du FEM : 2,91 millions de dollars ; financement total : 13,24 millions de dollars.)

**Iran (République islamique d') : *Préservation de la biodiversité dans la zone de sauvegarde du paysage du centre du Zagros.*** L'objectif du projet est de préserver la biodiversité et le paysage dans la zone de sauvegarde du paysage du Zagros central. À cette fin, le projet a pour but de modifier les pratiques des villages, provinces et administrations nationales, et sera donc axé sur ces trois niveaux. (PNUD ; financement du FEM : 3,80 millions de dollars ; financement total : 9,84 millions de dollars.)

**Lettonie : *Préservation de la biodiversité dans la réserve de biosphère du nord de la Livonie.*** Ce projet aide le Gouvernement letton à s'atteler aux questions de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans une réserve de la biosphère qui couvre environ 6 % du territoire national. Il renforcera la viabilité institutionnelle, financière et de gestion de cette zone protégée en ayant recours à la législation, l'analyse politique, le renforcement des institutions et des parties prenantes, de façon à améliorer tous les aspects de la gestion des zones protégées. Ce projet permettra aussi d'intégrer la préservation de la biodiversité à la planification, à la gestion et à l'utilisation durable de la zone protégée. Cette zone étant représentative des écosystèmes lettons, l'expérience pourra être reproduite ailleurs dans le réseau national des zones protégées. (PNUD ; financement du FEM : 2,66 millions de dollars ; financement total : 13,40 millions de dollars.)

**Madagascar : *Troisième programme de protection de l'environnement.*** L'objectif de développement du programme est de rendre efficaces et viables la gestion des ressources naturelles et la protection de la biodiversité dans les régions d'importance écologique, avec la participation active des populations locales et autres parties prenantes intéressées, tout en intégrant les aspects environnementaux aux politiques générales et aux décisions concernant les investissements. Le projet de financement PNUD/FEM et IDA/FEM soutient la troisième phase quinquennale du Plan d'action pour l'environnement (PAE). Ce plan a été adopté par le Gouvernement malgache en 1989 et son exécution lancée en 1991 avec l'appui d'une coalition réunissant de nombreux donateurs bilatéraux (Allemagne, États-Unis d'Amérique, France et Suisse), des institutions internationales (FEM, IDA, PNUD) et des ONG (Conservation International, WWF,). Le PAE, dès le début, a été conçu comme un programme d'investissement sur 15 ans divisé en trois tranches de cinq ans. La troisième phase vise à intégrer les questions environnementales à la gestion macroéconomique et aux programmes sectoriels, aux activités de l'administration locale et aux initiatives locales ; et à établir des mécanismes de financement durables pour l'environnement. Elle comprend une stratégie de « sortie », réduisant progressivement la dépendance envers les donateurs et encourageant la transition vers des fonds internes prenant en charge les coûts de fonctionnement et les investissements au titre du PAE. Toutefois, il est possible aussi de maintenir l'aide des donateurs pour une approche-programme

nationale de la gestion environnementale. (Banque mondiale/PNUD ; financement du FEM : 13,50 millions de dollars ; financement total : 148,85 millions de dollars.)

**Malaisie : *Préservation de la biodiversité par l'amélioration des outils d'aménagement forestier.*** Ce projet donne les outils et le savoir permettant de planifier et de gérer les systèmes de production forestière de façon à contribuer à la préservation de la biodiversité ou à l'utilisation durable de ses ressources par rapport aux scénarios de référence. Il s'inscrit dans le contexte de la priorité stratégique n° 4 relative à l'élaboration et à la diffusion de pratiques optimales pour résoudre les problèmes actuels et émergents liés à la biodiversité. Les outils conçus dans le cadre du projet seront diffusés pour une plus grande application de la priorité stratégique n° 2 relative à la prise en compte systématique de la préservation de la biodiversité dans les zones et secteurs agricoles. (PNUD ; financement du FEM : 2,26 millions de dollars ; financement total : 5,70 millions de dollars.)

**Malaisie : *Préservation de la biodiversité des réserves marines par une gestion renforcée et un développement durable et intégré des îles.*** Ce projet tire parti des investissements considérables et projets des autorités fédérales et locales malaisiennes visant à améliorer la protection et la gestion des ressources marines de la côte est du pays ainsi que le développement durable de l'île. Pour l'objectif de préservation, il est prévu d'améliorer la gestion actuelle des zones marines protégées à trois endroits : Pulau Tioman, Pulau Redang et Palau Sibut-Tinggi. Le projet portera sur environ 165 000 hectares d'écosystèmes marins côtiers sous meilleure gestion. Il renforce aussi les activités aux niveaux national et institutionnel de façon à pouvoir transposer les nouvelles initiatives réussies dans les trois sites en question. Ainsi, la superficie protégée de la péninsule malaisienne pourrait être d'environ 570 000 hectares de milieux marins côtiers. Pour l'objectif de développement durable, il faudra réduire les impacts négatifs du développement insulaire en établissant des mécanismes englobants et efficaces pour la coordination multisectorielle et la planification du développement durable. (PNUD ; financement du FEM : 1,95 million de dollars ; financement total : 3,97 millions de dollars.)

**Mali : *Protection de la biodiversité et gestion participative durable des ressources naturelles dans le delta intérieur du Niger et ses zones de transition (région de Mopti).*** Les objectifs du projet sont les suivants : a) promouvoir la préservation et l'utilisation durable des ressources de la biodiversité d'importance mondiale dans la partie sahélienne du Mali, notamment dans le delta intérieur du Niger (Mopti) ; b) favoriser les impacts positifs et atténuer les impacts négatifs des pratiques des systèmes agricoles sur la biodiversité dans les écosystèmes agricoles et leurs interfaces avec d'autres écosystèmes ; c) préserver et utiliser durablement les ressources génétiques qui ont une valeur potentielle ou effective pour l'alimentation ou l'agriculture ; d) empêcher le déboisement et encourager l'exploitation et la gestion durables des forêts ou régions boisées afin de protéger leur biodiversité ; e) prévenir et combattre la dégradation des sols par des méthodes visant une utilisation durable de la biodiversité afin de la protéger, y compris la gestion des systèmes d'eau douce ; et f) veiller à protéger les habitats et écosystèmes naturels représentatifs en établissant des systèmes efficaces de zones de conservation, y compris des zones protégées, et en adoptant des mesures stratégiques visant à régénérer les zones dégradées. (Banque mondiale/FIDA ; financement du FEM : six millions de dollars ; financement total : 19,59 millions de dollars.)

**Mongolie : *Préservation de proximité de la biodiversité dans l'écorégion de l'Altaï et des monts Saïan.*** Le projet vise à modifier les pratiques d'utilisation des sols et des ressources et à répondre aux déficiences du réseau de zones protégées dans l'écorégion de l'Altaï et des monts Saïan. Il porte sur une superficie d'environ 2 000 km<sup>2</sup> sous meilleure gestion ; la protection de la biodiversité sera intégrée aux secteurs de production (pâturages, prairies, forêts et tourisme). Environ 10 % des terres feront l'objet d'une protection stricte et 90 % comprendront des zones de production. (PNUD ; financement du FEM : 2,72 millions de dollars ; financement total : 10,42 millions de dollars.)

**Mozambique : Zones transnationales de préservation de la biodiversité et développement durable du tourisme.** Le projet a pour objectif global d'assurer une gestion et une protection durables de la biodiversité du pays et des grands écosystèmes transfrontières par la gestion intégrée des écosystèmes. Il met à profit les enseignements d'autres projets pilotes financés par le FEM visant à aider le Mozambique à tirer parti d'opportunités exceptionnelles en matière de protection de la biodiversité comme base au tourisme et au développement rural. Le projet met officiellement en place un mode de planification et d'exécution pleinement participatif et multisectoriel pour les zones protégées transfrontières, et intègre les questions environnementales et sociales au développement économique. Par ailleurs, il renforce les conditions nécessaires aux investissements orientés vers les besoins des collectivités réalisés par le secteur privé pour un tourisme durable aux niveaux environnemental et social. (Banque mondiale ; financement du FEM : dix millions de dollars ; financement total : 33,99 millions de dollars.)

**Namibie : Gestion et préservation de la biodiversité des côtes du Namib (NACOMA).** Le projet a comme objectif global de protéger, gérer et exploiter de manière prudente et rationnelle la grande et riche biodiversité de la côte du Namib. Un système de gestion des zones côtières sera mis en place prévoyant l'utilisation durable des ressources et la protection de la biodiversité namibienne. (Banque mondiale ; financement du FEM : 4,90 millions de dollars ; financement total : 60,69 millions de dollars.)

**Namibie : Renforcement du réseau de zones protégées.** L'objectif à long terme du projet est de gérer durablement les ressources naturelles, protéger la biodiversité et permettre un développement social et économique équitable. L'objectif immédiat est d'améliorer la gestion du réseau national de zones protégées. (PNUD ; financement du FEM : 8,20 millions de dollars ; financement total : 41,88 millions de dollars.)

**Népal : Préservation et utilisation durable des zones humides.** L'objectif général du projet est de maintenir et d'enrichir la biodiversité des zones humides, et de proposer des services et biens écologiques afin d'améliorer les moyens de subsistance des populations locales. L'objectif immédiat est de renforcer les capacités nationales et locales permettant de gérer les écosystèmes et d'utiliser durablement la biodiversité des zones humides du pays. Deux sites témoins représentant deux modes de tenure différents ont été choisis entre les quatre sites de zones humides recensés : l'un est une zone protégée et sa zone tampon ; l'autre, une zone forestière nationale. (PNUD ; financement du FEM : 1,96 million de dollars ; financement total : 4,06 millions de dollars.)

**Ouganda : Préservation de la biodiversité des forêts du rift albertin.** Ce projet établit un programme d'action visant à : a) réduire directement le déboisement de zones forestières importantes non classées ; b) renforcer l'application du Plan national de protection des forêts du rift albertin ; et c) établir des liens avec les activités de protection forestière financées par d'autres bailleurs de fonds dans les parcs nationaux. (PNUD ; financement du FEM : 3,395 millions de dollars ; financement total : 11,19 millions de dollars.)

**Pakistan : Protection et gestion des zones humides.** Le projet vise à renforcer les capacités nationales et locales en vue de protéger et de gérer certains écosystèmes représentatifs des zones humides d'importance mondiale pour assurer un développement humain durable dont les effets



positifs écologiques et économiques pourront être optimisés pour les générations présentes et futures. (PNUD ; financement du FEM : 2,99 millions de dollars ; financement total : 11,78 millions de dollars.)

**Panama : *Lutte contre la pauvreté en zone rurale, gestion des ressources naturelles (projet 2), et renforcement du couloir biologique méso-américain.*** L'objectif général du projet est d'aider le gouvernement à intégrer les questions de viabilité environnementale et sociale aux stratégies de développement et de réduction de la pauvreté des municipalités du Pacifique et de l'Atlantique. Ainsi, le projet : a) permet la décentralisation de la gestion de l'environnement par le renforcement des administrations locales ; b) renforce les capacités des administrations locales et assure aux agents de ces administrations une formation en gestion de l'environnement ; et c) encourage les populations défavorisées à adopter des activités génératrices de revenus respectueuses de la biodiversité. (Banque mondiale ; financement du FEM : six millions de dollars ; financement total : 50 millions de dollars.)

**Philippines : *Gestion intégrée des ressources côtières.*** Ce projet vise à améliorer la gestion des ressources marines et côtières pour mieux protéger la biodiversité, et à lutter contre la pauvreté des populations côtières. Faisant appel à une approche participative, il appuie : a) le renforcement des institutions et l'élaboration de politiques ; b) la lutte contre la grande pauvreté des populations côtières en proposant d'autres moyens de subsistance et la création d'entreprises, et en fournissant des services sociaux et des infrastructures ; c) la gestion et l'utilisation durables des ressources côtières et des écosystèmes connexes, ainsi que la protection des ressources côtières et de la biodiversité d'importance mondiale ; d) la lutte contre la pollution et l'érosion des milieux côtiers ; et e) le renforcement des capacités des agences gouvernementales, des ONG et des populations locales relatives à la gestion des ressources et au développement social. (BAsD ; financement du FEM : neuf millions de dollars ; financement total : 63 millions de dollars.)

**Projet mondial : *Renforcement des capacités pour une participation efficace des Parties au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.*** L'objectif général du projet est d'aider les pays remplissant les conditions requises à mettre en place et à renforcer les capacités nationales dont ils ont besoin pour créer et utiliser un centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques afin de s'acquitter de leurs obligations au titre du Protocole de Cartagena une fois celui-ci entré en vigueur. Ce projet permettra aussi au centre d'échange de devenir opérationnel dès l'entrée en vigueur du Protocole. (PNUE ; financement du FEM : 4,62 millions de dollars ; financement total : 4,97 millions de dollars.)

**Projet mondial : *Préparation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité (module d'appoint).*** Ce projet vise à aider tous les pays remplissant les critères du FEM à se préparer pour l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques en vertu de la Stratégie initiale du FEM à cet effet approuvée par le Conseil à sa seizième réunion, en tenant compte des autres initiatives bilatérales et multilatérales. Le projet veut aider tous les pays remplissant les critères du FEM qui ont signé le Protocole de Cartagena à préparer des cadres nationaux de promotion de la biosécurité, et encourager la coopération régionale et sous-régionale par l'organisation d'ateliers régionaux et sous-régionaux. Le projet est exécuté conformément au dispositif indicatif de renforcement des capacités en application du document intitulé « *Indicative framework for capacity building under the Cartagena Protocol on*

*Biosafety* » (UNEP/CBD/ICCP/1/4), et aux directives du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena. L'engagement initial du FEM concernait tous les pays remplissant les conditions requises, étant bien entendu que le chiffre originellement avancé de 100 pays était un chiffre de planification. La requête actuelle est une extension du projet d'origine dont il suit les normes et la structure. Ce projet complémentaire prévoit d'aider 20 autres pays à s'acquitter de leurs obligations au titre du Protocole de Cartagena. (PNUE ; financement du FEM : 5,22 millions de dollars ; financement total : 5,22 millions de dollars.)

**Projet mondial : *Renforcement des capacités pour une participation efficace des Parties au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (projet complémentaire, 89 autres pays supplémentaires)*.** L'objectif général du projet est d'aider les pays remplissant les conditions requises à mettre en place et à renforcer les capacités nationales dont ils ont besoin pour créer et utiliser le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques afin de s'acquitter de leurs obligations au titre du Protocole de Cartagena une fois celui-ci entré en vigueur. Ce projet fait pendant au projet existant de « Renforcement des capacités pour une participation efficace des Parties au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques », approuvé par le Conseil du FEM en novembre 2003, et concerne 89 pays supplémentaires. (PNUE ; financement du FEM : 8,90 millions de dollars ; financement total : 9,96 millions de dollars.)

**Projet mondial : *Préparation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité (module d'appoint, dix pays supplémentaires)*.** Ce projet est une continuation du projet « Préparation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité » et vise à aider tous les pays remplissant les critères du FEM à se préparer pour l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques en vertu de la Stratégie initiale du FEM à cet effet. Un complément de financement pour 20 pays supplémentaires a été approuvé par le Conseil du FEM à sa réunion de novembre 2003. (PNUE ; financement du FEM : 2,61 millions de dollars ; financement total : 3,36 millions de dollars.)

**Projet régional (Amérique latine et Caraïbes) : *Mise en place du réseau d'information interaméricain sur la biodiversité*.** Ce projet aide les pays de la région à définir et mettre en place ce réseau, outil déterminant pour la prise de décisions en matière de protection et d'utilisation durable de la biodiversité et de ses ressources. Il installe une plate-forme sur Internet donnant accès à des informations scientifiquement fiables sur la biodiversité ; ces informations sont actuellement dispersées au sein d'institutions et d'agences sur le continent américain. Ce réseau aide le centre d'échange au titre de la CDB à s'acquitter de son mandat dans la région en lui permettant de stimuler et de faciliter la coopération technique et scientifique en Amérique. (Banque mondiale ; financement du FEM : six millions de dollars ; financement total : 36,29 millions de dollars.)

**Projet régional (Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie) : *Zones protégées et moyens de subsistance durables connexes dans les pays de l'OEAO*.** L'objectif de ce projet est de contribuer au développement économique des petits États insulaires en développement (PEID) et de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO). À cet effet, il faudra renforcer les zones protégées existantes et en créer de nouvelles, et proposer des opportunités économiques écologiquement viables aux populations vivant dans la région. Pour ce faire, il faudra

a) améliorer les dispositions réglementaires et institutionnelles correspondantes dans les pays participants ; b) créer ou renforcer un certain nombre de zones protégées témoins, y compris proposer des moyens de subsistance différents aux populations vivant à proximité de ces sites ; et c) renforcer les capacités institutionnelles permettant de gérer les zones protégées de la région. (Banque mondiale ; financement du FEM : 3,70 millions de dollars ; financement total : 7,57 millions de dollars.)

**Projet régional (Cameroun, Congo, Gabon) : *Préservation de la biodiversité transnationale dans la zone de Minkebe-Odala-Dja.*** Ce projet vise à protéger la biodiversité d'importance mondiale du bassin du Congo en intégrant les objectifs de préservation aux plans nationaux et régionaux de développement durable. L'objectif concret est de maintenir les fonctions et la connectivité écologiques de la région, et de préserver durablement le réseau de zones protégées par une gestion intégrée, durable et participative de la zone entre ces zones protégées. Le projet a recours à une matrice d'utilisation des terres qui, appliquée à toute la zone, préserve la biodiversité d'importance mondiale par une utilisation durable tout en la protégeant par le gel de terres dans les forêts de production. Le projet contribue considérablement au renforcement du réseau de zones protégées aux niveaux national et régional car il prépare et applique un modèle efficace par rapport au coût permettant de gérer différents modes d'exploitation de façon à intensifier la résilience des paysages et renforcer l'ensemble du réseau de zones protégées. Dans l'ensemble, les activités entreprises font appel à des moyens efficaces par rapport au coût et transposables permettant la participation générale des populations locales et autochtones, du secteur privé et d'autres acteurs clés dans la zone du projet. Elles concilient aussi les objectifs de gestion et d'utilisation durable des zones protégées avec les systèmes de production et, enfin, améliorent considérablement les perspectives de viabilité des réseaux de zones protégées au niveau régional. (PNUD ; financement du FEM : 10,12 millions de dollars ; financement total : 44,74 millions de dollars.)

**Projet régional (Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela) : *Préservation de la biodiversité du páramo dans le nord et le centre des Andes.*** Ce projet vise à protéger la biodiversité d'importance mondiale du páramo. Pour ce faire, des initiatives seront lancées pour mettre en place les conditions d'amélioration des moyens de subsistance des acteurs dans le páramo, avec comme base de départ la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles de l'écosystème. (PNUE ; financement du FEM : 8,19 millions de dollars ; financement total : 18,72 millions de dollars.)

**Projet régional (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua) : *Marchés centraméricains de la biodiversité (CAMBio) : intégration de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité à la création et au financement des microentreprises et des PME.*** Ce projet vise à intégrer la protection et l'utilisation durable de la biodiversité au fonctionnement et au financement des microentreprises et des PME dans cinq pays d'Amérique centrale. Il permet à ces entreprises de contribuer au développement durable et à la protection de l'environnement en incluant les questions de biodiversité dans leurs produits et services. Il supprime les obstacles dans le système bancaire, le commerce, etc., pour leur faciliter des investissements respectueux de l'environnement. (PNUD ; financement du FEM : 10,22 millions de dollars ; financement total : 27,97 millions de dollars.)

**Projet régional (Afrique du Sud, Estonie, Gambie, Hongrie, Lituanie, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Tanzanie, Turquie, Yémen) : Renforcement de la protection du réseau de zones humides indispensable aux oiseaux d'eau empruntant les voies de migration entre l'Afrique et l'Eurasie.** Ce projet vise à améliorer durablement la protection des oiseaux d'eau migrateurs africains et eurasiens en appliquant et coordonnant les mesures prises par les pays remplissant les critères du FEM pour protéger les zones humides clés empruntées par ces oiseaux pour leur cycle annuel, y compris les sites servant d'étapes relais pendant la migration et leurs « quartiers d'hiver ». Le projet favorise l'intégration des meilleures pratiques à la protection des voies de migration en ayant recours aux mécanismes de coordination et aux engagements existants, notamment la Convention Ramsar, l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, la Convention sur les espèces migratrices, et un certain nombre d'ONG locales et internationales. Le projet couvre toute la région Afrique-Eurasie définie dans l'Accord, soit toute l'Afrique, toute l'Europe, l'Asie du Sud-Est (soit le Moyen-Orient et les États d'Asie centrale), le Groenland et l'Archipel canadien. (PNUE ; financement du FEM : six millions de dollars ; financement total : 12,76 millions de dollars.)

**Projet régional (Éthiopie, Ghana, Ouganda, Zambie) : Élimination des obstacles à la lutte contre les espèces végétales envahissantes en Afrique.** Ce projet a pour but de protéger les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique des espèces étrangères envahissantes dans l'intérêt des populations locales, du pays et du monde tout entier. Il supprime donc les obstacles à la prévention et à la gestion efficaces des espèces étrangères envahissantes dans quatre pays pilotes : l'Éthiopie, le Ghana, l'Ouganda et la Zambie. Le projet est principalement axé sur les espèces végétales aquatiques envahissantes qui constituent actuellement la plus grande menace. Par ailleurs, on a identifié dans ces quatre pays qu'un certain nombre d'espèces végétales envahissantes requéraient une attention immédiate. (PNUE ; financement du FEM : cinq millions de dollars ; financement total : 11,17 millions de dollars.)

**Projet régional (Gambie, Guinée, Mali, Sénégal) : Protection in situ des ruminants endémiques en Afrique de l'Ouest.** Le projet vise à maintenir un nombre viable de certains ruminants endémiques dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest afin d'améliorer les économies rurales et de protéger ces espèces et leurs caractères génétiques uniques au monde. Ses objectifs sont les suivants : a) établir des modèles efficaces de gestion de proximité des ruminants endémiques et de leurs habitats dans les sites pilotes ; b) augmenter la productivité des espèces de race pure par l'élevage sélectif et l'amélioration de la production ; c) établir des mesures incitatives pour une mise en valeur optimale des animaux d'élevage endémiques, l'amélioration des circuits de commercialisation et de distribution des produits laitiers et de l'artisanat, et l'augmentation de la consommation locale et des exportations d'espèces de race pure vers les pays voisins ; d) uniformiser les politiques sous-régionales pour la gestion des animaux d'élevage, y compris la transhumance (déplacements du bétail) ; et e) mettre en place un système de partage de l'information, de coopération et d'échanges concernant les ruminants endémiques. (PNUD ; financement du FEM : dix millions de dollars ; financement total : 29,59 millions de dollars.)

**Projet régional (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama) : Gestion intégrée des écosystèmes des régions autochtones.** Ce projet apporte son appui à un nouveau réseau de populations autochtones engagées dans la gestion intégrée des écosystèmes en Amérique centrale. Il permet de renforcer la viabilité des systèmes gérés par

l'homme qui existent depuis des siècles dans cette région, riches en biodiversité mais de plus en plus menacés. Le projet établit ou renforce des réseaux communautaires dans la région, met en rapport les collectivités appliquant de meilleures pratiques reconnues de gestion intégrée des écosystèmes et celles ayant des particularités écologiques et un potentiel comparables. À long terme, le projet vise à faire adopter dans les initiatives locales et régionales les modèles régionaux ayant fait leur preuve, y compris dans les projets de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement ; et à amener les populations autochtones à s'entendre sur la meilleure façon de gérer leurs ressources traditionnelles. (Banque mondiale/BID ; financement du FEM : neuf millions de dollars ; financement total : 48,88 millions de dollars.)

**Projet régional (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan) : *Utilisation et protection in situ dans les exploitations agricoles de la biodiversité agricole (cultures horticoles et plantes à fruit sauvage) en Asie centrale.*** Ce projet vise à fournir aux agriculteurs, instituts et populations locales le savoir, les méthodes et les mesures leur permettant de préserver les cultures horticoles et les plantes à fruit sauvage d'Asie centrale d'importance mondiale. Ce projet devra contribuer au développement agricole durable, à la sécurité alimentaire et à la stabilité environnementale. Il est particulièrement axé sur les variétés de fruits locales et traditionnelles cultivées par les agriculteurs et les espèces sauvages associées poussant dans les forêts, ainsi que sur le renforcement des capacités des agriculteurs et des populations locales pour leur permettre de préserver sur place la diversité horticole. (PNUE ; financement du FEM : 5,72 millions de dollars ; financement total : 11,86 millions de dollars.)

**Projet régional (Honduras, Nicaragua) : *Réserve de biosphère transnationale du cœur du couloir méso-américain.*** L'objectif global du projet est de renforcer la gestion et la protection du projet de réserve de la biosphère transfrontière du Nicaragua et du Honduras appelé « Corazón de Corredor Biológico Mesoamericano » (d'où « réserve de Corazón »), tout en renforçant l'ensemble des réseaux de zones protégées des deux pays. La réserve de Corazón commence au Honduras à la réserve de la biosphère Rio Plátano, passe par la réserve des Tawakha et le parc national Patuca, et finit à la réserve de Bosawas, au Nicaragua ; elle comprend aussi des zones adjacentes d'habitat naturel dans la Mosquitia. La réserve de Corazón couvre une superficie d'environ cinq millions d'hectares et représente le plus grand espace de forêt tropicale vierge au nord de la Colombie, véritable « cœur » du couloir biologique méso-américain. (Banque mondiale ; financement du FEM : 12 millions de dollars ; financement total : 33 millions de dollars.)

**Projet régional (Indonésie, Philippines) : *Initiative de transformation du marché des aquariums marins.*** Ce projet comprend tout un éventail d'activités visant à transformer le secteur des aquariums marins pour qu'il joue un rôle central dans la protection de la biodiversité, l'utilisation rationnelle des ressources, le recours à des moyens de subsistance viables, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire pour les populations côtières en Indonésie et aux Philippines. (Banque mondiale/SFI ; financement du FEM : 6,62 millions de dollars ; financement total : 21,99 millions de dollars.)

**Rwanda : *Renforcement des capacités de préservation de la biodiversité des zones forestières protégées.*** Le projet a pour objectif de protéger la biodiversité *in situ* du Rwanda en apportant un appui holistique au renforcement du réseau national de zones protégées en affermissant sa viabilité technique et financière ainsi que ses liens avec les collectivités locales, nationales et

régionales. Le projet jette les bases d'un réseau de zones protégées efficace et viable. Il crée des groupes d'intérêts aux niveaux local et national en faisant appel à la participation des populations locales pour concevoir des systèmes et techniques permettant une utilisation durable des richesses de la biodiversité. Les principales composantes sont, notamment : a) régénérer et réhabiliter les zones protégées ; b) renforcer la gestion et les stratégies relatives aux zones protégées ; c) établir des groupes d'intérêts et des partenariats aux niveaux local et national ; et d) établir des mécanismes de coordination aux niveaux national, infranational et régional. (PNUD ; financement du FEM : 5,45 millions de dollars ; financement total : 13,43 millions de dollars.)

**Sénégal : *Gestion intégrée des ressources marines et côtières.*** Ce projet vise à renforcer la protection et la gestion de la biodiversité marine et côtière au Sénégal. Par conséquent, il répond aux priorités établies dans la stratégie nationale pour la biodiversité et le plan national d'action environnementale. Ses objectifs précis sont : a) renforcer la gestion des zones protégées marines et côtières existantes ; b) élaborer et appliquer des systèmes participatifs de gestion durable de la biodiversité ; c) renforcer les capacités de protection et de préservation de la biodiversité marine et côtière. Il exécutera les activités suivantes : i) mettre en place un cadre institutionnel cohérent réunissant tous les acteurs ; ii) définir et encourager les compétences organisationnelles, scientifiques et technique requises ; et iii) améliorer le cadre réglementaire de gestion de la zone côtière. (Banque mondiale ; financement du FEM : cinq millions de dollars ; financement total : 17 millions de dollars.)

**Tanzanie : *Gestion du milieu marin et côtier (MACEMP).*** Ce projet vise à améliorer la vie et les moyens de subsistance des populations côtières de la Tanzanie et de Zanzibar en mettant en place des activités économiques ou de développement participatives et intégrées préservant les ressources côtières. Il fait appel à une approche holistique prévoyant la gestion intégrée des zones côtières ; favorisant de nouvelles activités génératrices de revenus ainsi que des objectifs de protection de la biodiversité ; et améliorant l'accès au marché ainsi que le potentiel économique des ressources côtières. (Banque mondiale ; financement du FEM : dix millions de dollars ; financement total : 58,13 millions de dollars.)

**Tunisie : *Protection des ressources marines et côtières du golfe de Gabès.*** Ce projet propose des plans de gestion et d'utilisation durable des ressources des régions côtières et marines du golfe de Gabès en Tunisie. Il cherche à : a) concevoir des mécanismes de gestion intégrée de la biodiversité du golfe de Gabès pour six sites témoins et à les appliquer dans trois d'entre eux ; b) identifier les ressources techniques et institutionnelles viables permettant de renverser la tendance actuelle à la dégradation de la biodiversité en faisant appel aux populations locales dans le cadre d'un développement participatif durable. Il faudra pour cela renforcer les institutions, assurer des formations, renforcer les capacités et l'information, trouver des données de référence et surveiller la biodiversité. Il faudra aussi des programmes de gestion participative de la biodiversité et intégrer la préservation de la biodiversité aux activités courantes. (Banque mondiale ; financement du FEM : 6,06 millions de dollars ; financement total : 8,80 millions de dollars.)

**Turkménistan : *Préservation et utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale de la réserve naturelle de Khazar sur la côte caspienne (projet représenté).*** Ce projet veut renforcer le réseau national de zones protégées par des activités réussies de protection de la

biodiversité dans la réserve naturelle de Khazar, sur la côte caspienne. La stratégie prévue compte mettre à profit les dernières méthodes et pratiques en la matière pour faire face aux problèmes de la plus grande zone protégée du pays, mesurer leur efficacité et identifier les meilleures pratiques avant de les transposer dans d'autres sites du Réseau national de zones protégées. (PNUD ; financement du FEM : 1,43 million de dollars ; financement total : 3,03 millions de dollars.)

**Uruguay : *Gestion intégrée des ressources naturelles et de la biodiversité.*** L'objectif du projet est de favoriser l'adoption dans les zones agricoles et d'élevage de systèmes de production intégrés. Ceci permettrait d'augmenter la productivité en respectant un mode de gestion holistique des ressources naturelles et des écosystèmes tout en préservant les sols, l'eau, les pâturages et la biodiversité. La Banque mondiale finance les composantes production et concurrence liées à l'agriculture et à l'élevage. Quant au FEM, il finance le surcoût permettant de rétablir ou de renforcer les capacités des zones de production rurales de façon à ce qu'elles puissent respecter les processus écologiques et protéger la biodiversité. À ce titre, le projet encouragera les pratiques polyvalentes de façon à protéger la biodiversité à l'extérieur des zones protégées. (Banque mondiale ; financement du FEM : sept millions de dollars ; financement total : 19 millions de dollars.)

**Viet Nam : *Développement du secteur forestier.*** L'objectif global du projet de développement du secteur forestier de la Banque mondiale est de réduire la pauvreté par une gestion durable des forêts en passant par une expansion et une meilleure gestion des plantations forestières du Viet Nam et la promotion de la petite production forestière, notamment par les populations défavorisées et les petits exploitants. L'objectif global du FEM est de protéger la biodiversité d'importance mondiale des forêts à utilisation spéciale du Viet Nam. Pour ce faire, il faudra a) établir un dispositif financier pour les forêts à utilisation spéciale (Fonds de protection) qui, faisant appel à la concurrence, fournira un appui de base à un maximum de 50 forêts à utilisation spéciale dotées d'une riche biodiversité et mal gérées, de façon à ce qu'elles puissent concevoir et appliquer leur premier plan de gestion de la préservation ; b) fournir une assistance technique pour la gestion et la protection des forêts à utilisation spéciale. (Banque mondiale ; financement du FEM : neuf millions de dollars ; financement total : 74,59 millions de dollars.)

**Zambie : *Gestion efficace du réseau national de zones protégées.*** Ce projet fournit un appui de base stratégique visant à renforcer le réseau national de zones protégées. Les activités ont été stratégiquement conçues, en tenant compte du contexte, des stratégies et des obstacles identifiés du pays, de façon à accélérer et à intensifier les efforts à l'appui de cet objectif. Le financement du FEM est destiné à renforcer les capacités du réseau et des institutions, reclassifier le réseau de zones protégées et établir de nouveaux modèles de partenariat dans deux sites témoins. (PNUD ; financement du FEM : six millions de dollars ; financement total : 42,01 millions de dollars.)

### ***Projets de moyenne envergure***

**Afghanistan : *Lutte contre la pauvreté et protection des ressources naturelles.*** Ce projet vise à empêcher une plus grande dégradation de la base des ressources naturelles du pays (sols, eau, forêts, parcours naturels et biodiversité) et à améliorer le profil de développement des populations locales vivant dans les réserves naturelles et les zones tampons ainsi que la capacité des foyers et des individus à gagner des revenus durablement par des modes de subsistance

qu'ils auront choisis. Il prévoit aussi de renforcer les capacités de gestion de l'environnement et de réduire la pauvreté en développant l'énergie rurale. (BASD ; financement du FEM : 0,97 million de dollars ; financement total : 1,72 million de dollars.)

**Argentine : *Préservation in situ des espèces cultivées des Andes et de leurs parents sauvages de la vallée de Humahuaca, à l'extrémité sud des Andes centrales.*** Ce projet vise à faire adopter dans les exploitations des agriculteurs de la vallée de Humahuaca de meilleures pratiques de conservation et de gestion, inspirées des pratiques traditionnelles de production permettant la préservation *in situ* de certaines espèces cultivées andéennes d'importance mondiale et de leurs parents sauvages. (PNUD ; financement du FEM : 0,94 million de dollars ; financement total : 1,85 million de dollars.)

**Bulgarie : *Préservation, régénération et gestion durable du lac Pomorie.*** Ce projet vise à promouvoir la gestion durable du lac Pomorie et de l'écosystème de zones humides en mettant en place une combinaison d'activités de régénération, de préservation et de production durables. Par le biais d'un partenariat entre une ONG, la municipalité locale et le secteur privé, le projet veut combiner la protection d'un habitat pour la faune avienne d'importance mondiale et de communautés uniques d'animaux et d'espèces végétales très salines, avec la gestion durable du tourisme et des ressources naturelles de la zone. (Banque mondiale ; financement du FEM : 0,86 million de dollars ; financement total : 1,98 million de dollars.)

**Chili : *Préservation de la biodiversité du massif de Cantillana.*** Ce projet s'inscrit dans le cadre des projets visant à protéger la biodiversité d'importance mondiale du massif de Cantillana et de la lagune d'Aculeo. Il fait appel à un partenariat public-privé pour la protection et la cogestion des propriétés privées, modèle qui pourra être utilisé pour le réseau national de zones protégées. (PNUD ; financement du FEM : 0,96 million de dollars ; financement total : 2,09 millions de dollars.)

**Fédération de Russie : *Préservation et utilisation durable de la biodiversité de la péninsule du Taymir : maintien de la connectivité écologique du paysage.*** Ce projet vise à préserver et pratiquer une utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale de la toundra du Taymir central. L'exécution du projet permettra aux parties prenantes de trouver des pratiques novatrices et souples visant à réduire et prévenir les menaces à l'encontre de la biodiversité par l'établissement de nouveaux partenariats, l'application d'outils de préservation, l'échange d'informations et le recours à des moyens de subsistance viables. (PNUD ; financement du FEM : 0,97 million de dollars ; financement total : 3,01 millions de dollars.)

**Géorgie : *Régénération, préservation et utilisation durable de la biodiversité des paysages agricoles.*** Ce projet vise à protéger et utiliser durablement les ressources génétiques végétales locales menacées et importantes pour l'alimentation et l'agriculture. Il est exécuté par l'association ELKANA, une ONG proposant des services d'assistance technique, de commercialisation et de distribution aux agriculteurs biologiques. L'association a son propre réseau de distribution et commercialisation et offre ses propres lignes de crédit à ses membres. Elle a également des liens avec des distributeurs et des associations européennes pour l'agriculture biologique. Les activités financées par le FEM viennent en complément de l'appui technique et des services de commercialisation et de distribution habituellement fournis par l'association aux agriculteurs utilisant les espèces menacées d'importance mondiale ciblées par



ce projet. (PNUD ; financement du FEM : 0,96 million de dollars ; financement total : 2,68 millions de dollars.)

**Guatemala : Renforcement du réseau des parcs municipaux régionaux du plateau occidental.**

Ce projet renforce la gestion décentralisée et participative de la préservation en élargissant et consolidant un réseau de parcs municipaux régionaux d'importance mondiale situés dans la région du plateau occidental. (PNUD ; financement du FEM : 0,97 million de dollars ; financement total : 2,22 millions de dollars.)

**Hongrie : Préservation et régénération de la biodiversité d'importance mondiale des plaines inondables de la Tisza par une gestion intégrée de la zone.**

Ce projet a pour objectif la mise en valeur durable et respectueuse de la biodiversité des plaines inondables de la Tisza. Il propose une gestion holistique et respectueuse de la biodiversité, élément déterminant pour la mise en valeur des plaines inondables du cours supérieur de la Tisza. (PNUD ; financement du FEM : 0,94 million de dollars ; financement total : 2,69 millions de dollars.)

**Indonésie : Préservation de la forêt de Lambusango (Sulawesi).** Ce projet a pour but de préserver la biodiversité d'importance mondiale au Sulawesi par un mode innovateur de gestion de proximité, et de tirer parti des enseignements acquis pour établir le même genre de partenariats de protection aux niveaux local ou national, ailleurs en Indonésie. (Banque mondiale ; financement du FEM : 0,97 million de dollars ; financement total : 4,47 millions de dollars.)

**Kenya : Promotion de la participation des populations locales à la préservation de la forêt par la commercialisation d'insectes utiles.**

L'objectif général du projet est de renforcer le réseau national de zones protégées des réserves forestières. Le projet propose de meilleures mesures incitatives pour une gestion des forêts faisant réellement appel à la collaboration des collectivités ; il démontre aussi dans trois sites forestiers différents que la biodiversité du réseau de zones protégées kényen peut être préservée par des modes de gestion participatifs faisant appel à des mesures incitatives basées sur les revenus tirés de la commercialisation des insectes. (PNUD ; financement du FEM : un million de dollars ; financement total : 3,25 millions de dollars.)

**Libéria : Mise en place du cadre de préservation de la biodiversité du parc national de Sapo au sud-est du pays.**

Ce projet vise à coordonner la gestion et la mise en valeur du parc national de Sapo et des forêts communales périphériques dans le cadre de l'aménagement paysager. Les activités financées par le FEM devront permettre de ramener le parc national de Sapo et sa biodiversité, actuellement en mauvais état, dans des conditions décentes de préservation à long terme. Elles favorisent aussi la formation des agents de protection de la nature et la création d'un réseau réunissant les forêts de Cestos-Senkwehn-Gbi (dont certaines parties sont proposées comme parc national) et la forêt nationale de Grebo (proposée comme parc national), elle-même adjacente au complexe forestier de Taï, en Côte d'Ivoire. (Banque mondiale ; financement du FEM : 0,97 million de dollars ; financement total : 2,41 millions de dollars.)

**Maurice : Partenariats à l'appui de zones marines protégées.** Ce projet vise à aider le Gouvernement mauricien à améliorer les modes de gestion et de protection des zones marines protégées du pays, y compris Rodriguez, et le partage équitable des avantages entre les

populations locales. À cet effet, le projet établira et expérimentera un modèle de cogestion entre le gouvernement, les populations locales et le secteur privé, et favorisera l'émergence de conditions propices à la transposition de ce modèle dans tout le pays. (PNUD ; financement du FEM : 0,98 million de dollars ; financement total : 4,34 millions de dollars.)

**Nicaragua : *Préservation de la forêt sèche et de la biodiversité côtière du Pacifique au sud du Nicaragua : mise en place de partenariats publics-privés.*** Ce projet vise à établir des partenariats publics-privés pour la cogestion d'une zone protégée pour la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité de la forêt sèche et d'une aire de nidification des tortues dans la côte ouest du Pacifique. Ce projet fournira aussi au gouvernement un cadre général pour la transposition du modèle de cogestion. (PNUD ; financement du FEM : 0,96 million de dollars ; financement total : 4,86 millions de dollars.)

**Ouzbékistan : *Préservation de la « forêt de Tugai » et renforcement du réseau des zones protégées du delta de l'Amu Darya au Karakalpakstan.*** Ce projet vise à renforcer le réseau de zones protégées du Karakalpakstan en renforçant les conditions favorables et en créant un parc national disposant de plusieurs zones. Il démontre la préservation collective et l'utilisation durable de la biodiversité dans le delta d'Amu Darya, et propose des leçons et meilleures pratiques qui pourront être reproduites à travers tout le réseau national de zones protégées. (PNUD ; financement du FEM : 0,97 million de dollars ; financement total : 2,11 millions de dollars.)

**Pérou : *Inka Terra : partenariat innovant pour l'autofinancement de la préservation de la biodiversité et du développement de proximité.*** Ce projet favorise les activités autofinancées portant sur une superficie de 10 000 hectares de la réserve écologique Inka Terra et visant la préservation de la biodiversité et le développement durable des populations locales. Le projet devra permettre d'avoir un modèle transposable de mobilisation du secteur privé pour la viabilité financière des zones protégées. Les objectifs du projet sont les suivants : a) supprimer le déboisement et le braconnage dans la réserve écologique Inka Terra ; b) ramener la chasse à des proportions raisonnables ; c) prévoir pour une part importante des quatre collectivités locales des moyens de subsistance tenant compte des objectifs de préservation ; d) mieux sensibiliser et mobiliser les acteurs régionaux et locaux ; et e) générer des revenus durables pour assurer la viabilité des mesures relatives à la préservation et au développement des collectivités. (Banque mondiale/SFI ; financement du FEM : 0,72 million de dollars ; financement total : 12,09 millions de dollars.)

**Pérou : *Préservation et utilisation durable de la biodiversité de l'Amazonie péruvienne par les populations autochtones Ashaninka.*** La biodiversité d'importance mondiale des territoires Ashaninka et des terres forestières environnantes est préservée par une gestion de proximité ; par ailleurs, les populations locales bénéficient des effets positifs de nouveaux moyens de subsistance qui permettent également de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles. (PNUD ; financement du FEM : 0,97 million de dollars ; financement total : 1,53 million de dollars.)

**Projet mondial : *Aide du PNUE aux parties à la CDB pour la préparation des troisièmes rapports nationaux en application de la Convention.*** Ce projet vise à aider les États parties à la

CDB à préparer leurs communications nationales. (PNUE ; financement du FEM : un million de dollars ; financement total : un million de dollars.)

**Projet mondial : *Aide à la préparation des troisièmes rapports nationaux en application de la CDB.*** Ce projet devra aider au moins 49 pays à préparer leurs troisièmes communications nationales au titre de la CDB de façon à ce qu'ils s'acquittent de leurs obligations au titre de la Convention sur la diversité biologique. Il fournit une aide accélérée aux pays et réduit les coûts de transaction des demandes individuelles. Il permet aux États parties d'améliorer la qualité et les délais d'exécution de leurs communications en vertu de la décision VII/25 de la Conférence des parties à sa septième réunion. (PNUE ; financement du FEM : un million de dollars ; financement total : un million de dollars.)

**Projet mondial : *Marché du développement.*** Le premier objectif de ce programme est d'aider la communauté du développement dans son ensemble à atteindre les Objectifs de développement pour le millénaire en cherchant de nouvelles méthodes de lutte contre la pauvreté auprès de divers acteurs n'appartenant pas au cercle habituel des agences de développement. (Banque mondiale ; financement du FEM : un million de dollars ; financement total : 3,34 millions de dollars.)

**Projet mondial (Brésil, Cameroun, Mexique) : *Amélioration du régime de certification à l'appui de l'aménagement durable des forêts tropicales.*** Ce projet vise à établir des outils et des mesures incitatives permettant d'aider les petits gestionnaires de forêts, les collectivités et les ramasseurs de produits forestiers non ligneux dans les régions tropicales à reconnaître et protéger la biodiversité des forêts qu'ils gèrent (« forêts ciblées ») par la certification, tout en respectant leurs propres objectifs de gestion. Ce projet est exécuté dans trois pays tropicaux différents ; ainsi, les outils sont créés et testés dans divers contextes. Par la suite, ces outils seront diffusés dans au moins une dizaine de pays tropicaux par le biais d'une série d'ateliers de formation régionaux à l'intention de groupes chargés d'élaborer et de promouvoir des normes de certification. (PNUE ; financement du FEM : 0,96 million de dollars ; financement total : 1,43 million de dollars.)

**Projet régional (Hongrie, Pologne, République tchèque) : *Préservation et utilisation durable de la biodiversité par la promotion de l'écotourisme dans les réserves de biosphère d'Europe centrale et orientale.*** L'objectif général du projet est d'encourager la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité par la mise en place d'un tourisme viable dans les trois réserves de la biosphère participantes. (PNUE ; financement du FEM : 0,94 million de dollars ; financement total : 2,12 millions de dollars.)

**Projet régional (Burkina Faso, Kenya) : *Élevage extensif et environnement à l'interface des zones protégées et non protégées (DLWEIP).*** L'objectif global du DLWEIP est d'intégrer les ressources de la biodiversité et le cheptel à l'interface entre les écosystèmes productifs et les régions protégées d'Afrique, à travers la promotion et l'appui à des systèmes de gestion durable des terres pour l'élevage domestique et la faune sauvage, en vue d'améliorer les conditions de vie des communautés, la conservation de la biodiversité et la réduction de la dégradation des terres. (PNUE ; financement du FEM : 0,97 million de dollars ; financement total : 3,33 millions de dollars.)

**Projet régional (Biélorus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Ukraine) : Renforcement du réseau de centres de formation pour la gestion des zones protégées par la démonstration de méthodes éprouvées.** Ce projet vise à renforcer la viabilité de la gestion des zones protégées par le renforcement des capacités et la diffusion des meilleures pratiques. Il a pour but d'améliorer la protection de la biodiversité dans l'Eurasie du Nord en renforçant le réseau de centres de formation pour la protection de la biodiversité dans les zones protégées et les terres environnantes. Ces centres de formation permettront de mettre en place une gestion plus efficace des grands réseaux de zones protégées dans cette région. (PNUE ; financement du FEM : 0,97 million de dollars ; financement total : 2,34 millions de dollars.)

**République démocratique populaire lao : Gestion intégrée des écosystèmes et des espèces sauvages dans la province de Bolikhamxay.** Le projet a pour objectif général de protéger la biodiversité d'importance mondiale de la province de Bolikhamxay. Pour ce faire, trois objectifs ont été fixés : a) renforcer les capacités des agents des administrations provinciale et centrale afin qu'ils puissent préparer et exécuter des activités de protection des espèces sauvages, et suivre leur efficacité ; b) étendre l'exécution et intensifier le suivi des activités de protection par les agents des administrations centrale, provinciale et de district et les villageois des zones protégées de la province de Bolikhamxay ; et c) augmenter le nombre d'habitants autour des zones protégées et non protégées de Nam Kading ayant recours à des modes d'utilisation durable des ressources naturelles. (Banque mondiale ; financement du FEM : 0,97 million de dollars ; financement total : 1,59 million de dollars.)

**République tchèque : Préservation de la biodiversité des prairies de montagne des Carpates par l'application ciblée de nouveaux mécanismes de financement de l'Union européenne.** Le projet a pour objectif général de protéger et de préserver la biodiversité d'importance mondiale dans les zones protégées des montagnes des Carpates. À cet effet, le projet renforce la gestion de la préservation de la biodiversité d'importance mondiale dans les habitats riches en espèces des hauts pâturages (prairies et pâturages) dans deux régions montagneuses des Carpates, en République tchèque. Pour atteindre son objectif, le projet essaiera d'utiliser avec discrimination les nouveaux fonds dégagés par l'Union européenne pour le développement rural intégré (à savoir les fonds à l'appui de la PAC et les fonds du programme Natura 2000/Life) et diffusera largement les leçons acquises afin qu'elles soient reproduites à travers tout le réseau de zones protégées tchèques et dans l'ensemble de l'écorégion des Carpates. (PNUD ; financement du FEM : 0,97 million de dollars ; financement total : 10,35 millions de dollars.)

**Roumanie : Renforcement du réseau de zones protégées sur le modèle des réalisations du partenariat État-ONG dans le parc naturel de Marmatie.** Ce projet vise à renforcer le réseau national de zones protégées en diffusant les leçons et bonnes pratiques tirées du modèle de gestion efficace des zones protégées de Marmatie. Le principal objectif est de veiller à ce que la biodiversité du parc naturel montagneux de Marmatie au nord des Carpates soit efficacement protégée en adoptant un modèle viable de gestion des zones protégées. (PNUD ; financement du FEM : 0,97 million de dollars ; financement total : 2,31 millions de dollars.)

**Tadjikistan : Préservation de la biodiversité dans la région du Dashtidzhum.** Ce projet a les objectifs suivants : a) réduire les menaces posées par l'homme et assurer la protection à long terme des écosystèmes et de la faune et de la flore d'importance régionale et mondiale de Zakaznik ; b) veiller à l'utilisation durable des ressources naturelles par les populations locales de la région de Zakaznik en proposant de nouvelles sources de revenus et d'autres moyens de

subsistance pour réduire la pression sur l'ensemble de l'écosystème de Zakaznik ; c) exécuter des projets pilotes de gestion forestière de proximité ; c) mieux faire connaître les questions de préservation et faire participer les populations locales et les ONG au processus de prise de décisions et aux activités de préservation. (Banque mondiale ; financement du FEM : 0,75 million de dollars ; financement total : 0,95 million de dollars.)

**Tanzanie : Aide à la préservation de la biodiversité de la région de Lolkisale.** Ce projet a les objectifs suivants : a) protéger la biodiversité de la région de Lolkisale qui représente un habitat pour les espèces sauvages migratrices ; b) utiliser durablement les ressources naturelles de ses écosystèmes ; c) partager équitablement les avantages avec les parties prenantes locales en créant une coentreprise entre les populations locales représentées par le Conseil villageois de Lolkisale et une société privée de mise en valeur du tourisme, la Tarangire Conservation Company Ltd. (Banque mondiale/SFI ; financement du FEM : 0,45 million de dollars ; financement total : 0,86 million de dollars.)

**Tanzanie : Préservation et gestion du couloir naturel de Selous-Niassa.** Ce couloir est classé zone menacée ; il est composé des réserves de chasse de Selous et Niassa, deux des plus grandes zones protégées de Tanzanie et du Mozambique, et forme un écosystème de forêts de miombo. Si rien n'est fait pour atténuer le stress prévu dû au développement, ce couloir risque de perdre son intégrité écologique, et donc son rôle de protection dans les six ou sept années à venir. Le projet a les objectifs immédiats suivants : protéger efficacement le couloir de Selous-Niassa en créant un réseau d'aires de conservation de la faune et flore sauvages qui seront préservées, gérées et utilisées rationnellement par les populations locales avec l'aide de l'administration locale et du Wildlife Division ; faire en sorte que les effets positifs de la gestion de la faune et flore sauvages augmentent les moyens de subsistance des villages en charge de ces aires de conservation ; et encourager la protection à long terme du corridor. (PNUD ; financement du FEM : 0,99 million de dollars ; financement total : 2,05 millions de dollars.)

**Tanzanie : Nouveaux modes de gestion intégrée des animaux d'élevage et des espèces sauvages en bordure de zones protégées en Afrique.** Ce projet vise à protéger durablement la biodiversité en réduisant et surveillant les conflits dus à la lutte pour les ressources entre l'élevage, l'agriculture et la protection des espèces sauvages. Il permet de comprendre la dynamique de l'utilisation des terres en Tanzanie et met ces informations à la disposition des parties prenantes clés de façon à ce qu'elles puissent tirer davantage profit des animaux domestiques et des espèces sauvages. À cet effet, des plans d'utilisation des terres seront élaborés et utilisés ; des mécanismes de partage des avantages découlant de l'environnement seront mis en place sous forme de sociétés gérées par les populations locales ; les éleveurs augmenteront la production animale grâce à l'accès à la santé, à la commercialisation et à l'eau. (Banque mondiale ; financement du FEM : 0,88 million de dollars ; financement total : 2,21 millions de dollars.)

**Vanuatu : Facilitation et renforcement de l'effort de protection de l'environnement des propriétaires fonciers coutumiers et de leurs villages pour la réalisation d'objectifs de préservation de la biodiversité.** Ce projet aide le Gouvernement vanuatuan à faciliter et à renforcer les modes traditionnels de protection de la biodiversité et l'utilisation durable de ses composantes afin de renforcer la fonction de préservation des zones protégées gérées par les

populations locales. (PNUD ; financement du FEM : 0,74 million de dollars ; financement total : 1,45 million de dollars.)

**Venezuela : *DHEKUANA NONOODO : préservation et utilisation durable des ressources naturelles des terres de Dhekuana.*** L'objectif général du projet est d'établir une gestion de proximité des ressources naturelles, la cogestion des zones protégées, le partage juste et équitable des avantages en préparant et appliquant des programmes de gestion des ressources naturelles pour les terres de Dhekuana, y compris une production alimentaire et des activités génératrices de revenus différentes pour faire face aux besoins croissants d'une population en rapide augmentation. (Banque mondiale ; financement du FEM : 0,75 million de dollars ; financement total : 1,10 million de dollars.)

**Viet Nam : *Connectivité écologique et gestion durable des réserves naturelles de Kon Ka Kinh et Kon Cha Rang.*** Ce projet apporte un appui et propose des pratiques de gestion permettant de protéger l'intégrité biologique et la connectivité entre les réserves naturelles de Kon Ka Kinh et Kon Cha Rang. Il a pour objectif de protéger durablement les caractéristiques biologiques uniques du Paysage prioritaire des Annamites centrales. Bien que la création des réserves naturelles de Kon Ka Kinh et Kon Cha Rang ait été particulièrement déterminante, ces réserves sont chacune trop petites pour maintenir des populations d'espèces en nombre suffisant, notamment les espèces à distribution étendue qui sont naturellement peu nombreuses comme le tigre *Panthera tigris*. Par conséquent, pour atteindre cet objectif, il est essentiel que les réserves naturelles de Kon Ka Kinh et Kon Cha Rang ainsi que les entreprises forestières publiques intermédiaires soient gérées de façon à préserver leur intégrité sous forme d'une seule entité biologique. (PNUD ; financement du FEM : 0,87 million de dollars ; financement total : 2,96 millions de dollars.)

**Viet Nam : *Préservation de la biodiversité et utilisation durable des ressources marines du parc national de Con Dao.*** Ce projet a les objectifs suivants : a) appliquer le plan de gestion des zones marines du parc national de Con Dao par le biais des programmes de planification, zonage, démarcation des frontières, infrastructures des parcs et mise en valeur des ressources humaines ; b) surveiller la biodiversité et les ressources marines et régénérer l'écosystème dégradé par les catastrophes naturelles et les activités humaines ; c) encourager la participation des populations à la protection de la biodiversité par la formation, la sensibilisation et la préparation conjointe de programmes d'appui aux moyens de subsistance ; d) préparer une stratégie de communication, des programmes de formation et de sensibilisation à l'intention des pêcheurs et autres populations côtières, ainsi que des agents de l'administration locale ; et appliquer ces programmes ; e) appliquer un programme d'appui aux moyens de subsistance pour les populations du district de Con Dao. (PNUD ; financement du FEM : 0,97 million de dollars ; financement total : 1,85 million de dollars.)

### ***Activités habilitantes***

**Albanie : *Évaluation des capacités à renforcer pour la prise en compte des priorités du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité (phase II).*** Ce projet vise à aider l'Albanie à faire le bilan des priorités établies dans le plan d'action et la stratégie nationale pour la biodiversité ; identifier les lacunes, les goulots d'étranglement, les options et les priorités pour l'avenir ; évaluer les futures capacités à renforcer ; analyser les capacités fonctionnelles et établir

les mécanismes requis pour protéger la biodiversité nationale en application des recommandations du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité, et des directives du FEM et de la Conférence des parties à la CDB. Il appuie aussi la création d'un centre d'échange et la préparation de la deuxième communication nationale au titre de la CDB. (Banque mondiale ; financement du FEM : 0,32 million de dollars ; financement total : 0,39 million de dollars.)

**Barbade : *Évaluation des capacités à renforcer et des priorités nationales en matière de préservation de la biodiversité et participation au centre d'échange.*** Le plan d'action et la stratégie nationale pour la biodiversité ont comme objectif général de répondre à la gamme de questions liées à la gestion de la biodiversité à la Barbade. (PNUE ; financement du FEM : 0,29 million de dollars ; financement total : 0,34 million de dollars.)

**Bosnie-Herzégovine : *Activité habilitante pour la biodiversité : préparation du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité, des rapports nationaux et du centre d'échange.*** Ce projet a les objectifs suivants : a) faire préparer et approuver par le gouvernement un plan d'action et de stratégie nationale pour la biodiversité en application de l'article 6a de la CDB et des décisions II/7, III/9 et III/21 de la Conférence des parties ; b) créer et faire fonctionner un réseau d'informations par le centre d'échange en application de l'article 18 de la CDB et des décisions I/3, II/3, III/4, IV/2, V/14 et VI/18 de la Conférence des parties ; c) préparer et présenter à la Conférence des parties les première et deuxième communications nationales en application de l'article 26 de la CDB et des décisions II/17, III/9, IV/14 et V/19 de la Conférence des parties ; et d) déterminer les capacités prioritaires à renforcer pour gérer l'utilisation et la préservation de la biodiversité dans le pays. (PNUE ; financement du FEM : 0,29 million de dollars ; financement total : 0,32 million de dollars.)

**Botswana : *Diversité biologique (projet complémentaire).*** Ce projet vise à aider le Gouvernement botswanais et les institutions correspondantes à déterminer les capacités nationales à renforcer pour l'application du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité. Il évalue et recense à l'échelon national les forces, faiblesses, lacunes ainsi que les capacités à renforcer dans les différentes institutions ayant un intérêt pour la biodiversité afin d'atteindre ses objectifs. (PNUD ; financement du FEM : 0,11 million de dollars ; financement total : 0,13 million de dollars.)

**Comores : *Évaluation des capacités à renforcer pour l'application de la stratégie nationale pour la biodiversité et aide au centre d'échange.*** L'objectif national est de permettre la préparation et l'application efficace de mesures appropriées garantissant la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité de façon à ce que le pays s'acquitte de ses obligations au titre des conventions internationales sur la diversité biologique. Il recense et évalue les capacités institutionnelles et humaines à renforcer pour une application plus efficace des mesures relatives à la protection de la biodiversité adoptées par le pays dans sa stratégie nationale pour la biodiversité et dans sa loi sur l'environnement, et pour le renforcement du centre d'échange au titre de la CDB. Ce projet est étroitement lié à l'autoévaluation nationale des capacités à renforcer. Cette autoévaluation vise à faire une évaluation et une analyse complètes et systématiques des capacités nationales à renforcer et des obstacles auxquels l'Union des Comores fait face dans le respect de ses obligations relatives à l'environnement mondial au titre des conventions de Rio et de leurs instruments internationaux. La portée de l'autoévaluation

nationale ne se limite pas à la diversité biologique mais concerne tout l'environnement dans le cadre du développement durable. (PNUD ; financement du FEM : 0,27 million de dollars ; financement total : 0,27 million de dollars.)

**Fidji : Complément de financement au titre de l'activité habilitante pour la protection de la biodiversité.** Le centre d'échange au titre de la biodiversité a pour objectif général de sensibiliser davantage le public aux questions de biodiversité, entraînant ainsi des décisions judicieuses et efficaces en matière de protection et d'utilisation durable de la biodiversité à tous les niveaux. Depuis l'adhésion de Fidji à la CDB, l'information est diffusée au gré des circonstances et aucun dispositif officiel n'a été mis en place pour veiller à ce que chaque partie prenante soit informée par le biais d'un centre d'échange et que cette information parvienne à la base, permettant ainsi une meilleure compréhension de la biodiversité et, notamment, des programmes et obligations au titre de la CDB. (PNUD ; financement du FEM : 0,24 million de dollars ; financement total : 0,39 million de dollars.)

**Honduras : Évaluation des capacités à renforcer pour l'application du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité (projet complémentaire).** Ce projet fait le point des capacités à renforcer et définit les priorités spécifiques au pays en matière de protection et d'utilisation durable de la biodiversité et de préparation d'un projet de centre d'échange au titre de la CDB. (PNUD ; financement du FEM : 0,18 million de dollars ; financement total : 0,23 million de dollars.)

**Madagascar : Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique (projet complémentaire) : évaluation des capacités à renforcer et mise en place d'un centre d'échange.** (PNUE ; financement du FEM : 0,19 million de dollars ; financement total : 0,24 million de dollars.)

**Namibie : Évaluation des capacités à renforcer pour la préservation de la biodiversité - projet complémentaire.** Le projet a pour objectif d'atteindre un consensus national sur les mécanismes nationaux requis pour le renforcement des capacités existantes liées à la protection et à l'utilisation de la biodiversité conformément au plan d'action et à la stratégie nationale pour la biodiversité ; de réaliser une analyse interne du cadre de formation pour la biodiversité ; et de coordonner avec l'autoévaluation nationale des capacités à renforcer pour gérer l'environnement mondial actuellement exécuté en collaboration avec le PNUD. (PNUE ; financement du FEM : 0,21 million de dollars ; financement total : 0,27 million de dollars.)

**Nauru : Plan d'action et stratégie nationale pour la biodiversité, rapports nationaux en application de la CDB et centre d'échange.** Ce projet permet au pays de formuler des stratégies et des mesures en faveur de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité marine et terrestre. Ses objectifs sont les suivants : préparer un plan d'action et une stratégie nationale pour la biodiversité ; créer un centre d'échange ; présenter les première et troisième communications nationales au titre de la CDB. Le plan d'action et stratégie nationale pour la biodiversité fait pendant à l'étude de faisabilité en vue de la mise en valeur et de la réhabilitation dans le cadre de la coopération entre Nauru et l'Australie (NACRDFS), et aux Stratégies nationales de gestion de l'environnement (NEMS) ainsi qu'à d'autres plans intersectoriels. (PNUD ; financement du FEM : 0,14 million de dollars ; financement total : 0,15 million de dollars.)



**Ouzbékistan : Évaluation des capacités à renforcer pour l'application du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité – projet complémentaire et mise en place des structures pour le centre d'échange.** (PNUD ; financement du FEM : 0,21 million de dollars ; financement total : 0,23 million de dollars.)

**Paraguay : Évaluation des capacités à renforcer et des priorités nationales (projet complémentaire).** (PNUD ; financement du FEM : 0,24 million de dollars ; financement total : 0,32 million de dollars.)

**République tchèque : Évaluation des capacités à renforcer : accès aux ressources génétiques et partage des avantages, préservation rationnelle et durable de la biodiversité importante pour l'agriculture, la sylviculture et la recherche.** Les principaux objectifs du projet sont les suivants : a) déterminer les capacités à renforcer dans les domaines prioritaires pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, ainsi que pour la protection et l'utilisation durable de la biodiversité importante pour l'agriculture et la foresterie ; b) évaluer les capacités à renforcer ; c) définir les priorités nationales au moment de préparer les stratégies et d'adopter des mesures pour la conservation *in situ* (collections spécialisées) ; d) instaurer des pratiques d'utilisation durable. (PNUE ; financement du FEM : 0,20 million de dollars ; financement total : 0,24 million de dollars.)

**Rwanda : Évaluation du deuxième rapport national sur la biodiversité pour la sixième réunion de la Conférence des parties (2002).** Ce projet a pour principal objectif d'aider le Gouvernement rwandais à organiser les consultations dans le cadre de la préparation de sa deuxième communication nationale au titre de la CDB en application de la décision V/19 de la Conférence des parties. (PNUD ; financement du FEM : 0,02 million de dollars ; financement total : 0,03 million de dollars.)

**Serbie-et-Monténégro : Plan d'action et stratégie nationale pour la biodiversité et communication nationale.** Ce projet permet à la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro de préparer son premier plan d'action et stratégie nationale pour la biodiversité en réunissant les stratégies des deux pays ; ainsi que la première communication nationale, en application des engagements nationaux au titre de la CDB ratifiée en 2002. Les composantes du projet sont les suivantes : a) passer en revue les informations existantes et les analyser, et préparer la monographie nationale ; b) identifier et analyser les options disponibles ; c) préparer un plan d'action et une stratégie nationale ; d) présenter la première communication nationale et lancer le plan d'action et la stratégie nationale. Le projet est exécuté au moyen d'un vaste processus consultatif réunissant différents groupes de parties prenantes. Il vise à renforcer la sensibilisation et les connaissances du public en matière de biodiversité et à renforcer le dialogue, l'échange d'informations et la coopération entre toutes les parties prenantes concernées, à savoir le gouvernement, les organisations non gouvernementales, et les secteurs académique et privé. (PNUD ; financement du FEM : 0,29 million de dollars ; financement total : 0,31 million de dollars.)

**Tadjikistan : Complément de financement pour évaluer les capacités à renforcer dans les domaines prioritaires liés à la biodiversité.** Ce projet vise à aider le Gouvernement tadjik à mieux identifier ses capacités à renforcer ; définir les priorités nationales ; analyser les capacités de fonctionnement et déterminer les mécanismes requis pour protéger la biodiversité nationale

conformément aux recommandations du plan d'action et de la stratégie nationale, et aux directives du FEM et de la Conférence des parties à la CDB. (PNUD ; financement du FEM : 0,22 million de dollars ; financement total : 0,25 million de dollars.)

**Tchad : *Évaluation des capacités à renforcer pour l'application du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité (projet complémentaire)*.** Ce projet détermine les capacités nationales à renforcer pour l'application de la stratégie nationale ; appuie l'établissement de réseaux aux niveaux national, régional et international dans le cadre du centre d'échange pour l'application de la CDB au Tchad. (PNUD ; financement du FEM : 0,20 million de dollars ; financement total : 0,20 million de dollars.)

**Tunisie : *Évaluation des capacités à renforcer pour la préservation de la biodiversité et participation à la mise en place d'un centre d'échange – projet complémentaire*.** Les objectifs clés du projet sont les suivants : a) évaluer les capacités à renforcer et les besoins en formation par rapport aux priorités spécifiques des composantes du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité ; et b) établir et faire fonctionner un réseau d'informations par le biais du centre d'échange national pour la biodiversité en application de l'article 18 de la CDB et des décisions I/3, II/3, III/4, IV/2, V/14 et VI/18 de la Conférence des parties à la CDB. (PNUE ; financement du FEM : 0,19 million de dollars ; financement total : 0,26 million de dollars.)

**Turkménistan : *Évaluation des capacités à renforcer et amélioration de la gestion de l'information sur la biodiversité (projet complémentaire)*.** (PNUD ; financement du FEM : 0,13 million de dollars ; financement total : 0,14 million de dollars.)

**Turquie : *Consultations en vue des rapports nationaux, participation au centre d'échange et amélioration du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité*.** Ce projet permet d'organiser les consultations requises dans le cadre de la préparation des deuxième et troisième communications nationales au titre de la CDB. Par ailleurs, il met en place un centre d'échange national pour augmenter la quantité et la qualité des informations sur la biodiversité du pays à l'intention du public, et permettre la coopération technique et scientifique à l'intérieur même de la Turquie, et entre la Turquie et des pays partenaires. Il permet de mieux intégrer les décisions et programmes de travail de la Conférence des parties à la CDB au plan d'action et stratégie nationale pour la biodiversité avant de le présenter officiellement au Secrétariat de la CDB. (PNUE ; financement du FEM : 0,36 million de dollars ; financement total : 0,46 million de dollars.)

**ANNEXE 5****LISTE DES DOCUMENTS DU FEM DISPONIBLES À LA HUITIÈME RÉUNION  
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES****A. Rapports du Bureau du suivi et de l'évaluation du FEM (BSE)**

- (a) *Biodiversity Program Study 2004*
- (b) *Third Overall Performance Study of the Global Environment Facility* (août 2005)
- (c) *Study on The Role of Local Benefits in Global Environmental Programs*
- (d) *Evaluation on GEF's support to the Cartagena Protocol on Biosafety*

**B. Documents d'information générale**

- a) *Rapport annuel du FEM, 2004* (disponible en anglais, français et espagnol)
- b) *Achieving the Millennium Development Goals – A GEF Progress Report* (septembre 2005)
- c) *Le FEM et les petits États insulaires en développement* (janvier 2005)
- d) *The GEF and Wilderness Areas* (2005)
- e) *Mainstreaming Biodiversity in productive Sector* (STAP 2005)
- f) *GEF and Island Biodiversity*, en cours de préparation au moment de la rédaction du présent rapport
- g) *Catalyzing Sustainable Biodiversity Conservation: The GEF Biodiversity Portfolio 1991-2005*, en cours de préparation au moment de la rédaction du présent rapport.

-----